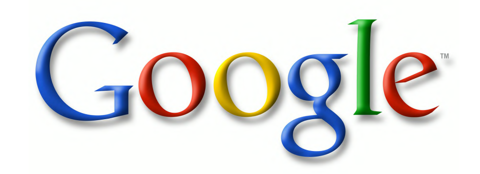
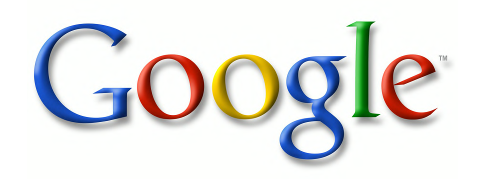





GENERAL LIBRARY
UNIVERSITY OF MICHIGAN

À Monsieur Viollet, membre de l'Institut,
hommage respectueux de l'auteur
Adhémard Leclère
Phnom-penh, le 22 juin 1907

LA CRÉMATION

ET

LES RITES FUNÉRAIRES

AU CAMBODGE

CRÉMATION DE SA MAJESTÉ NOROUDAM

Roi du Cambodge

PAR

Adhémard LECLÈRE



HANOI
F.-H. SCHNEIDER, IMPRIMEUR-ÉDITEUR
1907

LA CRÉMATION

ET

LES RITES FUNÉRAIRES

CAMBODGE

LA

Crémation et les Rites Funéraires

PAR

ADHÉMARD LECLÈRE



HANOI

F.-H. SCHNEIDER, IMPRIMEUR-ÉDITEUR

1906

PRÉFACE

I. — A côté de la Loi civile qui oblige les individus réunis en corps de société à faire telles choses et qui punit certains manquements, il y a la Loi religieuse qui engage à faire telles autres choses, quelquefois ce que la loi civile ordonne mais autre chose encore, et qui réprimande celui qui se rend coupable de certains manquements, lui inflige certaines peines qu'il a la liberté d'accepter ou de refuser.

De là deux lois, une loi d'État, une loi d'Église ; l'une a pour but de maintenir l'ordre matériel, l'autre prétend aller plus loin et réfréner les passions, empêcher les fautes que la première ne peut punir et, par celà même, concourir au maintien de l'ordre matériel que le désordre dans la conscience finirait par compromettre et par ruiner.

La distinction entre les deux lois est absolue en Europe, mais souvent, en Extrême-Orient, elle est moins nette, moins précise, et la Loi civile, même au Cambodge où elle est devenue aussi peu confessionnelle que le comporte l'état d'esprit des populations, — oblige encore à certaines obligations morales qui, dans nos codes, n'ont point de parallèles.

En Europe, tout ce que la Loi a rejeté des institutions plus ou moins civiles du passé, tout ce que la religion a maintenu et certaines coutumes anciennes qui se sont perpétuées malgré l'affectation des législateurs de les ignorer et malgré l'Église qui ne les approuve pas, sont devenues les mœurs, les coutumes qui n'obligent personne, mais qui engagent tout le monde. En Orient et en Extrême-Orient, les mœurs et les coutumes, non ignorées de la Loi, non désapprouvées de l'Église, sont devenues les rites (1) : je n'oserais pas dire que les rites obligent en Extrême-Orient, mais il est bien certain qu'ils engagent plus fortement que chez nous, alors même que la loi n'a rien édicté à leur sujet.

En Europe, on suit certaines coutumes, certains usages par respect humain, par crainte du qu'en-dira-t-on et par vanité bien plus que par esprit religieux : en Extrême-Orient on les observe parce qu'on est convaincu de leur bonté et parce qu'ils répondent à un besoin de l'esprit, à une croyance religieuse partagée par tout le monde. Je ne veux pas dire par là que le respect humain et la

---

(1) Au Cambodge, le mot *chbap* désigne la « loi », les « rites », les « mœurs » et aussi la « coutume », bien qu'il y ait un mot spécial (*tumnim*) pour désigner celle-ci quand il s'agit de la coutume non écrite ou loi traditionnelle

vanité n'ont point de part en Extrême-Orient, au Cambodge spécialement, à l'observance de certains rites coûteux et qu'on ne s'efforce pas de dépenser beaucoup afin de représenter mieux, mais je veux dire que la foi religieuse y a, dans l'observance des rites anciens, une part très grande, beaucoup plus grande qu'en Europe. C'est assurément parce que les rites ont un caractère plus sacré que nos coutumes qu'ils changent moins qu'elles, et que nous pouvons aujourd'hui assister à des cérémonies rituelles que les hommes du passé ont suivies il y a mille et même deux mille ans. Le rite oblige plus que la coutume et, quand il s'altère, c'est par ce que certains détails n'étant plus compris, paraissent insignifiants et ont été oubliés, tandis que les coutumes changent en Europe avec les convenances. La religion seule y maintient les siennes, parce qu'elles sont surtout rituelles, cultuelles, religieuses, par conséquent vouées à l'immobilité.

Au Cambodge, les rites sont demeurés très suivis jusqu'à il y a quinze ans : notre présence, les changements violents apportés par nous qui avons ébranlé l'ordre social khmèr, les ont fait non fléchir mais négliger. On les observe moins, mais, quand on les observe, on les suit avec une aussi grande exactitude que possible et très consciencieusement.

Et cependant, ils sont au Cambodge moins bien défendus que ne le sont en Europe, les rites religieux, puisque la plupart, sans cesser d'être des rites religieux, sont hors l'Eglise et pratiqués par des laïques, alors qu'en Europe les rites sont d'Eglise, observés et maintenus par des prêtres. On peut même dire sans hardiesse que presque toutes les cérémonies au Cambodge, quand elles n'ont pas pour but la réception d'un religieux dans l'assemblée, sont civiles puisque les religieux n'y président pas, n'y sont invités que pour prier, et qu'ils se retirent souvent avant que la cérémonie soit achevée et, quelquefois même, avant qu'elle soit commencée. Si donc les rites qu'on y observe se sont perpétués au Cambodge sans corps constitué pour les garder, c'est qu'ils ont un caractère très religieux et très fort. S'ils durent par eux-mêmes, c'est qu'ils répondent à un fond de doctrines et de croyances religieuses qui gît dans la conscience de la masse du peuple et dans celle des dignitaires petits ou grands qui, au Cambodge, composent exclusivement la classe dirigeante.

II. — Les achars ou lettrés, — toujours anciens religieux, qui ont passé un grand nombre d'années au monastère, qui sont restés des hommes pieux, qui sont d'ordinaire des hommes respectables et relativement instruits, — président aux cérémonies civiles qui accompagnent tous les actes principaux de la vie d'un Cambodgien : ils veillent à l'observance de tous les rites, mais leur présence n'est pas indispensable. On les appelle toujours parce que, seuls ou presque seuls, ils connaissent les manuels qui règlementent toutes les fêtes, parce qu'ils ont l'usage de la chose, mais on pourrait procéder sans eux, avec un autre laïque, n'importe lequel, si ce laïque connaissait les rites. On ne prend jamais un religieux.

L'âchar n'est en rien un homme de condition sociale supérieure aux autres hommes ; il est plus respecté que la plupart parce qu'il est plus instruit, parce qu'on le consulte toujours de préférence à un moins instruit, et c'est tout. Il n'a pas dans la société une place légale semblable même à celle du religieux. Par conséquent, il n'est pas plus que le religieux un agent consacré de la conservation des mœurs antiques et des rites anciens. Est-ce à dire qu'il n'est pour rien dans cette perpétuation d'usages souvent très vieillis, qui rappellent des mœurs et souvent une religion disparues, et aussi de simulacres dont personne ne peut plus donner le sens. Non, le fait qu'il est appelé de préférence à tout autre, qu'il préside presque toujours les cérémonies rituelles civiles et les cérémonies religieuses, l'intérêt matériel et l'intérêt moral qu'il trouve à les présider font que son action est réelle quoique non consacrée par une règle formelle ; mais à ce compte là, le religieux qui, sans y présider, vient prier est autant que lui un agent de conservation. En fait, les religieux buddhistes ayant fait délaisser les brahmes chapelains et sacrificateurs par les Cambodgiens, s'étant substitués à eux en tant qu'indicateurs religieux et prieurs, sans consentir à devenir sacrificateurs ou prêtres, les achars sont intervenus et se sont substitués aux brahmanes en tant que sacrificateurs, mais sans devenir prêtres ni chapelains. Si bien qu'on peut dire que les brahmes de la période brahmaniques sont, parmi le peuple, remplacés par les moines du Buddha et par les achars, et que leurs attributions religieuses ont passé en se sériant aux uns et aux autres. Il en est résulté que le rôle du prêtre, à l'origine rempli par le père de famille, par le chef de la tribu ou du peuple (laïques non consacrés), après avoir passé aux brahmes (prêtres consacrés) est revenu non au chef, mais à des laïques non consacrés. Ce fait est curieux, mais on verra plus tard, quand je donnerai mon livre sur les fêtes civiles et religieuses au Cambodge, et par cette brochure, par les cérémonies rituelles qu'on observe encore, qu'il n'a pas porté préjudice aux rites, qu'ils n'ont guère dégénéré sous le régime actuel et qu'ils sont, de par la volonté du peuple même, restés ce qu'ils étaient dans un passé très éloigné de nous, sûrement au temps d'une autre religion.

III. - Les brahmes ont disparu de partout, de toutes les provinces, de tous les villages. Si on en trouve encore une tribu, c'est autour du trône, du pouvoir royal, dont on ne sait au certain par suite de quelle convention ils ont la garde. Là, ils sont restés les chapelains, les sacrificateurs de la Cour et les gardiens des attributs royaux. Ils ondoient, ils sacrent le roi, le présentent au peuple pour l'acclamation et le proclament ; ils président aux serments de fidélité qui, deux fois par an, sont prêtés aux monarques et à toutes les fêtes qui, dans le peuple, sont présidées par les achars, sont ordonnées par eux à la Cour. Ils n'ont donc pas tout à fait abdiqué leurs fonctions, ils se sont astreints à ne les remplir que sur un point donné, au centre du royaune, c'est-à-dire au palais. Mais, là même, quelque soit l'importance des fonctions qu'il remplissent

près du roi et de la famille royale, ils ne sont rien autre chose que des achars, des achars de race, des achars consacrés, obligatoires et inamovibles, pour tous les rites qui sont réservés au roi, mais nullement obligatoires pour tous les rites qui sont communs au roi et au peuple. Cependant, de même que le peuple sans être tenu d'employer les achars, les emploie, de même le roi, sans être tenu de s'adresser aux brahmes, s'adresse à eux. On voit par là que les uns et les autres remplissent les mêmes fonctions, jouent le même rôle, et qu'il y a quelque raison de dire que les achars ont succédé aux brahmes et qu'ils sont pour le peuple ce que les brahmes sont pour la famille royale, des chefs de cérémonies, grands conservateurs des rites anciens, et des sacrificateurs.

IV. — Je vois les achars jouant, à l'occasion des funérailles, un rôle très important qui commence avant la mort et qui finit après que les ossements tirés des cendres du bûcher d'incinération ont été lavés, purifiés, parfumés et remis au parent le plus proche du défunt, ou, s'il est religieux, au religieux qui l'a soigné au cours de sa maladie. L'achar tout à la fois remplace le prêtre comme consolateur à la dernière heure de la vie et l'ordonnateur de la cérémonie. Son rôle est considérable et nul ne peut intervenir dans la cérémonie sans qu'il y consente. Un lettré me dit : il est le « maitre du mort » (machas khmoch).

Il est bien certain que la cérémonie funéraire pour un roi du Cambodge est, à quelque chose près, celle en usage avant le Buddha pour l'incinération des rois chakravartins ou empereurs, et que les rites observés pour les grands personnages sont dérivés de ceux-ci. Ils sont donc très anciens et, à ce point de vue, intéressants à recueillir et à décrire par le menu. C'est ce que je veux entreprendre ici en rassemblant tout ce que j'ai pu recueillir sur les funérailles dans les petits traités que j'ai pu me procurer, dans les ordonnances royales ou décrets royaux promulgués à diverses époques à l'occasion des funérailles des princes, princesses, par le roi Noroudam décédé le 24 avril 1904. J'ai joint à ces documents ce que j'ai pu observer moi-même lors des incinérations auxquelles il m'a été donné d'assister. J'ai mis toutes les notes qui m'ont paru utiles pour éclairer les textes ou de nature à faire ressortir, à compléter un détail important.

J'espère que cet ouvrage qui est loin d'être un manuel, donnera quelques indications nécessaires et qui jetteront quelque jour sur un sujet encore mal connu, mais qu'il est aujourd'hui nécessaire de bien savoir. Il y a quarante ans que nous sommes au Cambodge, il me semble que rien de ce qui se fait sous nos yeux, tous les jours, ne devrait plus être ignoré. Hélas ! nous savons peu de chose de tout ce que nous devrions, de ce que nous pourrions savoir, et nous savons malheureusement que peu de gens se mêlent de les étudier.

CHAPITRE PREMIER

LES FUNÉRAILLES DU BOUDDHA

CHAPITRE PREMIER

Les Funérailles du Buddha

Les rites funéraires pour un roi étant très anciens et ceux, disent les Cambodgiens, qui ont été observés lors de l'incinération du Buddha qui, lui-même, a été incinéré comme l'étaient avant lui et comme le furent après lui les souverains, il m'a paru nécessaire de donner ici la cérémonie de l'incinération du Maître d'après les livrés sacrés.

Ce premier chapitre ne comprend donc que des extraits ou des abrégés d'extraits.

I

DERNIÈRES INSTRUCTIONS DU BUDDHA RELATIVES A SES FUNÉRAILLES

Au cours de l'avant dernière conversation qu'il eut avec le Buddha, Ânanda lui demanda de quelle façon les moines devraient traiter le corps duTathâgata après sa mort.

« Ânont (1), répondit le Saint, ne soyez pas ainsi préoccupé de ce qu'on fera de moi après mon entrée au Nipéan (2) ; mêlez-vous plutôt de pratiquer les vertus, d'accomplir les bonnes œuvres qui y conduisent, car toutes les choses de cette vie passent et celles du Nipéan seules ne passent pas. Les gens riches pourvoiront à mes funérailles et seront heureux de veiller à ce qu'elles soient faites convenablement ».

Ânanda insiste en disant : « O Maître, ils viendront à moi, sans aucun doute, me demander ce qu'il conviendra de faire et je ne saurai pas ce que je devrai répondre ».

Alors le maître dit : « Ânont, les honneurs qu'on rendra au Dathakot (3) seront ceux qu'on rend aux souverains chakrapot *(cakravartin)* (4). Quand un roi suzerain meurt, voici ce que l'on fait : On enveloppe son corps dans une fine toile de kosi (5), toute neuve, on l'entoure d'une petite épaisseur de coton vierge, on l'enveloppe dans une seconde toile de kosi, puis on répète cinq cents fois cette opération. Le corps étant ainsi enseveli, on le place dans une bière ouverte, recouverte d'une plaque d'or fin, puis on verse dans cette bière de l'huile de bois parfumée jusqu'à ce que toutes les toiles et le coton soient bien imprégnés. Enfin on ferme la bière avec un couvercle également plaqué d'or, puis on le place sur un bûcher de bois de santal et on y met le feu. C'est ainsi, Ânont, qu'il faudra procéder quand je serai

---

(1) Forme cambodgienne du sanscrit-pâli *Ânanda.*

(2) Forme cambodgienne du pâli *nibbâna*, le *nirvâṇa.*

(3) Forme cambodgienne du sanscrit-pâli *tathâgata*, celui qui vient comme sont venus les autres.

(4) Le *c* sanscrit ou pâli se prononce *tch.*

(5) Ou de *Kusinârâ*, ville de l'Inde ancienne, célèbre par ses étoffes, disent les Cambodgiens.

entré dans le Nipéan parce qu'un roi-chakrapot et un buddha doivent être incinérés de la même manière. — Plus tard quatre sortes de gens devront être incinérés ainsi : 1° Les buddhas ; 2° les semi-buddhas ; 3° les religieux ; et 4° les rois.

II

ENSEVELISSEMENT ET INCINÉRATION DU BUDDHA

Quand Ânanda annonça aux chefs des Mallas de Kosi que le Buddha était entré dans le Nipéan, ce fut une grande désolation dans la ville ; les hommes montraient un visage attristé, les femmes et les enfants pleuraient, criaient et se lamentaient en disant : « Le Saint est allé trop tôt au Nipéan ». Les chefs de la ville qui étaient au nombre de cinq cents choisirent chacun un membre de leur famille, et ces cinq cents Mallas furent chargés de parcourir la cité et de rassembler les parfums les plus estimés et les les plus chers, de préparer les corps de musique, de rassembler les étoffes nécessaires et de tout faire transporter à l'endroit où le saint corps du Buddha gisait dans le bois des Sâlas (1).

Il fallut sept jours pour rassembler tous ces objets, les transporter au bois des Sâlas et tout préparer et, pendant ces sept jours, les princes Mallas demeurèrent sous des tentes élevées exprès pour eux, dans la tristesse et dans la désolation.

Après ces sept jours, sept jeunes princes ayant lavé leurs têtes et leurs mains avec le plus grand soin, s'étant vêtus de riches habits, entreprirent d'enlever le corps et de le porter à un endroit situé au Sud de la ville de Kosi où les Mallas avait décidé de l'incinérer. Il ne purent le soulever de terre, quelqu'effort qu'ils fissent. Anuruth (2), consulté sur cela, répondit que le saint corps était devenu lourd parce que les tévodas (3) voulaient qu'il fût promené au travers de la ville, d'abord à l'Ouest, puis de là au Nord, d'où il pénétrerait dans la ville par cette porte, passerait par la place centrale où les Mallas s'assemblaient pour délibérer et sortirait de la ville par la porte Est afin de gagner Mokâth-bândhân (4), l'endroit où les Mallas avaient coutume de s'assembler pour se divertir.

Qu'il en soit ainsi, dirent les princes, et le corps fut transporté pour l'incinération à Mokâth-bândhân, où le bûcher de bois de santal était déjà élevé. Le saint corps fut déposé à terre et les princes Mallas demandèrent à Ânont comment il fallait ensevelir et offrir le corps au saint feu. Ânont, se conformant aux instructions que le Buddha lui avait données avant de mourir, leur répondit : « Les rites que vous devez observer pour le saint corps du Maître, sont ceux qu'on a coutume d'observer pour les rois suzerains ».

Le saint corps fut alors enveloppé dans une très fine étoffe de Kosi et ainsi de suite jusqu'à ce qu'on eût employé cinq cents fois l'étoffe de Kosi et cinq cents couches de coton vierge. Cela fait, le saint corps fut placé dans un cercueil de bois de santal.

---

(1) Le *shorea robusta* des naturalistes.

(2) En pâli *Anuruddha;* c'était un des cousins du Buddha.

(3) Du pâli *devatâ, divinité.*

(4) *Mukuṭa-bandhana.*

On prit de l'huile de bois parfumée avec les parfums les plus agréables que les Mallas avaient trouvés dans la ville et on les répandit sur le saint corps jusqu'à ce que les cinq cents pièces d'étoffe blanche, les cinq cents couches de coton vierge fussent humectées. Puis on ferma le cercueil avec un autre cercueil plus grand et plaqué d'or qu'on renversa sur le premier, enfin on le plaça respectueusement sur le bûcher de bois de santal arrosé d'huile parfumée et sur lequel on avait jeté des bois qui répandaient une bonne odeur en brûlant. . . . .

. . . .

. . . .

Au moment où l'araha Maha-Kasop (Mahâ-Kâçyapa) arriva, les princes Mallas essayaient, mais en vain de mettre le feu au bûcher. . . . . On ne peut mettre le feu au bûcher, dit Anuruth, parce que les tévodas ne veulent pas que l'incinération ait lieu avant l'arrivée de Maha-Kasop. . . . Etant arrivé, il fit trois fois le tour du bûcher en disant : « Voici le côté où est la tête et voici le côté où sont les pieds ». . . . puis comme il avait fini de rendre hommage au saint corps, le feu prit de lui-même au bûcher et chacun comprit que les tévodas y avaient eux-mêmes mis le feu.

Tout fut consumé, la peau, la chair, les nerfs, les entrailles, le foie, le cœur et les os, sauf quatre dents canines, les deux os qui relient l'épaule au cou, et l'os frontal qui est conservé dans le chedey de Phnôm-Pénh au véath-Onalom, dont le nom est celui de l'os en question, et cela fit sept reliques. D'autres petits éclats d'os furent ramassés dans les cendres et placés dans sept vases qui furent très exactement bouchés.

Le feu venant à peine de s'éteindre, il ne restait plus que des charbons ardents, lorsqu'une pluie très abondante tomba du ciel. C'étaient les tévodas qui avaient obtenu d'Indra la permission de faire pleuvoir. Alors les Mallas s'avancèrent et versèrent des quantités extraordinaires d'eaux de senteurs.

Les reliques furent ensuite recherchées avec soin dans les cendres par les femmes et les filles des Mallas et placées dans une boîte d'or sous un dais magnifique, où la foule ne cessa point, pendant sept jours, de défiler pour les adorer et pour leur faire des offrandes.

III

AUTRE VERSION

La *kbuon* ou traité que je donne plus loin, s'achève par un appendice qu'il convient de placer ici et qui est donné comme étant extrait du *Kompi Nipéan* ou « Traité du Nirvâṇa » Le voici tout entier, traduit d'aussi près qu'il m'a été possible. On verra qu'il diffère passablement des abrégés que je viens de donner d'après d'autres textes.

On parle ici d'après le traité sur le Nirvâ a (*kompi nîpéan*).

1. — Lorsque Préas bat Achéatasatrou (1), roi qui régnait dans le royaume de Préas mâha nokor Réachéakrih (2), fit préparer les funérailles du Préas samana

(1) Ajâtaçatru, qui fit mourir son père Bimbisâra en prison, sur les conseils de Devadatta, le cousin du Buddha, et qui plus tard se convertit au Buddhisme.

(2) Mahânagara Râjagriha.

Kôdam (1), notre maître suprême qui est entré dans le suprême nirvâ*n*a un mardi, jour de la pleine lune du mois de Pisakh (2) de l'année Mosanh (du Serpent), cinquième du petit cycle (3), dans le royaume de Kusinârâ. A cette époque l'ère de Préas Puth sâkâréach (4), et l'ère cholosâkâréach (5) n'existaient pas encore.

2. — Les 500 rois [dits] sdach Samâllâréach (6) voulurent honorer (*sakkaras*) le saint corps du Buddha et le baignèrent avec l'eau parfumée (*krâaup*) de seize cruches (7). Ceci fait, ils prirent le *kruœung lâda mâha prâsath* et l'en couvrirent de la tête aux pieds. Le *kruœung lâda mahâ prâsath* était fait de fils d'or et d'argent (8).

3. — Il y avait des bijoux portant des diamants enchâssés (*thbaung vichirath*) pesant quatre livres, des perles (*thbaung muttada*) pesant onze livres, des coraux (*thbaung popéal râth*) pesant 22 livres, des rubis (*thbaung péch*) pesant 33 livres. Toutes ces pierres précieuses sont collectivement nommées les sept espèces de joyaux (9).

4. — Les bijoux précieux dont ils ornèrent le cou (*préas saurang*), la poitrine (*préas orang*), les mains (*préas has*), les hanches (*préas chângkés*), les genoux (*préas chong*) et les pieds (*préas bat*) du saint corps sont des anneaux et colliers d'or, ou d'argent (*krâdum méas, krâvil méas* et *krâdum prak*). On mit sur le saint corps un bijou ayant la forme d'un paon ; il avait l'œil droit fait de fils d'or mélangés des sept sortes de minéraux précieux (10) disposées en 500 couches (11) ; l'œil gauche était tout pareil à l'œil droit. Le bec de ce paon était fait de coraux étincelant (*prapéal phlék ratanas*) ; les yeux de droite et de gauche étaient faits de gemmes (ou saphir, *kèv moni*) ; les pieds de droite et de gauche étaient faits de fils d'or et d'argent montés de pierres précieuses bien rangées. On pouvait dire que ce

---

(1) Çramana Gautama ou Samana Gotama, l'ascète Gautama, le Buddha.

(2) Visâkha, le 2e mois de l'année astronomique qui commence à l'équinoxe de printemps.

(3) An 543 a. J. C.

(4) *Buddhasâkarâja*, l'ère royale du saint Buddha qui date de l'an 543 avant J. C.

(5) *Cullosâkarâja*, la petite ère, qui date de l'an 638 de J. C.

(6) *Mallas*, tribu qui paraît avoir vécu en une sorte de république au temps du Buddha et dont la capitale était Pâvâ. Je ne comprends pas l'initiale *sa*. — Le mot cambodgien *sdach* fait doublet avec le mot pâli altéré *réach* (*râja*).

(7) *Kââm*, ici écrit *khââm*.

(8) Je ne comprends pas cette expression lâda mâha prasath (*p. latâ-mahâpâsâda*, liane du grand palais ?)

(9) *Rath pram pil prâkar*, en pâli *ratana satta* qui sont : *suvaṇṇam*, or ; *rajatam*, argent ; MUTTA, perle ; *maṇi*, gemme (ou saphir) ; *veḷuriyam*, yeux de chat, VAJIRAM, diamant ; et *pavalam*, corail. — Les trois mots en petites majuscules sont les seuls que notre manuscrit donne, mais le mot *péch*, désigne, je crois, les rubis. Il parle de sept ratanas et n'en donne que six ; en comptant l'or et l'argent du *lâda mahâ prâsath*, il manque les yeux de chat (*veḷuriyam*). — Le mot *thbaung* a pour correspondant le mot pâli *ratana*, bijou, joyau.

(10) Voy. la note précédente.

(11) *Prâtéâph*, ce mot désigne les couches de peintures, les pétales des fleurs, aussi les étages.

bijou à la forme d'oiseau était semblable à un paon dressant sa queue. Sa valeur était de 9 millions de dâmlœng d'argent (1) pesant 60 charrettes.

5. — Quand le saint et éminent corps (2) fut orné de tous ces bijoux, on le plaça dans un cercueil en bois de khlœm chant (3) plaqué d'or. Le saint corps était alors semblable au roi Préas baroma châkrapatra (4) quand il parut avec tous ses joyaux (5).

6. — On fit mettre le saint corps dans une tour d'or (6) à douze étages, sous un parasol (*svét trâchhat*) à douze étages et on l'y laissa les sept jours que durèrent les cérémonies, puis on le brûla. On ramassa les saints ossements (7) qui furent distribués par un achar nommé Tôna et portés en cortège au grand royaume de Râjagriha que gouvernait Préas bat Achéatasatrou et où on avait commencé à célèbrer une fête pour la réception des saints ossements et planté des *tong*, des *chhat*, des *réachéa véat* (8) en grand nombre. D'accord avec les arahats et les arahans, le Préas ariya Kasâph (9) qui est le premier, récita les saintes prières et le roi préas bat Achéatasatrou conduisit cérémonieusement les saints ossements dans son palais, il les garda pendant sept ans, sept mois et sept jours, pris on enterra les saints ossements dans le royaume de Râjagriha où fut fait pour les recevoir un saint *cheydey* (10) haut de huit brasses. La fosse où furent descendus les ossements était profonde, large et longue de huit mètres. Ensuite on construisit tout autour sept murs d'enceintes concentriques en fer et en bronze. On fit une statue *sœl* (11) montée sur un réachéasey (12), puis on marcha autour des saints ossements sans discontinuer (13). Cette cérémonie dura quinze jours du moment où les saints ossements furent enterrés jusqu'à la fin.

7. — Depuis lors, les hommes qui ont des fêtes funéraires à célébrer, par reconnaissance ont, autant que possible, suivi ces rites.

---

(1) Le *dàmlœng* vaut 37 gr. 50

(2) *Préas barom sâph.*

(3) Cœur de sandal.

(4) Pâli *parama cakkavatti*. Ce dernier mot dans sa forme sanscrite, *cakravartin*, est plus voisin de la forme cambodgienne.

(5) Allusion aux sept trésors d'un roi cakravartin qui sont : la perle des disques de guerre, la perle des éléphants, la perle des chevaux, la perle des pierres précieuses, la perle des épouses, le perle des conseillers, la perle des princes héritiers.

(6) *Bànhchar méas.*

(7) *Préas sœrœkkhâthéat.*

(8) Etendards et parasols étagés, autour d'un enclos très léger dit réachéa-véat, fait de lamettes de bambous plantées verticalement et se croisant.

(9) Ârya-Kâçyapa ou Ariya Kassapa, celui des disciples du Buddha qui prit la direction de la communauté après la mort du Maître et présida le premier concile.

(10) Pâli *cetiya*.

(11) Statue douée de puissance par suite de prière dite, qui fut instituée gardienne du cheydey.

(12) *Râjastha.*

(13) *Sâph tintévéa* ; on dit actuellement *àr chi*, continuellement.

CHAPITRE II

LE KBUON PRÉAS PARAMA SAPH

jointes et posées sur sa poitrine une fleur d'aréquier, des bâtonnets odoriférants et une bougie de cire d'abeille, puis on lui dira ces paroles :

« O vous, nous vous remettons cette fleur d'aréquier afin que vous l'emportiez et que vous la déposiez sur le préas cholamoni du cheydey (1) qui est dans le séjour des divinités du ciel. Rappelez-vous bien cela ».

3. - On prendra ensuite de la cire d'abeille, pesant 2 bat (2) et on en fera deux bougies d'égale grandeur (environ dix centimètres) et grosseur [puis sur l'une d'elles on fera trois marques].

Quand on verra que le mourant a perdu connaissance et qu'il n'a plus que la respiration, on prendra le *préas katha saupôr baṭ* (3) et on le posera doucement sur les lèvres du mourant en prenant bien soin de ne pas gêner la respiration. Il faudra alors faire attention de ne pas toucher le corps du mourant.

On veillera à ce qu'aucun bruit ne se produise et on allumera les bougies aussitôt après la mort.

4. — Quand la bougie marquée aura brûlé jusqu'à la première marque, on pourra pleurer et toucher le corps.

Quand elle aura brûlé jusqu'à la seconde marque, on lèvera le corps et on fera le lavement *(oy lœuk lœung chômâs).*

Quand, le corps ayant été lavé, la bougie aura brûlé jusqu'à la troisième marque, on mettra le mort dans le cercueil *(oy lœu kbokkol da kâmchhus).*

5. — Tous les objets destinés au *phlong* (4) devront être déposés avant que la mort survienne et après que le mourant les aura placés [ou laissé placer] au-dessus de sa tête en formant des souhaits.

6. — Un peu avant que le mourant rende le dernier soupir, si les canards, les coqs, le chien, le chat crient alors qu'il a perdu connaissance, [c'est un signe qu'] il descendra en enfer. Si au contraire il a consciemment entendu le cri de ces animaux, c'est un signe qu'il montera au paradis où le péché ne pourra pas le suivre.

7. — Quiconque se mettra en colère à l'occasion du partage des biens, frappera ou insultera les esclaves [du défunt], sera ruiné (5).

8. — Dès que la vie sera éteinte, il faudra retirer le *préas kéatha* de sur les lèvres du mort et, si on veut, on le pourra brûler. Quant à l'oreiller sur lequel était posée

---

(1) P. *cûḷâmaṇi*, joyau incrusté au sommet, et *cetiya*, pyramide.

(2) Le *bat* vaut 9 gr. 375 ; il est le quart du damlœng 37 gr. 50.

(3) L'éminent *gâthâ pada* ou « stance » des morts, c'est-à-dire une feuille de figuier sacré qui s'est détachée toute seule de l'arbre ou une feuille d'or battu ayant la même forme et sur laquelle on a gravé au poinçon la stance des mourants.

(4) Dépôt. Ce mot cambodgien désigne ici l'ensemble des cadeaux qui doivent être donnés au yokt, aux néak phlaut et aux religieux qui ont assisté le mourant. Il peut aussi, dans d'autre cas, désigner un dépôt furtif, celui qu'un fidèle fait à titre d'aumône à un religieux dont il ne veut pas être connu.

(5) C'est-à-dire : n'aura pas part au partage.

la tête du mourant, il ne devra jamais servir au conjoint survivant quand il ne couchera pas seul, mais il pourra dormir dessus s'il ne prend pas un autre conjoint.

9. — *Châtarô makka sâmapâta, châtarô makka phâl sâmapâta khinhé nhanang kosâla thamma emé satta aviréa hônto, émé satta bâchaya honto, émé sâtta atitukha hônto, émé sâtta yâtha pâchaya lâphânté, émé sâtta lâphânta* (1). Cette prière sera écrite [sur une feuille de papier] et placée sur le dos du cadavre *(ê khnang saupa bat)*.

Chakkhusâmpatta sattachéa (2). — Ceci doit être écrit et posé sur le ventre (3).

Ces deux sentences doivent être récitées le soir [de la mort] en se couchant.

II

Parlons ici du rite concernant le départ du mourant qui n'a plus qu'un peu de force.

1. — L'achar devra prier ainsi afin que le mourant soit pardonné : *étipisô phikaranang tévéana rakha ti*. Cette prière doit être répétée cent fois la face tournée au Nord-Est, car elle demande au préas bat Phikârona (4) de la laisser passer (l'âme du mort).

2. - Quant à la prière qui doit être dite à l'oreille du mourant, alors qu'il n'a plus qu'un peu de force, on devra aussi la dire cent fois. Voici cette prière dite *sâtî pathanang : « Etipisâ nâmou putthéaya »* (5) ce qui veut dire : « faites l'aumône au futur Préas Tras (6) ».

3. — Lorsque le mourant aura rendu son dernier soupir, on allumera immédiatement une bougie de cire d'abeille pesant, avec la mèche, exactement un dâmlœng (7) puis on parfumera quatre cruches d'eau (*tuk kââm*) que l'on fera ensuite bénir par un religieux.

4. — Quand la bougie sera consumée, on devra lever le cadavre et faire le lavement avec l'eau parfumée, puis on l'ensevelira dans douze coudées d'étoffe blanche.

---

(1) P. *cattâro maggâ sampattâ, cattâro maggaphalâ sampattâ*, etc. . . . . . .

(2) *Cakkhusampadāsattajâ*, etc. Cf. la formule complète au bas de la page 14.

(3) Ces prières sont écrites sur des feuilles de papier, de palmier, d'argent ou d'or et placées ainsi qu'il vient d'être dit sur le dos et sur le ventre du défunt.

(4) Faut-il croire qu'il s'agit ici du dieu de la compassion bien que je ne connaisse pas ce dieu ? Les mots *préas bat* désignent un personnage divin ou un roi ; le mot *kârona*, serait le mot pâli *karunâ*, compassion, miséricorde, le préfixe *phi* désignerait un génie, ou *phi* ! La formule pâlie ci-dessus paraît en fait désigner « la protection contre les dieux qui répandent l'épouvante » (*bhîkarâṇaṃ devânaṃ rakkhâ*).

(5) Pour le p. *satipaṭṭhânaṃ*, cf. p. 16 n. 1. *Namo buddhaya*, salut au Buddha.

(6) Le saint en possession de la suprême connaissance buddhique, le futur Buddha. — *Tras*, qui a atteint, l'élu. C'est-à-dire : « que vivant au temps du futur Buddha, vous lui fassiez l'aumône ».

(7) 37 gr. 50.

5. — Cela fait, on invitera les religieux à faire le ***bângskaul*** (1) en récitant le ***Kârana kosâla matika*** (2). Cette prière achevée, on placera le cadavre dans un cercueil et on priera un religieux de faire un second ***bângskaul*** en disant l'***Êkâ-namâki*** (3) et le ***Kosâlasâpâkâr*** (4).

6. — Afin de conduire le cadavre dans la forêt (5), on priera les religieux de réciter le *Thamma thvéa sattatang* (6), puis on demandera à l'un d'eux de prier à voix basse afin de garder le ***kosâla matika***.

Quand on sera arrivé dans la forêt [au lieu de l'incinération], on invitera les religieux à faire un troisième ***bângskaul*** en récitant le ***Kosala Kàranî***.

7. — Ceci fait, on livrera le cadavre au saint feu (***bauchea préas phlœung***).

8. — Le cadavre brûlé, on devra faire prendre par le ***yokî*** (7) quatre cruches d'eau, puis on invitera les religieux à les bénir. Le yokî prendra alors cette eau et éteindra, en la répandant dessus, les charbons du bûcher qui aura consumé le cadavre. Le tout éteint, le yokî fera avec les ossements et les charbons une sorte de forme humaine (couchée) dont la tête sera à l'Ouest et les pieds à l'Est. Ensuite il prendra le riz cuit des quatre corbeilles et le jettera au loin [afin d'éloigner le malheur] (8).

Ensuite, le yokî déformera ce corps [en brassant les ossements, les charbons, les cendres] et le moulera de nouveau en plaçant cette fois la tête à l'est et les pieds à l'ouest, puis il invitera les religieux à faire un [quatrième] ***bângskaul*** des ossements en disant le ***Kosâla avichéa pachaya*** (9) et le ***Putthéa nusatti*** (10). Cette prière terminée, on commencera de ramasser les ossements.

III

Pour établir les *saupâr bat*, on écrira soit sur une feuille d'or, soit sur une feuille d'argent, soit sur une feuille de mûrier, soit sur une feuille de figuier, ces deux-là tombées seules de l'arbre, les gâthâs ainsi conçues :

« *Châkkhu sàmpattasatta chéa, sota sàmpattassatta chéa, khana sàmpatta-*

---

(1) Du p. *bhango*, chanvre, et *sakala*, morceau. Faire le bângskaul, c'est réciter la prière *karana kosala mâtika* en tenant par un angle l'étoffe blanche posée sur le cadavre, le cercueil ou la fosse, puis, la prière achevée, tirer l'étoffe à soi et la garder.

(2) *Kusala-kâraṇa-mâtikâ*, la liste des bonnes causes ?

(3) Prière en l'honneur de l' « unique » (p. *eka*) ?

(4) Les mérites utiles, du p. *kusala sopakâro*.

(5) Au lieu de l'incinération.

(6) Il s'agit d'une énonciation de la « loi » (*dhamma*).

(7) Du p. *yogin*, ascète. Mais ici un homme religieux, un lettré, un achar.

(8) Le texte dit simplement ***sên apphatés krâvéas*** : le ***sên*** est le sacrifice l'immolation, et ***apphatés*** a le sens de « propitiatoire »; le mot *kravéas* signifie « jeter au loin ».

(9) P. ***kusalâvijjâpaccayā***, etc., la formule méritoire de l'enchainement des causes et des effets, qui débute par l' « ignorance ».

(10) Du p. ***buddhânussati***, un des six sujets de souvenir ou ***anussatiṭṭhânas***. Le ***bud-dhânussati***, ou souvenir qu'on doit garder du Buddha, est le deuxième.

satta chéa, chîviha sâmpattasatta chéa, kaya sâmpattasatta chéa, mano sâmpattasàtta chéa. (1) Ce saupâr bat doit être placé sur le cadavre.

« *Etipisô châdo mahâ réachihanang tévéanang rakkha ti* (2) ». Cette gâthâ doit être placé sur le front du cadavre.

« *Etipiso tavâtang sanang tévéanang rakkha ti* (3) ». Cette gâthâ doit être placé sur la poitrine du cadavre.

« *Sôsô ââ néné* » (4) doit être placé sur la paume de la main gauche du cadavre.

« *Etipiso kikarananang tévéanang rakha ti* » (5). Cette gâthâ doit être placé sur la paume de la main droite du cadavre.

« *Mâ â ôô âmâ* » (6). Cette gâthâ doit être placé sous l'oreille droite du cadavre.

Ce qui concerne le saupar bat et le départ du cadavre est terminé ici.

IV

Parlons du rite (*chbap*) concernant le cadavre qui n'est pas encore brûlé, mais qui est déjà déposé.

1. — Si une personne meurt enceinte (7), on devra déposer pour le yokî un panier rempli de paddy et une noix de coco dépouillée de son écorce (*daung bàk*).

2. — Si une personne meurt non enceinte, on devra préparer un panier rempli de riz, une bougie, un bat (8), quatre coudées et un ampan d'étoffe blanche, un grand régime de bananes, un couteau, une bèche, un plateau portant des plats de riz cuit, un plateau portant des feuilles de bétel et des noix d'arec et un *kruœung dâmnék* (9). Tous ces objets doivent être préparés et offerts au yokî qui, avant de les recevoir, devra faire des vœux au Préas (Saint, le Buddha), et des souhaits pour le mort.

3. — Ceci fait, on devra allumer une bougie et la placer au-dessus de la tête du cadavre, puis on priera en répétant trois fois cette prière : *Émang tikka témi o yô chimî* (10).

---

(1) P. *sampadâ*, acquisition ; *sattâ*, existences ; *jâ*, nées ; — *cakkhu*, les yeux ; *sota*, les oreilles ; *ghana*, les narines ; *jivhâ* la langue ; *kâya*, le corps ; *manas*, l'intelligence.

(2) *Étipisô, etc...* est le p. *catumahârajikânaṃ devânaṃ rakkha ti*, la protection des quatre grands rois des devas gardiens [du monde].

(3) Du p. *tâvatiṃsânaṃ devânaṃ rakkha ti*,.. dieux du *tâvatimsadevaloko*, le paradis des 33 dieux, le second des *devalokas*.

(4) Nous ne voyons pas à quoi peuvent correspondre ces syllabes.

(5) Le nom des dieux dont il est ici question est altéré. Lire *bhîkarâṇaṃ* comme p. 13 n. 4 ?

(6) S'agit-il d'une défense (*mâ*) ?

(7) *Khmoch slap préay.*

(8) Pièce de monnaie valant 9 gr. 35

(9) La collection des objets nécessaires au couchage : la natte, l'oreiller, la couverture.

(10) P. *imâṃ dikkhâṃ demi, yojemi* : « je fais, j'offre cette dévotion » ?

4. — Cette prière répétée trois fois, on conduira le cadavre à la forêt, et le yokî devra dire cette sainte stance :

Kâyânupassanâ satipaṭṭhânang, vetananupassana satipatthânang, chittânupassana satipatthânang, thammanupassana satipatthânang (1). Cette prière devra être répétée tout le long du chemin en avant du cadavre et de la personne qui jette les *léach* (2) sur la route.

5. — Celui qui recevra la corde *phlang* (3) sera *buos mukh phlœung* (4).

6. — Quand on arrivera au cimetière (*phnaur*), on devra planter quatre pieux (5) en terre et le yokî devra dire cette stance :

« *Sirômé puthéa tévenhchalâlaṭé prohmatévata mata yana yakanhché chatté pésârasânâpaté sâpa kamana préas sitthi mi* » (6). Le yokî devra dire cette stance en touchant chacun des quatre pieux à mesure qu'on les enfoncera.

7. — Cela fait on déposera le cercueil sur le bûcher et à côté des quatre pieux, on mettra des *bay kântông* (7).

8. – La prière que le yokî devra dire en touchant avec sa bèche chacun des quatre pieux est celle-ci : « *Achârang vatiyang kayô pathavi âthisosati kono apéta vinhnhanô nivatang kali karang* (8).

9. — Cette prière dite, le yokî devra couper la ficelle *bas* en disant : « *Ahérikang anattapang vichikéchha pachatté pariyantang tusata phéavinang tunanti* (9). C'est après avoir dit trois fois cette prière qu'il faudra couper ficelle *bas* (10).

---

(1) Cette stance ou gâthâ est tout simplement la gâthâ qu'on nomme en pâli les quatre *satipaṭṭhânaṃ* ou sujet de méditation sur l'impureté du corps (*kâya*), la malfaisance des sensations (*vedanâ*), l'impermanence des pensées (*citta*), les conditions de l'existence (*dhamma*).

(2) Riz grillé dans sa balle et légèrement écrasé.

(3) Cordelette de *kusa* (*phlang*) ou de coton blanc dont un bout est dans le cercueil et l'autre roulé autour de la tête du personnage dont il est ici question.

(4) Le *buos mukh phlœung*, « religieux devant le feu, » ou *buos mukh khmoch*, « religieux devant le mort » est un laïque vêtu de blanc, dont la tête est rasée comme celle d'un religieux, le fils ou le petit-fils du défunt, quelquefois un esclave. Quand ce rôle est rempli par un esclave, celui-ci a droit à son affranchissement (mes *Codes cambodgiens*, II, p. 168).

(5) Je traduits le mot *chhœung thkar* par « pieux ». Ce sont bien des pieux qui sont placés aux quatre angles pour maintenir le bois du bûcher, mais des pieux sur lesquels on pose une marmite dite *kaâm*, pleine d'eau, fermée par un *sla thœur*. —

(6) Formule de révérence pour obtenir le succès (*siddhi*) de l'opération.

(7) Riz cuit déposé dans un corbeille faite d'un morceau de feuille de bananier.

(8) « Ce corps restera gisant sur la terre... » etc.

(9) Souhait que le mort soit délivré de la honte, de la crainte du péché, du doute et obtienne le paradis.

(10) *Bas*, du pâli *pâso*, nœud coulant. Il s'agit de la corde de coton qui sort du cercueil à l'avant et se lie par un nœud coulant autour de la tête du *buos mukh phlœung*.

10. — Alors le yokî tiendra de sa main gauche le *tòng pràling* (1) et de sa main droite la bêche, puis il fera trois fois le tour du cadavre (en lui présentant l'épaule gauche) et en récitant à voix basse la stance suivante : « ***Utètayanh chakkhu ma èkara chéa hirisavanò pathavi paphasòtang tang namassami hari sasavanang pathavi paphasang tayachakutta vihari maratavasayi pramena vitato sapathamé téna thom téchamapalayantana maka putthéanang namatha pot-thiya vamo vimattanang, namo vimoutiya èmang soparitang kothva moro vacharaté èsana. Apettiyanh chakkhu ma ekara chéa harisavanò pathavi paphasotang tang nama sami hari sa savanang pathavi paphéasang tayacha-kutta vihari marateng yé prahnana vetaku sopa thamma té namoté chamang palayanto namata putthéanang namatha putthéaya namo vimuttanang namo vimatteya èmang soparitta kattva marova samaka payité mora paritang*** ».

11. — Le troisième tour achevé et cette stance dite, on mettra le feu au bûcher. Si le corps doit être incinéré, il doit être placé sur le bûcher la tête à l'Est. Si au contraire le corps doit être jeté à l'eau, il faudra le placer de façon que la tête soit au Sud. Si le cadavre doit être enterré, on le placera dans la fosse la tête à l'Ouest. Si on doit le conserver [dans sa bière] soit sur des pieux, soit sur un monticule, on devra le placer la tête au Nord.

12. — Si on brûle le cadavre pendant les mois Chét, Srap ou Mikasèr (2), le feu sera mis au Nord ; pendant les mois Pisakh, Phottrobot ou Bos (3), on allumera à l'Est ; pendant les mois Chés, Asoch et Méakthom (4), on allumera au Sud ; pendant les mois Asath, Kadœk et Phàlkùn (5), on allumera à l'Ouest.

13. — Pendant qu'on éteindra le feu qui aura consumé le cadavre le yokî devra lire la stance ci-dessous en faisant trois fois le tour des cendres : « ***Nirotho namà nibanang makòlò kàtarò chàtòva àti èmasmeng kayò késa yenà sànto peté-yéna chiratiyò té khahti né asatti pikhatta sayatta sàkhata parinama à khe-va chàtti chéatothang kapa véatta àthò kala vatta àsa sàpasa sâvéa ta àtta chatta nàrinò rapanhnha sàhà sàké tàsàtà sàhasa nima mi sirisa àhang té***

---

(1) « Drapeau de l'âme » fait d'une étoffe de couleur quelconque qui se porte en tête du cortège ; derrière viennent les religieux, puis le ***néak buos mukh phlœung***, le cercueil et la famille.

(2) En pâli *Citto*, *Sàvano* et *Màgasiro*, le 1er, le 5e et le 9e mois de l'année cambodgienne, mars-avril, juillet-août, novembre-décembre.

(3) En pâli *Vésàkha*, *Poṭṭhapado* et *Phusso*, les 2e, 6e et 10e mois, avril-mai, août-septembre et décembre-janvier.

(4) En pâli ***Jeṭṭho***, ***Assajujo*** et ***Màgho***, les 3e, 7e et 11e mois, mai-juin, septembre-octobre janvier-février.

(5) En pâli ***Asàḷho (s. àsàdha)***, *Kattiko* et *Phagguna* (***s. phàlguna***), les 4e, 8e et 12e mois, juin-juillet, octobre-novembre, février-mars.

sang thammanhchà sàkhanha ata rénàmamihang nàmàka ronubha vénahantva sapé oppata vé anéka attara yani vini asésatò » (1).

Le troisième tour fait, ce sera fini (2).

V

Eyntra tévoda sàmàta màkhàsa attaté chah pukala viya (3) où rites recommandés de Préas Indràdhiraya des dévatas, et des ascètes que gardent les quatre achars depuis l'antiquité.

1. — Si un roi ou un habitant a cessé de vivre en quelqu'endroit que ce soit, il faudra le faire brûler (4), et se raser les cheveux (5). Quant aux ossements, on devra ramasser ce qui en restera, sans rien laisser, pour les enterrer (6).

2. — Si les ossements ne sont pas tous ramassés, le Préas Angk ne pourra pas se réincarner (7) parce que tous les os n'auront pas été ramassés. Alors, quand il renaîtra, il sera eunuque, bossu de la poitrine, fou, idiot, sourd, bossu du dos, aveugle, estropié d'un pied ou d'un bras, ou très souvent malade parce que les ossements n'auront pas tous été ramassés. C'est pour cette raison qu'il faut faire bien attention.

3. — On enterre les reliques soit dans l'enceinte du monastère, soit dans une grotte ; ces lieux valent mieux que le dehors.

4. — Si un roi ou un homme du peuple qui est rené meurt après avoir vécu très longtemps, il ne faut pas enterrer ses os avec ceux (près de ceux) d'un homme qui est mort jeune. On devra enterrer ses os près de ceux d'un homme qui aura vécu longtemps afin qu'il vive très vieux dans sa prochaine existence. Si on enterre ses os près de ceux d'un homme qui n'a vécu que peu de temps, il aura, bien que beau, une vie aussi courte que celle de celui près duquel il aura été enterré.

5. — Avant d'enterrer les ossements, on devra d'abord regarder la tête et le dos du dragon (8) et voir la date du mois.

---

(1) P. *Nirodho nàma nibbànaṃ*... « Cessation en vérité est le *nirvàṇa*, etc. »

(2) Cette circumanbulation se fait de manière à avoir l'épaule gauche tournée vers le centre.

(3) *Eyntra* = sanscrit *Indra*, pàli *Inda*.

(4) Le terme est *oy bauchéa préas phlœung*, le « donner en sacrifice (ou offrande) au saint feu ».

(5) L'expression est *kòr tbaung*, « raser la tête ».

(6) L'expression est *bàṅchos*, « descendre ».

(7) ***Préas Angk ning prous pùm baṇ lœuy***. Les lettrés ne comprennent pas bien cette phrase et ne peuvent dire ce que signifient les mots Préas Angk qui peuvent désigner le Buddha qui n'a rien à faire ici, et la personnalité royale dont il a été parlé plus haut. J'ai traduit en ajoutant le prénom personnel ***se*** et en donnant au mot Préas Angk le sens de défunt.

(8) ***Kàbal néak khnàng néak.***

6. — On creusera le trou (où les ossements doivent être enterrés) en faisant trois angles dont deux (ceux du bas) seront droits et le trosième (celui du haut) devra avoir la forme d'une courbe.

E
N S
O

7. — Pendant les trois mois de *Phalkun, Chét* et *Pisakh* (1), la courbe sera à l'Ouest, la base sera à l'Est, la terre extraite sera jetée au Nord, et [l'urne contenant] les os sera placée au Nord-Ouest.

Pendant les trois mois de Chés, Asath et Srap (2), la courbe sera au Nord, la base au Sud, la terre à l'Est et l'urne au Nord-Est.

Pendant les trois mois de Photrobot, Asoch et Kadœk (3), la courbe sera à l'Est, la base à l'Ouest, la terre sera jetée au Sud et l'urne sera placée au Sud-Est.

Pendant les trois mois de Mékhasér, Bos et Méakthom (4), la courbe sera au Sud, la base au Nord, la terre sera rejetée à l'Ouest et l'urne sera placée au Sud-Ouest.

8. — Dans le mois de Pisakh, il faut enterrer les os dans un endroit ayant la forme d'une tortue.

9. — *Sàttàtana Katha.* — Quiconque suivra ces rites, jouira d'une longue vie et obtiendra les dignités d'un haut dignitaire.

10. — *Nganò sokati kang mànang.* — On ne peut faire ce qui est dit ci-dessus que le dimanche, le mercredi et le vendredi. On ne peut le faire les autres jours.

11. — On peut être yokì à quelqu'âge que ce soit. Si on connaît les prières, ce qu'il faut faire au cours des cérémonies funéraires, et si on a l'habitude de procéder avec les achars, on peut être yokì.

12. — Si on n'observe pas ces rites, si on ne dit pas ces stances, on portera malheur aux fils et petits-fils du défunt, s'ils sont vivants, et ce sera la faute du yokì qui aura ignoré les rites ou n'aura pas procédé en s'y conformant. Le yokì qui n'observe pas les rites après sa mort descendra en enfer.

13. — *Puthò lakkhanò, maro Thammo lakkhanò, sangkhò lakkhanò, akarò échétaratanattayang* (5). — Cette stance doit être écrite sur le sàmpot du décédé dans le cas où on ne pourrait pas lui rendre les derniers devoirs. C'est-à-dire : dans le cas où le corps du décédé n'a pas été retrouvé, cette stance doit être écrite sur un de ses langoutis.

---

(1) Le 12e, le 1er et le 2e mois, période de temps qui s'étend environ du 15 février au 15 mai.
(2) Les 3e, 4e et 5e mois, période qui s'étend du 15 mai au 15 août environ.
(3) Les 6e, 7e et 8e mois, du 15 août au 15 novembre.
(4) Les 9e, 10e et 11e mois, du 15 novembre au 15 février environ.
(5) Du pâli *lakkhana*, « signe », et *ratanattayaṃ*, « la triade de joyaux » composée du Buddha, de la Loi (*dhamma*) et de la Communauté (*saṅgha*).

CHAPITRE III

MORT DU ROI NOROUDAM EN AVRIL 1904

ET

rites observés à l'occasion de cette mort et de la mise en l'urne funéraire.

CHAPITRE III

Mort du roi Noroudam en avril 1904 et rites observés à l'occasion de cette mort et de la mise en l'urne funéraire

Il n'est pas inutile de donner ici ce qui a pu être observé des rites suivis au moment de la mort du roi Noroudam et de ceux qui ont présidé au lavement du corps, à son ornementation, à sa mise en l'urne et au transfert de l'urne funéraire sur le catafalque élevé à l'intérieur du Préas Mantì. Je prends ces détails dans les comptes rendus que le docteur Hahn et le ministre du Palais, l'oknha Tioun, ont publiés dans la *Revue Indochinoise* (1). Je me suis permis d'y faire quelques corrections et d'y introduire des détails importants qui avaient été omis mais, pour demeurer seul responsable de ces interpolations que je ne pouvais donner à part, j'ai pris soin de les mettre entre crochets [.........].

I

DERNIERS MOMENTS DU ROI NOROUDAM

Dès que l'état du roi fut reconnu très grave le 19 avril au soir, il fut transporté de ses appartements privés dans la salle de Moha Mantì (prolongement intérieur de la salle du trône) où, d'après les usages, il devait rendre le dernier soupir.

[L'ordre fut donné aux orfèvres de prendre neuf *chi* (2) d'or fin, dit *yì chhang im* (mot chinois), et d'en fabriquer neuf feuilles d'or en forme de feuilles de figuier dites *saupòrbat* dont il a été parlé au chapitre précédent. Un *réachéa-pandit* ou lettré royal, un *sàngkhrey* ou membre de la compagnie des censeurs des mœurs et conservateurs des rites, un *louk sàngkh réachéa kanas* qui est un religieux honoré d'un titre par le roi, le *préas Sàmdach Sàngkha réach* qui est le chef des religieux màhanikay, sont chargés d'écrire les stances en langue pàlie sur ces neuf feuilles d'or qui, on l'a vu plus haut (chapitre II), seront placées sur les neuf principales parties du corps.

Le 20 avril la faiblesse ayant augmenté et la mort du roi étant imminente, les étoffes blanches furent tendues autour et au-dessus du lit, puis on suspendit les *prà-bàt* ou peintures représentant des scènes du paradis ou *than suorkéa*, afin que le mourant se détachât des choses de la terre, ne les regrettât pas et pensât aux joies qui l'attendaient au delà].

Il y fut veillé jour et nuit, par les princesses ses femmes et ses filles, [la chau Châm, la Khun Châm, la chau Khun, la Khun, les néak-ménéang, les néak-néang et même par des femmes du palais non attachées à son service particulier, toutes orga-

---

(1) Le premier dans le numéro du 31 mai 1904, le second dans le numéro du 30 juillet de la même année.

(2) 33 gr. 75. — Le *chi* (mot annamite) est le dixième du *taël* ou *dàmlœng* qui vaut 37 gr. 50 ; il y a 16 dàmlœng dans la livre ou *nén*.

nisées par groupes de veilles].. Dans une pièce à côté veillaient les princes ses fils et, à l'extérieur, dans la grande salle de danse, les membres du Conseil des ministres. Jusqu'au 22, au matin, le roi put prendre quelques aliments, et la journée du 23 fut relativement bonne. D'une voix très faible il remercia le Docteur Hahn des soins qu'il lui donnait. [Deux cierges furent alors allumés (1).

Dans la nuit du 23, le prince Phantavongs, fils aîné du roi et remplissant les hautes fonctions dites ci-dessus (2) s'approcha du mourant et lui dit l'exhortation à la mort conformément aux coutumes anciennes. Puis les prières de la fleur d'aréquier furent dites par le prince Phantavongs]. Le 24, après un repos de quelques heures, le malade se mit à délirer ; il était environ 3 heures 1/2 ; présent à son chevet, le Dr Hahn annonça à la famille le commencement de l'agonie. Le Résident supérieur avisé arriva vers 5 heures moins le quart et quelques minutes plus tard, en sa présence, le roi rendit le dernier soupir. Le Dr Hahn constata que le cœur avait cessé de battre et dit à l'assistance : *Savannakhot* « il est allé au ciel ». Les femmes et les princesses royales qui, jusqu'à ce moment, avaient conservé le plus grand calme, se mirent à pousser des gémissements qui furent répétés par tout le personnel féminin du palais. L'Obarach et les princes royaux s'approchèrent du monarque décédé, [le placèrent sur le dos], lui fermèrent les paupières et la bouche, puis le recouvrirent d'un linceul rouge et or.

Ces derniers devoirs rendus, le Résident supérieur convoqua à la salle du trône Sa Majesté l'Obarach, le Conseil des ministres, les chefs des deux sectes religieuses bouddhiques (Mahanikay et Thammayuti), le chef des brahmes (bakou), les chambellans de droite et de gauche (Maha-montrey et Maha-tép) et leur annonça que, conformément aux us et coutumes du royaume khmèr, ils devaient procéder immédiatement à la nomination du successeur du Roi défunt. Se basant sur les anciennes coutumes du royaume, sur les traités et conventions passés entre le gouvernement de la République et Leurs Majestés Noroudam et l'Obarach, sur le silence de Sa Majesté Noroudam qui n'avait pas, comme il avait le droit de le faire, désigné par testament son successeur (3) parmi les princes ses fils, M. le Résident supérieur proposa au Conseil de nommer roi (*krong réach* jusqu'au moment de son couronnement) Sa Majesté l'Obarach pour consacrer la convention passée avec Sa Majesté il y a plus de trente ans. A l'unanimité, le Conseil ratifia ce choix. S'adressant alors à Sa Majesté l'Obarach, M. le Résident supérieur lui dit : « Sire, de par les us et coutumes du royaume, de par les conventions passées entre le gouvernement de la République française et Sa Majesté défunte, de par l'approbation donnée à votre choix par tous les membres du Conseil ici réunis, je vous proclame Roi du Cambodge sauf approbation ultérieure de M. le Gouverneur général et du Gouvernement de la République française ».

---

(1) Voy. chapitre II, 1, 2
(2) Chapitre II, paragraphe 1, 1
(3) Il serait plus exact de dire « celui qu'il préférait pour successeur. »

S. M. l'Obarach répondit à M. le Résident supérieur : « Je vous remercie, M. e Résident supérieur, de l'insigne honneur que vous, au nom du Gouvernement français, et les membres du Conseil, me faites de me confier les destinées du royaume khmèr, je remercie le Gouvernement de la France que je considère comme mon père et comme ma mère. Je m'efforcerai de lui donner toute satisfaction et d'assurer la paix et le bonheur de mon peuple, de concert avec vous et avec le Conseil des ministres ».

Les portes de la salle du trône furent ensuite ouvertes et tous les grands mandarins de la capitale introduits. L'Akkamohaséna (premier ministre) leur rendit compte du choix qui venait d'être fait par le Conseil sous la présidence de M. le Résident supérieur, et ils se prosternèrent tous, firent les salutations au nouveau roi et l'acclamèrent.

Cette cérémonie terminée, Sa Majesté l'Obarach, M. le Résident supérieur, le Dr Hahn et les membres du Cabinet du Résident supérieur retournèrent à la salle Moha-Manti. Le linceul fut enlevé et successivement Sa Majesté l'Obarach, le Résident supérieur, le Résident maire et le Directeur des bureaux arrosèrent le corps du roi défunt d'eau parfumée.

II (1)

PREMIER LAVAGE DU CORPS ET POSE DES NEUF SAUPORBAT

Pendant que s'accomplissait dans la salle du trône la cérémonie du transfert des pouvoirs royaux, on procédait au premier lavage du corps et on posait les *saupòrbat* sur les lèvres, sur les nez, sur les deux yeux, sur les oreilles, sur la poitrine et sur les paumes des mains.

Ceci fait, un religieux fut invité à dire la stance dite du *Thamma sadapas kan bangskaul* que le *kbuon Préas parama sàph* appelle simplement le *bangskaul* (2) qui, en fait, est un récit à la fin duquel le religieux tire à lui un coupon d'étoffe blanche posé sur le cadavre et qui devient sa propriété. (3).

III

CÉRÉMONIE DE LA MISE EN BIÈRE

Le lendemain lundi 25 mai, à trois heures de l'après-midi, [le corps ayant été préalablement et de nouveau lavé], commença la cérémonie de la mise dans l'urne. Le corps était étendu sur un lit peint en blanc, avec rideaux blancs brochés de fleurs en argent. Les mains du défunt, croisées sur la poitrine, maintenaient un étui en or [dit *sla-truoy*] d'où émergeaient deux bougies dorées [placées dans une feuille de bétel avec une noix d'arec].

Les princes Phantavongs, Makhavan, Phannuvongs et Sothavongs, montèrent sur le lit pour procéder à l'habillement. Ils commencèrent par glisser un caleçon en soie

---

(1) Ce paragraphe n'a pas été donné par le docteur Hanh.

(2) Voy. 11, 5

(3) C'est de ces pièces d'étoffe et de celles qui sont, au cours d'une même cérémonie, tirées de sur les tombes, que les religieux dévots devraient se vêtir exclusivement.

sous le sâmpot (1) et enlevèrent celui-ci ; par dessus le caleçon, ils passèrent un pantalon dont la partie haute était en soie blanche, la partie médiane en soie rouge et or et la partie inférieure une large bordure appelée *chor préas khôr* pesant 9 dâmlœng 2 chi et 5 hun d'or. (2) Ils mirent ensuite un *sâmpot* en soie couleur crème [dit *chàrbap*, de haut prix] qu'ils assujettirent avec une ceinture en soie [dite *khsè kràvéat*] et dont ils roulèrent les deux extrémités qu'ils placèrent entre les jambes. Ils remirent une deuxième ceinture en tissu d'or avec boucle aux armes royales appelée *kàbal khèm khat*, pesant 2 damlœng 1 chi et 5 hun d'or (3) [ornée de diamants et estimée 1.000 piastres]. Sous la plaque de la ceinture ils placèrent une plaque d'or en forme de feuille allongée appelée *heina* et des deux côtés une plaque en forme de feuille incurvée appelée *chéaykrèng*, pesant 8 damlœng, 3 chi d'or. (4) Ils mirent alors une veste rouge et or à laquelle ils adaptèrent quatre boutons en or appelés *léou-préas-phoussa* et sur laquelle ils passèrent une [double] chaîne en or incrustée de diamants qui s'entrecroisait sur la poitrine ; ils mirent aux bras deux bracelets appelés *kang thap* pasant 2 damlœng, 2 chi (5) puis deux bracelets appelés *kang-nak-préas-hast* aux avant-bras et pesant 2 dâmlœng, 4 chi et 2 hun. (6) Ils lui passèrent ensuite des bas de soie et deux bracelets aux chevilles ; ces bracelets, appelés, *kang-nak-préas-bat* pèsent 5 damlœng d'or (7), [à ses doigts ils glissèrent des bagues ornées de diamants et à ses] pieds une paire de sandales en or massif appelées *préas sopéà bat* et pesant 16 damlœng et 7 chi. (8).

Le Sàmdach préas Essey-phat, chef des Bakous, remit alors à S. M. l'Obarach le masque en or *préas-phak* que celui-ci plaça sur la figure après avoir salué le défunt et, en dernier lieu, il lui mit sur la tête la couronne [ou] *Préas moha mokot*.

Ainsi paré, le corps resta exposé pendant une demi-heure, puis on apporta aux pieds du lit une urne en argent doré haute d'un mètre 20 et large à sa partie supérieure de 60 centimètres de diamètre. Un couvercle du même métal, destiné à la fermer hermétiquement, couvrait l'urne. A côté, fut placé une autre urne en bois revêtue d'ornements en or et surmontée d'une flèche de 50 centimètres de haut ; cette urne est destinée à recevoir la première et à être exposée avec elle [au *hò préas Thamma sangvék*, où la *préas kotha*, catafalque de la reine mère a été exposé en 1897 et 1898].

Les quatre princes se retirèrent alors et furent remplacés sur le lit par le Sàmdach prèas Essay-phat et trois employés du service des linceuls. Une princesse remit au

---

(1) Langouti.
(2) 35 grammes 625. — Le *hun* est le dixième du *chi*.
(3) 80 grammes 625.
(4) 307 grammes
(5) 82 gr. 50.
(6) 90 gr. 75.
(7) 177 gr. 50.
(8) 626 gr. 25, c'est-à-dire 1 *nên* et 7 *chi*.

chef des bakou, le Préas Essey-phat, un plateau en or avec du coton qui fut placé dans les oreilles et les narines du défunt. Après avoir versé la valeur de deux cuillerées de mercure dans la bouche, ils y introduisirent une pièce d'or pesant 4 chi. Puis ils soulevèrent le tronc, replièrent les deux bras et les mains jointes devant la figure ; ils plièrent ensuite les jambes, les genoux à la hauteur des mains, et ficelèrent avec une corde de coton l'ensemble du corps dans la position assise. Ainsi ficelé, il fut placé sur deux larges morceaux d'étoffe blanche dont les extrémités relevées furent liées au sommet de la tête avec la même corde de coton. Quatre des [*phusamalas* qui sont les ensevelisseurs] furent appelés pour le soulever dans cette position et le placer dans l'urne ou *kotha*. Sa Majesté l'Obarach replaça alors le masque en or à hauteur de la figure, remit sur le sommet de la tête la couronne et posa une chaîne en or ornementée de diamants sur le tronc. Cette chaîne a été achetée 30.000 piastres (1).

L'urne qui contient le corps du roi défunt sera transportée dans la salle Moha-Manthi jusqu'au moment où l'autel ornementé d'or sur lequel elle doit être placée dans le monument appelé [*hô préas Thamma-sângvék*] sera terminé. Tous les trois ou quatre jours, les sanies [*tùk préas bopou*], qui s'écoulent par une ouverture laissée à la partie inférieure de l'urne et sont reçues dans un vase, sont portées en grande cérémonie et aux sons de la musique aux bords du fleuve, d'où une jonque richement ornementée les transporte au milieu des quatre bras où elles sont noyées.

IV

CÉRÉMONIE DU TRANSFERT DE LA SALLE MOHA MANTI AU PAVILLON HÔ PRÉAS THAMMA-SANGVÉK DU CORPS DE SA MAJESTÉ DÉFUNTE PRÉAS BAT SAMDACH PRÉAS NOROUDAM, ROI DU CAMBODGE, DÉCÉDÉ A PHNÔM-PENH LE DIMANCHE 24 AVRIL 1904.

La cérémonie du transfert du saint corps du roi défunt sur le catafalque préparé pour lui eut lieu près de deux mois après la mort. La voici telle que l'a décrite M. Tioun, ministre du palais dans la *Revue Indo-Chinoise* du 30 juillet 1904.

Le mercredi 22 juin 1904, à 7 heures du matin, Sa Majesté le Roi régnant Préas bat sâmdach Préa Sisavath, accompagnée des membres de sa famille, se rendit auprès de l'urne qui contenait le corps de Sa Majesté défunte. Cette urne d'une hauteur de trois mètres, en or (2), était exposée dans la salle Moha-Mantî (grande salle royale qui fait suite à la salle intérieure du trône). Après avoir brûlé les bougies et les parfums rituels, Sa Majesté s'agenouilla devant l'urne et rendit honneur à la mémoire de son auguste frère. Il l'informa du transfert de son corps dans le pavillon [dit] *Hô Préas Thamma sàngvék* sis dans la troisième enceinte du palais, près du jar-

---

(1) L'ensemble des ornements en or composant l'habillement du roi défunt est de 109 damlœng 5 chi et 8 hûn, c'est-à-dire 4.109 gr. 25. Le *damlœug* vaut 37 gr. 50, le *chi* 3 gr. 75 et le *hûn* 0 gr. 375.

(2) Pour la confection de l'urne, 300 taëls d'or, à 33 piastres le taël, furent employés, et pour le piédestal 2.200 taëls à 40 piastres l'u

din du ***Phiméan akas***, (1) cérémonie solennelle qui aura lieu dans la matinée. Le corps de Sa Majesté défunte sera exposé sur le ***préas moha banhcha*** (piédestal de 5 m 40 de hauteur) en attendant l'époque de l'incinération. Cette cérémonie préliminaire terminée, Sa Majesté se retira dans son palais.

A huit heures, tous les membres de la famille royale, les ministres, dignitaires et mandarins, revêtus des vêtements de cérémonie, blancs ornés de broderies d'or, accompagnés de leurs familles, se réunirent au palais où arriva, à huit heures et demie, le Résident supérieur du Cambodge accompagné de son cabinet. Le Représentant de la France fut reçu par Sa Majesté dans le *préas Tinang-banhyong* [qui est la salle du Trône]. Escortée des damruots (garde du corps). Sa Majesté se rendit, accompagné du Résident supérieur, à la tribune près du pavillon [dit] *hò préas Thamma sàngvék*, où elle fut reçue par le Résident-maire de Pnôm-penh et tous les fonctionnaires, officiers et colons européens ; c'est là qu'on attendit l'arrivée du cortège funèbre.

A dix heures (heure faste indiquée par l'astrologue royal) on tire une salve de vingt-et-un coups de canon. L'urne (*savanakotha*) est transportée et placée par huit mandarins du service funéraire (*snôm damruots*) sur un palanquin d'or (*préa réachék yéanamat*). La procession part de l'intérieur du palais, de la salle des danses, sort par la porte dite *thvéa Pisès*, tourne à l'Est et rentre par la porte qui conduit directement au *hò préas Thamma saugvék*. Elle rencontre là les troupes françaises qui font la haie et rendent les honneurs au corps royal. Sa Majesté, le Résident supérieur et toute l'assistance européenne se découvrent. L'urne est alors descendue du palanquin et placée sur un char doré dit *thaÿ krœun*. Ce char est traîné sur un escalier incliné dit *kadaynéak* ou *chàndœur-néakéa* (2) au moyen de deux cordes et hissé jusqu'au sommet du *préas moha-banhcha*, richement orné de garnitures d'or. Sa Majesté et l'assistance saluent encore une deuxième fois l'urne et rentrent chez eux pendant que les *mékars* enlèvent l'escalier pour faire place aux trois cents bonzes qui viennent officier (*sdap prakàn*) auprès du *préas moha-banhcha*. Les cérémonies religieuses et d'usage se feront donc dans ce pavillon nuit et jour jusqu'au transfert de l'urne dans le pavillon crématoire (*préas mèn*) qu'on espère voir terminé dans un an et qui s'élèvera dans la plaine sise au Nord du palais. A l'occasion de cette cérémonie, Sa Majesté distribua aux assistants dix mille pièces commémoratives en argent, gravées aux armes royales et à l'effigie de Sa Majesté défunte.

Un hangar de provisions de bouche et de menus objets, construit près du Trésor royal, est abandonné aux pauvres.

La procession qui a eu lieu était divisée en cinq parties échelonnées dans l'ordre suivant : 1° cavalerie ; 2° musique européenne ; 3° service d'ordre de la procession ; 4° miliciens tagals ; 5° mandarins chams ; 6° miliciens cambodgiens ; 7° porteurs

(1) Du pâli *vimanâkasa*, palais dans l'air, palais élevé.

(2) Du pâli *gati-nàga*, voie des nagas ou dragons, dont l'expression *dâmnœur néakéa*, escalier des nàgas, est la traduction en cambodgien.

d'étendards ; 8° mandarins chinois ; 9° *damruots* ou gardes du corps ; 10° mandarins cambodgiens ; 11° musique cambodgienne ; 12° porteurs de pavillons ; 13° service d'ordre de la procession ; 14° musique *khlàng chhnèk* ; 15° *damruots* porteurs de lances ; 16° musique indienne ; 17° *borohœts* ou brahmes du *ping-pàng* ; 18° l'Akkamohaséna, premier ministre ; 19° brahmes sonnant de la conque marine ; 20° le prince Phanntavongs et le prince Makhavan, fils aînés de Sa Majesté défunte, s'appuyant sur l'urne contenant le corps royal et qui est portée sur un palanquin en or ; 21° deux ministres ; 22° porteurs de parasols (*préas khlàs*) ; 23° porteurs de pavois (*phutan*) ; 24° porteurs de parasols (*bàngsèk*) ; 25° porteurs d'autres parasols (*bàng-sêng*) ; 26° deux ministres ; 27° porteurs d'éventails (*préas vichini ngoy*) ; 28° porteurs d'ornements (*aphirom*) ; 29° les princes ; 30° les pages porteurs des insignes royaux ; 31° les *damruot* porteurs de lances ; 32° les *phusamalas*, porteurs des vêtements royaux ; 33° les *préas seng-thuon*, porteurs des armes royales ; 34° les dames du palais et femmes de tout rang ; 35° les porteurs de pavillons ; 36° les surveillantes ; 37° gardiens kromovéang.

Les femmes ont la tête rasée et sont habillées de blanc, qui est la couleur du deuil.

CHAPITRE IV

CÉRÉMONIE DU TRANSFERT

d'autres ossements de princes et princesses

1er septembre 1904

CHAPITRE IV

Cérémonie du transfert d'autres ossements de princes et princesses
(1er septembre 1904)

Le nouveau roi, l'Ammachas chlvit Sisovath ayant décidé d'incinérer les membres de sa famille décédés depuis longtemps, en même temps que la dépouille mortuaire de son prédécesseur, donna, en avril 1904, l'ordre de construire une chapelle ardente dite *préas hô préas sâp*, « saint temple des saints corps », au sud du *véat Préas Kêv monirot*, et, cette construction achevée, d'y transporter les corps des princes, princesses, etc. qui, depuis leur mort, étaient enterrés dans le véat Trachak en attendant l'incinération.

Cette cérémonie eut lieu le 1er septembre 1904 à trois heures du soir. La voici telle que j'ai pu la suivre :

I

LE TRANSFERT DES OSSEMENTS

Le jeudi 1er septembre, à 3 heures de l'après-midi, a eu lieu le transfert des ossements : 1° de la préas piyô Pou, fille d'un haut dignitaire qui fut *préas bàrom achchhara aksara*, éminente et très haute nymphe de l'air de son titre, et *sàmdach préas vor méata*, c'est-a-dire éminente et haute mère du nouveau roi, décédée le 23 juin 1868 ; 2° de la princesse royale *sàmdach préas réach thida*, qui fut son épouse sous le titre de *préas réach tépi*, éminente princesse ; 3° de trois de ses fils et de deux de ses filles : le prince Réakhsatra, la princesse Sattan, le prince Phêng, la princesse Sothan-réakhsmey, et le prince Nan ; 4° de quatre concubines ou *néak-monéang* nommées Kês, Kés, Im et Linthi ; 5° de l'Oknha-chétha-montrey et enfin d'une vieille dame du palais *néak-yéay* Chhouk, dont l'incinération n'a point encore été faite. Ils étaient enterrés tout près de l'ancien palais de l'Obarach, dans l'enclos du monastère véat Trachak, en attendant que le chef de la seconde branche de la famille fut en situation de leur rendre les derniers devoirs et de les offrir au saint feu. L'ancien Obaréach est devenu roi sous le nom du Sisovath, et déjà les ordres sont donnés partout de rassembler les matériaux nécessaires à la construction du *mendap* où doivent être brûlés les restes desséchés de ce qui fut Sa Majesté Noroudam, le maître de la vie au-dessus de toutes les têtes. Le roi a résolu de profiter de la même solennité pour présenter au feu les ossements de ceux qu'il a aimés, et il a fait construire au Sud de l'enclos de Véat Préas Kév morokot un temple pour les y déposer, où l'on priera afin d'acquérir des mérites aux personnages dont ils furent l'apparence, en attendant le jour sacré où ce qui reste des éléments qui les composaient sera transformé en éléments plus simples. Ce temple provisoire est le *préas hô préas sâp*, le « saint temple des saints corps ».

A trois heures, la procession s'organise, entre deux longues files de pols vêtus et coiffés de rouge, qui soutiennent une corde de *sbau phlang* et qui portent des

étendards de toutes les couleurs, aux formes de *makara*, de *kâèp*, des lances ornées de fanions de diverses couleurs et de crins chamara, des pavois dits *sbàng* qui sont ronds, d'autres qui ont la forme d'écrans ovales, des parasols jaunes, rouges, blancs, à plusieurs étages, etc., etc. C'est d'abord le corps des musiciens, puis les pelotons de soldats cambodgiens armés de fusils modèle 1854, un corps de batteurs de tam-tams, de gongs, un corps de tambourineurs, un autre de musiciens chams et malais aux gongs larges mais peu profonds, etc. Enfin paraissaient les *tinéang* ou lits portés par des hommes vêtus de rouge sur lesquels étaient dressés et maintenus par des cordons de coton blanc les *préas sauvana-kôthas* qui sont soit des urnes funéraires fermées de couvercles coniques à formes ouvragées et à pointes très élevées, soit des cercueils courts de forme carrée à base plus étroite que l'ouverture et qui sont fermées de couvercles à pans coupés. Les deux premiers *tinéang* portent chacun une urne de bois précieux entièrement recouverte d'une feuille d'or repoussé et deux princes qui, vêtus de blanc et coiffés du rompéak de cérémonie et les mains appuyés sur l'urne, l'empêchent de choir. Elles ont reçu, la première les ossements de la mère du roi, la seconde ceux de son épouse. Le troisième tinéang porte six autres urnes de bois moins précieux et seulement dorées, sans personne pour les tenir. Le quatrième *tinéang* a reçu quatre cercueils qui, dit-on, contiennent les ossements provenant de plusieurs corps.

Derrière ces divers *préas kôtha*, viennent plusieurs centaines de femmes, toutes vêtues de blanc et portant à la main une fleur de lotus rouge.

Le roi devait, sur son *préas réachéa-yéan*, précéder les saints corps, mais il pleut des torrents d'eau, la marche du cortège est difficile. Il décide de monter en voiture et autorise les ministres et les hauts dignitaires à faire de même; puis, par une voie détournée, il gagne, au grand galop de ses vigoureux chevaux, escorté d'un peloton de cavaliers royaux, le temple provisoire où doit aboutir la procession.

A cinq heures, les musiciens à instruments européens dont le chef est un manillais, jouant la marche royale des khmêrs, se rangent sur la droite de la sente à peine tracée qui conduit au temple, les pols forment haie compacte, les divers corps de musiciens se rangent où ils peuvent et le premier *tinéang* est présenté à la porte principale. L'urne est détachée, puis descendue, introduite dans le *préas hô préas sap* et hissée à l'aide d'un plan incliné au sommet d'un catafalque ou *balang*, ou *préas réan ma*, sous un parasol blanc. On procéde de même pour les autres urnes et pour les cercueils, mais par la porte du Nord. Cela fait, les plans inclinés sont enlevés en un instant, des tapis sont étendus, les gradins des catafalques sont garnis de lampes et de photophores allumés. On place les *chœung-ma* qui sont des tables; sur elles on pose les *préas péan* ou plateaux à pied, puis on fixe entre l'urne *kôtha* et le couvercle ou *kompoul*, une pièce de longue cotonnade blanche qui, en se développant, montre, de double coudée en double coudée, ses parements d'or, et vient se poser en plis nombreux sur le *préas péan*. Cette pièce d'étoffe, qui remplace le cordon dit *àmbas séma*, est dite *préas phusa yòng*. C'est elle que reçoivent les religieux quand ils disent la prière vulgairement nommée *stance préas bàngskaul* ou *sdapakan*.

A peine toute cette installation était-elle terminée que vingt religieux, précédés du Sâmdach préas maha sângkhréach, pénétraient dans le temple et prenaient place dans le bas côté de droite. Le roi saluait leur chef aussi humblement qu'un homme du peuple, et le *namou tassa* était dit trois fois ; les prières se succédaient et, enfin, le *phusa-yông* étant étendu sur les mains des religieux du premier rang, ils entonnaient les *gâthâs* du *baugskaul.*

II

CÉRÉMONIE DE LA LECTURE DES TITRES DONNÉS AUX DÉFUNTS

(2 septembre 1904).

Le lendemain, 2 septembre 1904, qui était un vendredi, a eu lieu en présence des ministres et de vingt religieux ayant à leur tête le Sâmdach préas maha Sangkharéach, leur chef, la cérémonie de la lecture des titres des personnages dont les restes mortels étaient dans les douze *préas kôtha.*

A six heures du soir le roi, escorté de ses *mahalék* porteurs de lances, suivi d'une foule d'autres pages porteurs de ses insignes royaux, descend de son palanquin porté par quatre hommes et abrité d'un large parasol rouge ; il pénètre dans la salle du *hô préas sâp,* aux sons de la musique française, la traverse entre le groupe des hauts dignitaires, des ministres accroupis et inclinés sur son passage, et vient prendre place sur le tapis préparé pour lui à gauche et en face du chef des religieux, tout près de la cloison qui sépare la salle en deux parties à la hauteur du premier catafalque. Sa garde prend place derrière lui et, près de lui, ses pages porteurs des boîtes, crachoir, mèches et aiguières d'or. De l'autre côté de la cloison, par la porte restée ouverte, on voit une cinquantaine de femmes du palais qui sont venues assister à la cérémonie. — *Les préas banhcha* sont brillamment illuminés et la salle est éclairée comme en plein jour.

Un instant après son arrivée, le roi quitte son tapis royal, va s'agenouiller devant le chef des religieux et le salue humblement trois fois, le front dans la poussière et les mains à plat sur le sol.

Le vieux chef de la sângha royale dit trois fois le *Namou tassa* qui est la salutation au Buddha, que le roi et l'assistance écoutent et répètent les mains jointes en un bourdonnement qui rappelle celui de nos saluts catholiques dans les églises, le soir. Au *Namou tassa* succède une sorte de prière des morts dite par tous les religieux, puis un achar royal, développant le *phusa-yong* qui descend de l'urne funéraire de la mère du roi, l'étend sur les mains des douze religieux du premier rang et la prière, dite *sdapakân,* — qui remplace celle du *bângskaul* ou loque de coton qu'on dit pour les gens du commun, — est récitée sur un ton nasillard par les disciples du Buddha.

Cette prière dite, le *phusa-yong* est retiré de leurs mains, plié à sa partie inférieure et placé sur le plateau ou *péan* où il a été pris, au beau milieu et en avant du premier catafalque.

Alors un pandit s'approche, prend sur un plateau d'or que d'autres pandits ont déposé devant le *préas banhcha* une feuille de papier et lit la liste des titres des personnages dont les restes ont été apportés du véath Trachak dans la salle du *ho préas sap* où ils resteront jusqu'au jour de l'incinération. Voici ceux qui sont donnés à la mère du roi, la *Sàmdach préas vor réach* [*rach*] *chini néath* : — *Tivorouttam bârom achchhara-aksar sinthor tép thida voréa pongsà méata rong trong lakkhana èk akka khsatri siri satha khattiya oudàm bârom bâpit.*

Voici les titres qui furent conférés à l'épouse défunte, la *Sàmdach préas réach thida préas srey vor khsàtrey*, qui fut *préas réach-tépi* : — *Sàmdach préas akkamahésey préas srey vorkhsàtrey ratanas-thida voréa-mik bànhcha pit kalyani khsatri outàm bârom mâha-krâsotr.*

Cette lecture achevée le pandit, au nom de toute l'assistance, forme le souhait que les mérites (*kusal*) acquis par les défuntes leur procurent les fruits qu'il doivent naturellement porter, justement et exactement pendant un nombre incalculable d'années, et le roi fait quelques présents aux religieux. Quant ceux-ci se sont retirés, il salue les saints ossements, remonte sur son palanquin royal et s'achemine vers son palais, escorté de ses gardes, suivi de ses porteurs d'insignes royaux, et éclairé par cent bougies que portaient d'autres pages. La musique le précéde et cette rentrée royale a quelque chose de pas encore vu qui surprend, mais qui plait.

CHAPITRE V

CÉRÉMONIES AUTOUR DE L'URNE FUNÉRAIRE

CHAPITRE V

Cérémonies autour de l'urne funéraire

Je donne ici deux ordonnances royales organisant la veillée du corps et la relève des gardes, puis l'oraison que disent chaque jour les pleureuses en nasillant et, enfin, une note sur la salutation que vont faire les hauts dignitaires du royaume, au pied du catafalque, les huitième et dernier jours de la lune croissante et les huitième et dernier jours de la lune décroissante, qui sont des jours saints (*thngay sœl*).

I

ORGANISATION DE LA VEILLÉE DU CORPS

Par un *préas réach prakas* ou « saint décret royal » daté du 15 juillet 1904, le Roi successeur du roi Noroudam, défunt, a ainsi organisé la veillée du corps.

L'article premier déclare qu'à partir du jour où ce décret est promulgué, les princes fils du roi défunt (*préas àngk-machas*) et les princes petits-fils (*néak ânkg-machas*) devront être groupés en cinq tours de gardes (*vén*) et chargés de la veillée du « saint et éminent corps du saint et miséricordieux qui est dans sa sainte urne d'or (*préas bàrom sàp préas korona knong préas savanna-kòtha*) déposée dans la chapelle ardente du *hò préas Thamma sàngvék*, en attendant la cérémonie de l'offrande au saint feu dans le saint *mên* (*bon préas mén thvay préas phlœung*).

Chaque garde compte un chef (*athìpdey*) et un sous-chef (*athìpdey-rong*), tous deux fils du roi défunt et six fils ou petits-fils. Ces gardes étaient ainsi composées :

La première, des préas ângk-machas *Vathanavongs*, *Chantavongs* (1), Pongeyssara, Sotthéavongs, et des néak ângk-machas Ponovongs, Nìmìnthoravongs, Rottavongs, Kéttana ;

La seconde, des préas ângk-machas *Essaravongs*, *Makhavan*, Nopphaphau, Sattharot, et des néak ângk-machas Pongsavat, Phatsavat, Rottapongs, Khanthoraréakh ;

La troisième, des préas ângk-machas *Châmrœunrithi*, *Raya*, Salavan, Duongmathoura, et des néak ângk-machas Hâssâpongs, Châmrœunvongs, Nuppovongs, Rottarì ;

La quatrième, des préas ângk-machas *Kétsara*, *Rottanétr*, Monìvongs, Chantalékha, et des néak ângk machas Sìrìvaty, Monourôt, Rattana, Kéttana.

La cinquième, des préas ângk-machas *Phanavongs*, *Duongsakkhâna*, Khânarakh, Ratabot, et des néak ângk-machas Sararakh, Monivan, Monthonchharnay, Chintarvan.

L'article 2 porte que les gardes commenceront par la garde n° 1, et continueront dans l'ordre naturel, qu'elles commenceront dans la chapelle ardente à sept heures du matin jusqu'au lendemain à la même heure, à laquelle le relèvement aura lieu. Le chef de la garde descendante signera au contrôle remis aux mains du chef des conseillers royaux et le chef de la garde montante y signera aussi.

---

(1) Les noms des chefs et sous-chefs sont en caractères italiques.

On y lit encore que les princes fils ou petits-fils de la garde doivent obéir aux ordres de leurs chefs en tout ce qui concerne la garde du saint corps; que s'ils croient que des ordres s'écartant de cet objet sont donnés, ils doivent se rassembler et inviter leur chefs à réfléchir et à se conformer aux décisións de la majorité; que si, dans ce cas, les chefs refusent de suivre l'opinion de la majorité, ils peuvent rédiger une note et la remettre au chef des conseillers royaux afin qu'il la remette au roi.

On y lit encore que si un chef de garde ne peut, par suite d'occupations, prendre le service, il doit adresser une demande d'exemption au chef des conseillers royaux, afin qu'il la transmette au roi. Si Sa Majesté accorde cette exemption et désigne le sous-chef chargé de le remplacer, il pourra s'absenter. Il en sera de même pour les sous-chefs et les autres princes de garde.

L'article 3 spécifie que tous les manquements au présent arrêté feront l'objet d'un rapport qui sera remis au roi par le chef des conseillers royaux, afin que Sa Majesté, qui est le maître suprême de la vie, donne l'ordre au conseil des ministres d'examiner les fautes, de juger les coupables et de les punir d'après la loi qui vise les désobéissances aux ordres du roi.

II

LA GARDE DU SAINT CORPS

La garde du saint corps du roi défunt est organisée par une ordonnance royale rendue par le nouveau roi et datée du lendemain de la mort de Noroudam, et les cérémonies journalières sont ordonnées conformément aux coutumes anciennes.

1. Le krom réaksa Préas Angk ou « compagnie des gardiens de l'éminente personne (le défunt) » est chargé de fournir chaque jour seize gardes qui ne doivent pas quitter un seul instant le *Hò préas Thamma sàngvék*, et qui doivent veiller autour du catafalque au sommet duquel brille l'urne mortuaire lamée d'or.

2. Les deux grands monastères de Phnôm-Pénh, celui du Sâmdach préas mâha sàngkharéach de la secte des Màhanikay et celui du Sâmdach Préas Vonrott de la secte des Thammayuti, doivent envoyer chacun son jour seize religieux pour la cérémonie des morts *(thvœu bon dar)*, la lecture en chaire *(tésna)*, le récit des saintes prières *(préas thàm)*, et la veille jour et nuit. Ils doivent en outre envoyer 100 religieux chaque jour, à six heures du soir pour les libéralités qui sont faites aux frais du roi Sisovath, afin d'acquérir des mérites *(kusal)*, au compte de son très excellent et éminent frère *(sàmdack préas riem)*. Ces cent religieux reçoivent un présent de 20 cents, ce qui d'ailleurs est contraire au septième précepte de *Patimouk* qui défend aux religieux de recevoir soit de l'argent, soit de l'or.

3. — Douze musiciens sont attachés au service du corps sacré. Ils sont payés chacun 5 piastres par mois.

4. Le palais doit envoyer quatre fois chaque jour, — à 6 heures du matin, à midi, à 6 heures du soir et à minuit, 65 femmes, dites pleureuses de la veille *(néang yum yéam)*, vêtues de blanc, dire en chœur les stances de la désolation sous

la direction d'une dame qui est payée 40 cents pas jour et nuit et de quatre autres dames qui reçoivent 30 cents. Les 65 néang sont payées chacune 20 cents pour les quatre séances — les quatre larmes, me dit un dignitaire facétieux.

5. — Les différents *krom* ou services royaux doivent fournir chaque jour : quatre *damruot* ou licteurs, cinq pages de garde, deux ensevelisseurs, deux laveurs de cadavres, deux censeurs des mœurs et conservateurs des usages, deux porteurs pour l'eau des religieux, deux porteurs de lances ornées de poils de chamaras, deux *bakou* ou *purohitas*, douze batteurs de cimbales et de petits tambourins *(phléng piphéat)*, deux lettrés *(pandit)*, deux secrétaires royaux, deux gardiens du palais. Chacun de ces hommes reçoit chaque jour 10 cents.

6. — Quant aux membres de la famille royale plus ou moins éloignés *(vongsa* et *anuvongsa)*, ils doivent, soit les uns soit les autres, participer au *sadappakan*, c'est-à-dire à la cérémonie au cours de laquelle la bande de cotonnade blanche qui descend de l'urne funéraire est placée sur les mains des religieux qui disent les prières des morts. — J'ai déjà dit que cette bande d'étoffe remplace le *bangskaul* ou morceau de cotonnade qu'on met sur la tombe des gens du peuple et que le religieux tire à lui à la fin de la prière.

7. — Ils doivent encore, en compagnie des ministres et de tous les conseillers, venir tous les jours saints (1) offrir et allumer sur le catafalque des cierges et des bâtonnets odoriférants afin d'honorer le roi défunt.

Les ministres doivent au moins une fois participer au *sadappakan*.

8. — La préas àngk-machas Akkhanari, d'origine siamoise, est chargée de préparer journellement l'offrande du luminaire qui brûle sur le catafalque royal, cierges et bâtonnets odoriférants, et de fournir les religieux de chiques de bétel et de tabac à fumer. Pour cet objet, les magasins lui délivrent mensuellement environ 29 kilogrammes de cire d'abeille, 6 kilogrammes de mèche à cierges, 310 bougies françaises en paquet, 310 bougies non en paquet, 70 kilogrammes de tabac, 69 kilogrammes et demi de noix d'arec sèches, .575 feuilles de bétel jaune, 1.706 feuilles de bananier vertes, 1.462 sèches pour les cigarettes et 3 grands pots de chaux rosée pour les chiques.

9. — La Khun saudar bavar est chargée de fournir aux 16 religieux qui, chaque jour et chaque nuit, viennent veiller, un potage dont le prix est fixé à 1$80, puis de leur remettre à chacun 1 piastre. — Elle touche journellement, en outre de 17$80, 6 kilogrammes de riz blanc et 25 cents pour le bois à brûler nécessaire à la cuisson du potage.

10. — La màm Sophi est chargée de préparer les offrandes de vivres qui journellement sont portées à l'urne funéraire. Pour cet objet elle reçoit une piastre.

11. — Le service des anciens domestique du roi défunt est chargé de l'offrande de madère, le seul vin qu'il buvait à ses repas, et de fournir de limonade les 16 religieux veilleurs. Pour ces deux objets, on lui remet par mois 16 bouteilles de madère et cha-

(1) Il y a quatre jours saints par mois : le 8e jours de la lune croissante, le jour de la pleine lune, le 8e et le 15e jour de la lune décroissante.

que jour 16 bouteilles de limonade. Deux porteurs sont chargés d'apporter l'eau ; ils sont payés chacun 5 piastres par mois.

Les gardiens du corps sacré reçoivent chaque jour, pour la journée et la nuit, 20 régime de bananes dites *pong méân* (œufs de poules), 20 ananas, 50 mangues dites *svay-pûm sên*, 100 oranges, 100 mangoustans, 30 kilogrammes de letchis de Chine, 10 grappes de *saumau* (un fruit à noyau), 3 kilogrammes de *mœum phlong* (tubercules).

12. — Des gens sont chargés de préparer et d'offrir du thé aux religieux. Pour cet objet, ils reçoivent mensuellement 90 kilogrammes de sucre, 62 paquets de thé dit *mayyïsim*, 114 kilogrammes de charbon de Cochinchine dit *thyoung-kougkang*.

13. — Les censeurs des mœurs ou *sângkhrey*, chargés de faire quelques présents insignifiants aux seize religieux, reçoivent journellement à cet effet 1 piastre chacun.

14. — La compagnie des *alakh* employés aux écritures et au trésor, sont chargés de remettre : 20 cents à chacun des 100 religieux qui viennent journellement dire les prières des morts et célébrer le *sadappâkan* ; 2 piastres à chacun des religieux lecteurs en chaire et 20 cents à chacun des huit religieux qui disent les stances après chaque lecture.

15. — En outre du luminaire qui est préparé et offert au nom de roi par la Préas Angk, il y a les lampes et l'électricité dite *bânlœu akkiyo sunî* (1). Les Chinois chargés d'entretenir les lampes reçoivent mensuellement environt 56 kilogrammes d'huile de coco et 106 kilogrammes de pétrole qu'ils mélangent. Quant à l'électricité elle est payée sur facture d'après les indications relevées au compteur tous les mois.

III

ORAISON DES FLEURS AU COURS DE VEILLÉE

« Le roi est allé en un des paradis. Je demande à l'y suivre. Cette sainte personne est le sommet des cieux comme l'éminent mont Sumérou [est le sommet de la terre]. Le roi habite un des paradis ; il m'a abandonné ici. O éminente personne, qui êtes le sommet des cieux, ô éminente personne qui fûtes mon seigneur, moi, votre serviteur, je me réfugie sous vos pieds sacrés, ô éminente personne qui fûtes mon seigneur ».

IV

LES SAMPÉAS PRÉAS SAP DES THNGAY-SOEL

Tous les jours saints *(thngay sœl)*, les dignitaires, à la tombée de la nuit vers six heures, se rendent en corps dans la salle mortuaire du *Hô préas Thamma sângvék* sous la direction du ministre du palais, l'*oknha véang*, y entendent une courte prière dite par un *pandit* accroupi à terre, saluent trois fois le saint corps, en élevant les mains au dessus du front, puis en s'inclinant trois fois profondément, le front dans la poussière, les mains à plat sur le sol. Cela fait ils se retirent.

---

(1) Pâli *aggiyo*, feu. — *bânlœu* (mot cambodgien), lumière. — *sunî*, excessive, extrême, en cambodgien.

CHAPITRE VI

LE

MAHA BANHCHA OU CATAFALQUE SACRÉ

CHAPITRE VI

Le préas maha banhcha ou catafalque sacré

1. Le catafalque ou *préas maha banhcha*, au sommet duquel est placée l'urne funéraire ou *sauvana kòtha* qui contient le corps du roi Noroudam, se trouve dressé dans la salle du *Hò préas Thamma sàngvék*, un pavillon situé dans le jardin et dont la grille fait face au Trésor royal, au Nord du bâtiment à campanile dit Phiméanakas (1). Ce pavillon dont l'entrée se trouve derrière une haute vitrine ne comporte guère qu'une salle, celle où le *maha banhcha* est dressé. En face de la porte du centre, la principale, enfermée dans une vitrine, il y a une porte basse qui permet de communiquer avec une arrière salle où le public ne doit pas pénétrer et qui est réservée aux femmes du palais quand elles viennent prier et pleurer près du catafalque.

Celui-ci est élevé exactement au centre de la salle, alors que le *préas maha banhcha* de la reine mère, personnage moins considérable que le roi, était reporté d'un peu plus de deux mètres au Sud.

Sa hauteur totale est de 5 mètres 40 centimètres, c'est-à-dire sept fois deux coudées. Il compte sept étages carrés qui de la base au sommet sont de moins en moins larges. Sur le septième est placée une urne funéraire de forme très élégante, faite d'un bois précieux recouvert d'une épaisse feuille d'or repoussé. Elle est fermée d'un couvercle pyramidal qui s'achève par une pointe très longue et très ouvragée (2) dont l'ensemble mesure trois mètres de hauteur.

Au-dessus un ciel ou *phidan*, fait d'une riche étoffe de soie, a été tendu et vingt ampoules électriques descendent du plafond et, la nuit, pendant les longues veilles, éclairent à giorno la chapelle funéraire.

2. — Le *préas maha banhcha* avec ses angles rentrants, ses ors, ses bougies allumées, ses fleurs en clinquant, ses petites balustrades dorées (*préas kàng-chang*) à chaque étage, ses peintures sur tulles fermant les petites portes (*thvéa*) des balustrades, peintures dites Pavoisements de la porte (*soum thvéa*), brille comme une énorme châsse entre ses huits rideaux de mousseline blanche qui, du *phidan*, tombent jusqu'à terre après avoir été maintenus écartés par des embrasses aux quatre coins. L'effet qu'il produit sur nos imaginations d'occidentaux est étrange, mais grandiose.

---

(1) Du pâli *vimâna* + *âkàsa*, palais aérien, palais élevé.

(2) Cette urne funéraire visible renferme une autre urne également de bois précieux mais recouverte d'argent doré dans laquelle se trouve le corps. Cette urne invisible est haute de 1 m 20 (trois coudées) et large à sa partie supérieure de 60 centimètres (une coudée et demie).

3. — Sur les faces Est, Nord et Sud, une longue pièce de cotonnade blanche, dite *phusayông*, large de 3o centimètres environ, ornée de coudées en coudées de belles dorures, descend de la jointure de l'urne et du couvercle, passe au travers d'un cartouche élevé au sommet d'un mât doré et vient poser en nombreux plis réguliers sur un plateau à pied dit *péan*, posé lui-même sur un plateau identique mais plus large qui se trouve au milieu d'une table très basse, dite *chœung-ma*. Cette longue pièce d'étoffe joue le même rôle que le *péât-séma*, le cordon de coton le long duquel, comme un fluide merveilleux, passent les propriétés qui naissent de la prière des religieux. Quand ceux-ci viennent dire les *gâthâ* de la mort, un achar développe le *phusayông* sur leurs mains.

4. — Sur la face Est, derrière les plateaux d'or qui supportent le *phusayông*, une statue en bronze doré, dite *tévoda préas phusayông*, représente un personnage à genoux, coiffé du *mokuta* à pointe des danseuses, vêtu comme elles et ayant les mains jointes. De chaque côté des *phusayông*, on a placé un haut lampadaire de salon, à large abat-jour, puis des parasols blancs à sept étages, dits *apphirôm*.

5. — Sur la face Ouest, celle qui n'a pas de *phusayông* et qui regarde la porte basse dont j'ai parlé plus haut, on remarque un *chœung-ma* sous une toute petite porte qui peut tout juste donner passage à un homme de petite taille. Cette porte donne accès, dans l'intérieur du catafalque, au tube de cuivre qui descend de l'urne funéraire et par lequel découlaient, au cours du premier mois, les sanies du corps royal. Aujourd'hui que le corps est desséché, qu'il ne produit plus aucun liquide, le tube a été bouché et la porte n'est plus ouverte. Quant au *chœung-ma* placé au-dessous de la porte, il est la table d'offrande où les dames du palais viennent déposer les offrandes de fleurs, de vivres et les bâtonnets odoriférants (*thouk*) qu'elles brûlent en l'honneur du saint corps.

6. — Sur des tables placées sur les trois faces principales sont déposées une partie des insignes royaux, des cierges allumés, des bâtonnets odoriférants qui fument en brûlant sans flamme et des vases où sont déposées des statues du Buddha en or.

7. — Sur un lit dressé à gauche du catafalque, trois religieux veillent sur l'urne sacrée, chiquant du bétel et fumant des cigarettes, en compagnie d'un groupe de gardiens qui sont accroupis tout autour du *préas banhcha* et qui causent et rient comme ils feraient en autre lieu.

8. — Quatre fois par jour, — le matin à six heures, à midi et le soir au coucher du soleil, la nuit à minuit, — un groupe de 66 pleureuses toutes vêtues de blanc, vient du palais et chante une sorte de mélopée sur un ton guère plus triste que celui que prennent les religieux pour prier. Elles sont payées 25 cents et les deux femmes qui dirigent leurs lamentations sont payés 5o cents.

9. — Les princes viennent, par groupe, passer la nuit dans le *Hô préas Thamma-sângvék*, près du saint corps, et chaque prince y vient une nuit sur quatre.

CHAPITRE VII

LE CORTÈGE FUNÉRAIRE

CHAPITRE VII

Le cortège funéraire

Ces deux ordonnances royales, l'une qui transmet aux différents chefs de services les ordres du roi relatifs aux funérailles, l'autre qui donne l'ordonnance du cortège, sont écrites l'une à la suite de l'autre sur un *krâng* ou livre d'une forme de moins en moins usitée au Cambodge (1).

I

ORGANISATION DU CORTÈGE FUNÉRAIRE

Voici la traduction de la première de ces ordonnances royales :

I. — « Le premier jour de la lune croissante du mois de Phottrobot de l'année 1245 de la petite ère, année de la Chèvre, la 5e du petit cycle et la 24e du règne (2) (octobre 1883).

« Le préas bat Sâmdach préas Noroudam bâromo réam tévéa vatana préas chan krung kâmpuchéathipedey bâromo bâpit (3) qui est le maître de la vie au-dessus des têtes.....

« Donne l'ordre à l'oknha Prachnhathipdey nommé Yêm, lequel est chaukrom préas alakh (chef du service des secrétaires royaux) (4) d'examiner la Loi et la coutume depuis l'antiquité jusqu'à maintenant, avec l'akkamâhasêna (le premier ministre), en

(1) Le *krâng* est fait d'une seule et longue feuille de gros papier gris clair que les cambodgiens savent fabriquer avec l'écorce tendre des tiges du mûrier (*mon*), ou du figuier dit *lovéa-dey*, bien pilée dans un mortier puis détrempée dans l'eau du palmier *tnôt* (*borassus sacariféra*) de manière à former une pâte très liquide qu'ils répandent sur une cotonnade blanche bien tendue. Cette feuille de papier longue de deux à trois mètres et large de 36 centimètres est repliée sur elle-même en plis larges de 12 centimètres et se déploie en paravent. On lit ce livre en le posant devant soi dans le sens de sa longueur, puis en relevant la couverture qu'on abat non vers soi mais plus loin ; le titre apparaît on abat un panneau et c'est le texte qui s'étend sur deux pages ; on relève un panneau et de nouveau on obtient deux pages de texte ; et ainsi de suite jusqu'au bas du dernier feuillet ; alors on relève et on abat la couverture, on rapproche le livre de soi, et, sans le retourner, on lève et on abat la couverture et on continue la lecture comme il a été dit. Si on suspendait ce livre à un mur par sa couverture, on aurait une longue bande de papier à lire comme une affiche ; parvenu au bas, il suffit de mettre le bas en haut en retournant pour avoir la suite.

(2) *1er kœut khê Phottrobot* (p. *potthâpado*) *cholosâkaréach 1245 chhnam Momê, panhcha sâkâsa.*

(3) Le saint et suprême roi Noroudam très haut et heureux dieu, chef du royaume du Cambodge, maître suzerain, très haut maître de la Terre.

(4) Il avait aussi dans sa fonction de poser les *gâthâ* écrites sur feuilles d'or sur la bouche et le corps du mourant et du décédé.

conseil des quatre colonnes (*chado-sdâm*) (1) et les conseillers royaux (*préas achnha préas réach monti*) qui sont deux pour la droite et deux pour la gauche.

« Puis de donner l'ordre (*oy chat bângkop*) à tous les dignitaires, conseillers de la face (2) de l'intérieur (de la ville royale) ou de l'extérieur de rassembler au complet les divers services royaux, quelles que soient leurs attributions, et de les informer tous, afin que, conformément à la tradition, ils accompagnent les saints et éminents cadavres (*préas baromo sâp*) en cortège (*hé*), le conduisent au *mén* d'or (3) et l'y déposent.

« Que ce soit la Loi et la tradition pour l'avenir ».

II. — Viennent ensuite dans un article unique divisé par paragraphes, un par service, les instructions que la commission dont on vient de voir ci-dessus la composition a arrêtées.

C'est cette partie qui devrait porter le titre de *Sieuplou robiep préas sâp tam krâsuong* « livre organisant le cortège d'un saint corps » selon les attributions de chaque service.

Voici la traduction d'aussi près que possible de ces instructions curieuses à plus d'un titre :

1. — « *Les préas achnha préas réach montir*, saints agents et conseillers royaux, au nombre de quatre du sâmréap [royal], (c'est-à-dire de la partie du royaume non apanagée aux princes, princesses ou haut dignitaires) (4), inviteront les quatre préas sauriyodey (les conservateurs des listes des valides soit pour la corvée, soit pour la guerre, des quatre apanages, y compris celui du roi) de donner l'ordre à tous les dignitaires et conseillers de la face des 1er, 2e, 3e et 4e sâmréap, de faire confectionner, selon leurs attributions, les statues (en carton) des quadrupèdes suivants : deux statues de *réachéasey* (lions royaux mythologiques), deux statues de *kuchéasey* (autre espèce de lions mythologiques), deux statues de *sing* ou lions sans crinière, deux statues de *tou* ou lions à crinière, deux statues de *dâmrey* ou éléphants, deux (5) statues de *roméas* ou rhinocéros, deux statues de *kla* ou tigres, deux statues de *prœus* ou cerfs de la très grande espèce, deux statues de *préng* (6), une espèce de lions, deux statues de *kilen* ou lions ailés, deux statues de *lieng-phéa*, encore une espèce de lions mythologiques, puis de placer sur le dos de tous ces animaux un

---

(1) Nom générique sous lequel on désigne les ministres de la guerre, de la marine, de la justice et du palais.

(2) *Mukh montrey*, du pâli *mukha mantî*, nom sous lequel on désigne les conseillers royaux qui peuvent siéger en présence du roi.

(3) Pâli *mandapam* un bâtiment sacré, un temple. On trouve quelquefois *méndap*.

(4) Il n'y a plus aujourd'hui de *sâmréap* ou apanages.

(5) Un seul rhinocéros figure au livre du cortège.

(6) Le texte porte *tréay*, mais je ne trouve pas ce nom au livre du cortège ; en retour il donne celui de *prêng* qui ne figure pas ici.

méndap ou ostensoire où seront déposés les *tray-chivor*, les *patras* et les *phlœt* (1) (que le roi offrira aux religieux après l'incinération).

Les mêmes feront construire, pour y placer ces représentations d'animaux, des socles roulant (*chœungkul*) que traîneront des hommes rassemblés pour ce service.

Tous ces animaux précéderont, dans le cortège, le char sacré sur lequel (l'urne d'or contenant) le saint et très haut cadavre sera placée.

Les conseillers ci-dessus nommés donneront l'ordre à tous les dignitaires et conseillers de la face des 1er, 2e, 3e et 4e sâmréap de faire confectionner des parasols (*chat*) d'or et d'argent très jolis à sept étages (pour abriter l'urne funéraire) d'égale hauteur et qui seront alignés.

Que tout cela soit grand, magnifique et perpétuellement prospère dans le saint royaume.

2. — *Instructions pour le Préas Nokor-bal* (qui est une sorte de préfet de police) (2). — Qu'il fasse préparer les routes et qu'il lève des hommes pour traîner le saint char royal (*préas réach rothè*) entre les quatre parasols [qui abriteront le] saint corps. Il fera élever dans le *mén* une terrasse et placer dessus le *préas thén* carré ou lit royal ; il fera mettre de l'eau [du fleuve ou *mé-kongkéa*] dans un grand bol [d'or] au *phtél* et dans un grand vase [également d'or] ou *âng*, qui seront placés à côté du saint corps pour étouffer et éteindre le feu, laver et nettoyer [les ossements]. Il fera creuser le trou [en dehors et au pied du *mén*] et le fera planchéyer dessus afin que [lorsqu'après l'incinération on lavera le ossements] les eaux du lavage et la sainte sanie [*préas bopôs*], le saint sang (*préas lôhit*) y coulent. Il fera placer l'enclos de cotonnade blanche dit *baréang* [derrière lequel se fera cette opération] et [à l'intérieur de cet enclos léger] un petit bâtis à deux étages dit *réan-ma*, sorte de dressoir pour y poser la bassine de fer ou *khtasdèk*. Il fera planter quatre pieux pour soutenir, au-dessus du bûcher, le ciel ou *phidan* et l'entourage en écorces de bananier qui doit empêcher le feu de se communiquer au *mén*. Il fera rassembler le bois à brûler, en formera le bûcher d'incinération [*bauchéa*, sacrifice] du cadavre. Il fera confectionner des seringues ou *kanchruoch* avec lesquelles on enverra l'eau [sur les écorces de bananier qui, desséchées, pourraient s'enflammer] dans le saint *mén*. Il fera réunir tout ce qui proviendra du bûcher après le lavage [des ossements], le fera mettre dans un sac ou *thàng* qu'un *chaukrom snom-phousamala* (3), ou chef du service des ensevelisseurs, ira jeter dans l'eau profonde (au milieu du fleuve). Il désignera les soldats et placera les postes chargés de garder le *mén* des ennemis, des méchants, nuit et jour, de surveiller les sentiers et les routes tout autour du palais tous les jours sans y manquer.

---

(1) Pâli *ticivara*. les trois principales pièces du costume religieux. et les sébiles, avec lesquels ils mendient, les écrans dont ils se voilent la face quand ils prient publiquement au temple.

(2) Du pâli *nagara-bala*, gardien du royaume.

(3) On le nomme aussi *chaukrom snom-chunrœun*. — *Phusa*, de pâli *bhûsâ*, ornement ; *mâla*, temple ; donc ceux qui ornent le temple, qui préparent et munissent le temple des objets nécessaires à la cérémonie. Leur rôle est ici bien différent.

3. — *Instructions à l'oknha Krâlahom* ou ministre de la marine. — Il donnera l'ordre aux chefs des porteurs d'eau de faire porter, au saint *mén*, l'eau nécessaire à la cérémonie, sans y manquer. Il donnera l'ordre de lever les gens qui tiennent toutes sortes de jeux, conformément à la coutume. Il fera porter de l'eau pour le service des cuisines et de la salle des danses ; il en fera mettre dans les grands bols (*phtél-thom*) et les grands vases (*âng-thom*) qui sont dans le *mén* près du saint cadavre (ou plus exactement près du bûcher) afin qu'on la puisse employer pour le service, sans y manquer. — Ensuite il fera porter du sable et de l'eau aux endroits où les lutteurs feront assaut et boxeront devant le roi, conformément à la coutume. Il rassemblera les radeaux et les bateaux qui doivent escorter le bateau qui ira jeter les sacs de cendre à l'eau, conformément à la coutume.

4. — *Instructions pour le chef des Dâmruot-kromovéang*, ou compagnie des licteurs du service du palais (*véang*). — Il ordonnera de veiller, à l'intérieur du magasin, des trésors, du magasin des vêtements (*kòseyaphéas*)(1) ainsi que des autres magasins, conformément à la coutume. Il fera distribuer de leur contenu à tous les services à l'occasion de la cérémonie du saint *mén*. La distribution aura lieu par les mains des duègnes (*chas-tûm*, vieilles mûres) entre celles des *phnéak-ngéar* (agents) chargés de les présenter au roi. Il donnera l'ordre de veiller sur les vêtements que le roi offrira aux religieux après leur sortie du magasin, qu'ils soient en petit ou en grand nombre ; il les remettra ensuite à la compagnie des saints pandits royaux, à celle des *sângkhrey* (2) qui en disposeront ensuite conformément à la coutume. Il désignera les vêtements religieux que le roi offrira [lui-même] et les autres objets de l'offrande. Il fera appeler les duègnes (*chas-tûm*) du palais pour qu'elles donnent tout ce dont on aura besoin ; que tout soit remis par elles aux chefs des *phnéak-ngéar* qui, eux, les présenteront au roi. Il fera veiller sur les magasins dont on sortira les objets nécessaires au service conformément à la coutume sans y manquer. Il fera appeler les princesses (*ângk-mâchas khsatrey*), ainsi que les femmes du roi (*néak monéang*), les suivantes (*snâm*), les duègnes (*chas-tûm*) et les vieilles dames (*ak-yéay*) (3), quand on aura besoin d'elles dans le palais. Il désignera les soldats, les gardiens du palais qui doivent attentivement surveiller les portes, les routes et la mèche [avec laquelle on allume les canons]. Il veillera à ce qu'il y ait des lumières partout et fera placer les corps sacrés les uns derrière les autres. Il préviendra la

(1) Ce mot me dit un cambodgien a le sens de ville de Kosi. — Kusi est une ville de l'Inde ancienne fameuse pour ses étoffes. Elle était la capitale des Mallas. — Le mot *phéas* est ici l'altération du mot sanscrit *vastu*. On le retrouve dans le mot cambodgien *Kopœla-phéas*, sanscrit *Kapilavastu*.

(2) Lettrés et censeurs des mœurs.

(3) Les *chas-tûm* sont les surveillantes des dames du palais, les *ak-yéay* en sont les chefs. — Pour tout ce qui concerne la famille royale et les femmes du palais, consulter mon *Cambodge*: *Le roi, la famille royale et les femmes du palais* ; Saigon, 1905.

compagnie des *phousamala* ou laveurs de cadavres et les *snôm-pol* ou esclaves laveurs afin qu'ils se tiennent prêts selon la coutume. Il ordonnera à tous les gens des services de porter, conformément à l'ordre royal, le sâmpot ou langouti à bordure et à centre blanc (*khien kiév than sâ*), la veste de mousseline blanche à bordure galonnée d'or dite *au phay-sâ*, la ceinture en étoffe dite *rattakhot*. Les licteurs de la droite ou de la gauche devront ne pas cesser de surveiller.

5. — *Instructions pour le chef du service des Mâhathey ou gens du ministre de la guerre.* — Il ordonnera de préparer d'après le *kbuon* (livre) le cortège du saint corps, de surveiller sa compagnie, de lever les chevaux, les éléphants, les bœufs, les chars pour le cortège conformément à la coutume. Ensuite, il organisera le cortège avec les hommes levés par les quatre *préas sauriyodey* (1) conformément au livre du cortège. Il classera par paire les lutteurs et les boxeurs qui doivent lutter ou boxer ensemble. — Il réclamera, au magasin du paddy, la lanière en cuir et la fixera autour de l'endroit réservé aux lutteurs et au boxeurs, conformément à la coutume.

6. — *Instructions pour le chef du service du Montirobat, ou conseillers.* — Il invitera tous les princes qui sont dignitaires *(sdach tang krom)* qui sont *préas ângk* (saintes personnes, c'est-à-dire enfants de rois), ceux qui sont *préas vongsa* (de la famille royale) et préas *anuvongsa* (alliés à la famille royale), ainsi que le *sdach méak*, ou bakou [qui est roi au mois de méakthom pendant trois jours], de préparer les offrandes du souhait, conformément à la coutume. Il lèvera tous les dignitaires et les conseillers royaux de la face afin qu'ils fassent leur service, chacun selon ses attributions. Il veillera à ce qu'ils soient tous vêtus du langouti à bordure et à centre blanc dit *khieu-kièv*, et de la veste en mousseline blanche galonnée d'or à la bordure, dite *au-phay* ; il veillera à ce qu'ils tiennent tous chacun une fleur de lotus à la main dans le cortège. — Il veillera aussi à ce que les gouverneurs des provinces soient uniformément vêtus, et à ce que les *chumteau-khonang* (2) soient aussi nombreuses que possible et vêtues de blanc. Elles devront prendre place dans le cortège avec les *néak*, les *âk-yéay* et les *chas-tûm* (3) du palais, et s'aligner à droite et à gauche selon la tradition *(tam sândap)*.

7. — *Instructions pour le chef du service des borohoet ou bakous.* — Il recherchera le moment glorieux, favorable, propice à la cérémonie de l'incinération conformément à la coutume. Il fera souffler rituellement dans les conques du sacrifice

---

(1) C'est-à-dire les hommes levés par chacun des quatre *sauriyodey* dans chacun des quatre *sâmréap*.

(2) C'est en 1848 que le roi Angk-Duong décida que les femmes des hauts dignitaires de six à dix degrés seraient dites *chumteau* et qu'il les autorisa à porter dans les cérémonies l'écharpe et le langouti coloriés, à porter de grosses boucles d'oreille en or et à nouer leurs cheveux avec des fleurs. — Le mot *khonang* est d'origine malaise *(konang)* et désignait autrefois au Cambodge tous les mandarins.

(3) *Néak*, madame terme plus élevé que *néang* qui a le même sens ; *âk-yéay*, titre des dames chef d'un certain âge au palais ; *chas-tûm*, vieilles mûres, duègnes.

(phlom sâng sên), conformément à la coutume. — Il fera battre huit paires de *pîng-pang* (1) [par des bakous] qui seront alignées à gauche, à droite et en avant du char royal [funéraire]. Les [bakous batteurs de pîng-pang] seront vêtus conformément à leur coutume. Ils feront tourner le *popœl* (2) afin d'éloigner le malheur conformément à la coutume.

8. — *Instructions pour le chef du magasin des koseyaphas ou étoffes de la ville de Kusi.* — Il fera élever un pavillon couvert (*bânla*) pour le roi. – Il fera confectionner des étendards à forme de *makara* (3), de scolopendre et des étendards à queue aigüe [dits *tong-khmêr*] de toutes sortes de couleur, deux par deux, en grand nombre. — Il fera faire des pantalons, des bonnets, des vestes rouges (4), ainsi que des sacs destinés à recevoir la sainte sanie (*préas bopou*) et le saint sang (*préas lòhœt*), les cendres de la tête (*phês thbaung*) et qu'on jettera en eau profonde. — Il lèvera, pour le cortège [qui escortera les] sanies du saint corps, tous les chefs de service, chacun pour ses attributions. — Il devra assurer le service d'après la coutume sans y manquer.

9. — *Instructions pour le chef du service des réachmontrey ou conseillers royaux.* — Il fera préparer la statue du Saint Buddha et les livres de l'*Abhidhamma* (5) ainsi que ces offrandes : cinq cierges en cire d'abeille, cinq baguettes odoriférantes, cinq fleurs, cinq [petits vases de] paddy grillé, et légèrement pilé (*léach*) qui seront posés sur le *préas péach yéanamat* (6), le saint royal véhicule escorté par les dignitaires. Dans le cortège, ce yéanamat précédera le char royal [funéraire], conformément à la coutume. — Le lit sur lequel sera posée la statue du Buddha recevra les choses nécessaires à l'incinération du saint corps dans le grand *méndap*. — On placera des lits pour les religieux lecteurs du *préas Dhamma* (7), dans le *mén*, aux quatre points cardinaux. — On préparera la chaire à prêcher (*préas tisna*) aussi dans le *méndap* et les religieux devront s'y succéder afin que la lecture ne soit pas interrompue. — Les étoffes [blanches], *chhak*, pour enclore [l'endroit où, hors du *mén*, on lavera les ossements tirés des cendres] seront placées devant le saint corps sur le char funéraire. —

---

(1) Petit tambour de basque à deux peaux, à manche, et au disque duquel sont suspendus deux billes qui, quand on l'agite, viennent simultanément frapper les faces du tambour.

(2) Disque de bronze à manche et portant soit les représentations des dieux brahmaniques, soit des diagrammes. On y fixe un ou deux petits cierges allumés et on les fait tourner de main gauche en main gauche autour de la personne ou de l'objet qu'on veut honorer, alors que la main droite chasse le fumée vers l'objet ou la personne qu'on veut honorer.

(3) Un monstre marin de la mythologique ; pâli *makara*.

(4) Ces pantalons ou plutôt caleçons, ces vestes et ces bonnets rouges sont destinés aux porteurs d'étendards, de pavois, de parasols, de lits, et aux traineurs de chars ou socles roulants.

(5) La troisième partie des livres sacrés du buddhisme ou *pittakas*.

(6) Du pâli *yanamatya*, le véhicule (*yâna*) des *amatyas*, ou conseillers, officiers royaux, parce qu'il est escorté par eux.

(7) Les livres de la Loi.

On entermera avec un cordon de coton, dit *âmbas-sêma*, coton de la limite (1), les objets de l'ondoiement, conformément à la coutume. — Le chef du service des conseillers royaux réclamera le cierge en cire d'abeille destiné à allumer le bûcher du saint corps et l'eau qui doit être déposée dans le *méndap* conformément à la coutume.

10. — *Instructions pour le préas sauriyodey ou détenteur des listes des hommes valides.* — Ils donnera l'ordre aux gouverneurs des provinces de faire construire des hangars pour tous les jeux et pour les orchestres. — Il fera élever un hangar par les fonctionnaires (*mukh-ngéa*) pour les cuisines [où seront cuits les aliments qui seront distribués au peuple], un autre pour les jeux conformément à la coutume. — Les hangars devront être couverts de velums puis étiquetés [de cartons indiquant que celui-ci est pour les dignitaires, celui-là pour les fonctionnaires, cet autre pour les gens du peuple]. — On devra apprêter les routes et les faire planter d'arbustes en bordure, conformément à la coutume. — Il lèvera des hommes pour le cortège, les vêtira, les coiffera de rouge et les désignera soit pour porter les divers objets (étendards, pavois, palanquins) ou pour tirer les câbles du saint char [funéraire], ceux de [socles roulants qui supportent les] statues d'animaux, conformément à la coutume. — Il fera confectionner les parasols à sept étages (*chhat ruol*) [à manches] dorés ou argentés, tous de même hauteur. — Il les réunira et les fera marcher en ordre.

11. — *Instructions pour le chef des jeux (lieng) et du festival (mahosrap).* — Il devra disposer dans le cortège les hommes qui soufflent dans les trompettes (*trê*), ceux qui battent les tambourins longs (*skor chnak*), huit paires à gauche et à droite et devant le saint char royal [funéraire]. — Il fera distribuer les pantalons (*khos*), les vestes (*au*) et les coiffures (*muok*) uniformément rouges pour le cortège. — Il placera les deux batteurs de *pin-péat* (2) qui doivent se faire entendre dans le cortège, et en tête. — Il placera de même, à l'endroit où ils doivent jouer, les orchestres (*prâkom*) qui doivent, la nuit et le jour, pendant la veillée du saint corps, demeurer près du *mén* sans manquer. — Il disposera les hommes pour les jeux et le festival de tous les fonctionnaires, puis surveillera les jeux conformément à la coutume.

12. — *Instructions pour le chef des faiseurs et découpeurs de clinquant (chéang chak spéan).* — Il remettra aux chefs des magasins, en petite ou grande quantité, des fleurs *may* en clinquant qui seront attachées au *préas sânthiya* qui enclôt le *phidan* dans le *préas mén* ainsi que les autres objets. — Il fera couvrir de franges et de découpures [en clinquant] l'intérieur du *méndap* conformément à la coutume, sans y manquer.

---

(1) *L'âmbas-sêma* est un cordon de coton vierge fait d'un fil de chaînette, de manière à former trois fils avec un seul ; l'un pour le Buddha, l'autre pour la Loi, le troisième pour l'Assemblée des moines.

(2) Cet instrument est le cercle de seize ou dix-huit cimbales de bronze (dites *vong*) accordées, au centre duquel est placé l'instrumentiste armé de deux petits marteaux dont l'écartement est maintenu par une ficelle. Dans les processions, il est porté à l'aide de deux bambous.

13. — ***Instructions pour le chef des mâhalek ou pages, relativement aux accessoires.*** — Il ira recevoir l'eau pour le lavage des saintes mains [du roi], l'eau de coco et l'eau du cassia *(sâmbuor)*, ainsi que l'eau du curcuma *(romiet)* et celle d'oranges *(sœuch)* puis tous les objets nécessaires à la cérémonie. - On apportera la boîte royale à bétel *(préas khongmak)*, le plateau sur lequel elle est posée, les cigarettes *(srey)*, les cigares *(srey-suong)*, la mèche *(chhut)*, l'aiguière royale *(kou)*, les cure-dents *(chhœu préas stun)*, le gratte-langue *(khnak nuon préas os chhœu kos)* qui sont donnés [par le roi] et qui doivent être placés à côté du corps.

Voilà le groupe des insignes d'honneur. — Tous les *mâhaleek* seront vêtus du *khien-kieu* dont la partie centrale est blanche, du *au-phay* blanc aussi. — Qu'on rassemble les objets ci-dessus dits et qu'on les conserve pour le cortège, conformément à la coutume. — Qu'on réclame au *krom sângkhrey* la liste des religieux [*phik-sângkh* qui ont assisté à la lecture dans le [*mén*] afin de pouvoir la communiquer au roi, quelqu'en soit le nombre, tous les jours, conformément à la coutume. - Que chacun se tienne prêt selon ses attributions, tous les jours, à exécuter rapidement les ordres du roi. — Que chacun soit prêt à accompagner le roi (1) quand il sort du *préas bànla* et quand il rentre, chaque jour. — Que chacun veille et fasse son service exactement selon la coutume, afin qu'il ne manque rien au *préas réach kusal*, [c'est-à-dire à la bonne action du roi]. — Le roi offrira le saint feu du cierge du sacrifice et allumera de sa main le bûcher conformément à la coutume.

14. — *Instructions pour le chef des chars royaux (réach yéan).* On ordonnera de préparer le *yéanamat* royal, le parasol du sâmréap qui doit abriter la statue du Buddha, de prendre le lit magnifique et son parasol à étages qui abritera le religieux, lecteur de l'*Abhidhamma* et du *Matika*. — On préparera le saint, brillant et royal char des amatyas(*préas sauvanna réach yéanamatya*)et les insignes d'honneur, les *kruong apphirom* [qui sont des parasols à étages], les *kruong chàmmar baymon* [qui sont des pavois ovales s'achevant par un fer de lance], les *kruong phoutau* [qui sont des pavois ronds], les *sbâng* [qui sont des représentations de fleurs et de feuilles en forme de pavois], les *bang-sàng* [qui sont de grands écrans ovales qui s'achèvent par une pointe], les *préas vichani* [qui sont des grands éventails ronds recourbés et fleuris de découpures].

15. — *Instructions pour le chef des sàngkhrey relativement aux invitations.* — Il invitera des religieux de la sângkhéa royale à venir prêcher le *préas Abhidhamma* et le *préas Matika* conformément aux ordres du roi. - Il invitera les autres religieux à venir entendre la tradition en assemblée petite ou grande, sans y manquer. — Quatre religieux viendront lire le *Préas Dhamma* dans le *méndap* et seront placés chacun à l'un des points cardinaux. — Les religieux viendront tous les jours prêcher, mais chaque jour on tiendra compte du nombre de ceux qui seront venus [les écouter], et la liste sera remise au chef des pages de service qui devra en

(1) Textuellement le *Préas bat préas bàrom*.

donner journellement lecture au Saint miséricordieux qui est le maître suprême de la vie au-dessus des têtes (le roi). On donnera l'ordre aux religieux de préparer la frange du cierge conformément à la coutume.

16. — ***Instructions pour le chef de la compagnie des alakh ou secrétaires royaux.*** — Il fera préparer les sébiles des religieux et les fera orner de diverses manières, c'est-à-dire recouvrir d'étoffes de diverses sortes, conformément aux ordres royaux. — Il fera confectionner des *chœung-athéa* (ou enveloppes d'étoffe pour les livres), des poinçons à graver (sur les oles du palmier, *trâng*) et des *âmpong-dey-sâ* (ou étuis pour la chaux à écrire). — On fera un *dâmbâng péch* (1) [avec une feuille de *tnot* coupée] et on y inscrira un *mantra*.

17. — ***Instructions pour le chef des gardiens des tapis*** (*néavatî*). — Il donnera l'ordre d'étendre les tapis de laine et de soie dans le *méndap*, endroit sacré, et sur le lit [à porteur] où le roi s'assied quand il sort, puis de tout surveiller avec soin selon la coutume. — Il fera fixer le *préas visaut* et le *préas santhiya* ou rideau autour du *bosàbok* ou trône, dans le *mén*, et y fera allumer des cierges afin qu'ils brûlent jours et nuits, conformément à la coutume.

18. — ***Instructions pour le chef des licteurs qui marchent devant et derrière.*** — Il donnera l'ordre de disposer un pavillon occasionnel (*banla kœl*) et un lit (*préas thên*) où le roi viendra prendre place conformément à la coutume. — Les licteurs devront être vêtus du *khien-kieu* à partie centrale blanche, du *au-phay* blanc et coiffés du *romphak* ; ils auront le sabre à la ceinture, une lance à la main et se tiendront à droite et à gauche du roi (2) pour l'escorter.

Quatre autres licteurs ensevelisseurs (*dâmruot snôm*) deux en avant et deux en arrière, vêtus du *khien-kieu* à partie centrale blanche, du *au-phay* et coiffés du *romphak* se tiendront près du siège royal, du saint cercueil (*préas kôtha*) et des quatre religieux dits du *Mattika* élevés près du saint corps conformément à la coutume. — Il enverra, pour la surveillance du cortège, deux licteurs munis de leurs faisceaux de rotins, deux autres armés de lances dites *âmpêng*, soit quatre licteurs qui seront uniformément vêtus du *khien-kieu* à partie centrale blanche et porteront la ceinture d'étoffe autour de la taille (*rattakhot*). Les licteurs portant les faisceaux auront la consigne d'empêcher qu'on traverse le cortège funèbre, feront longer la procession [le long de la corde que tiennent les porteurs d'étendards et de pavois qui font la haie]. — Les damruot apporteront les aliments des religieux et ceux des festins selon la coutume. Ils se tiendront prêt à prendre place en avant, en arrière, à droite, à gauche et seront toujours à la disposition du roi quand il viendra à la cérémonie.

---

(1) Le *dâmbâng-péch* est un éclat de feuille de palmier à sucre nouée en haut de manière à former un angle obtus et qui se tient à la main. Il est doré et comporte une stance en pâli.

(2) *Préas bat bàrom bàpit chéa machas*, le roi.

19. — *Instructions pour le chef des nam* (1) *sràng ou eaux à baigner.* — Il ordonnera de préparer l'eau parfumée dans les huit jarres dites *puoch* d'or et dans les huit *puoch* d'argent, de la conserver pour le saint corps, et de la donner à la compagnie des *samala snòm* (ou ensevelisseurs) afin qu'ils puissent laver le saint corps et les saints os et aussi étouffer le feu dans le *méndap* (s'il venait à se communiquer à la construction), conformément à la coutume. — Il demandera la compagnie des duègnes (*chas-tùm*), les parfums qui doivent être employés à parfumer l'eau avec laquelle seront baignés le saint corps et les saints os. — Tous les gens de ce service seront vêtus du *khien-kieu*, à partie centrale blanche, du *au-phay* blanc et coiffés du *lomphak* (2). — Il faut aussi réclamer l'eau de coco, l'eau du *sàmbuor* (*cassia*), l'eau du *romiet* (*curcuma*) et l'eau d'orange *sœuch*, puis remettre ces eaux diverses aux esclaves ensevelisseurs (*snòm-pol-riœung*) qui élèveront les os et les laveront.

20. — *Instructions pour le chef de la compagnie des snòm-pol-riœung ou esclaves ensevelisseurs.* — *Ordre relatif au saint et très haut cadavre.* — Les licteurs ensevelisseurs lèveront la sainte urne (*préas kòtha*), la glisseront et fixeront sur le char royal. — On remplacera le suaire vieux par un suaire (*préas nap*) neuf, et la corde de coton (*àmbas*) qui liait [ce suaire] sera aussi changée. — On gardera le feu du *kaylas* (3) avec lequel on fournira le feu du bûcher [qui consumera] le saint corps. — On offrira la veille au soir le feu au Sàmdach préas *sàngkhréach* (le chef des religieux *màhanikay*) afin qu'il allume les franges (*phnhi phlœung*) du cierge. — Seront uniformément vêtus du *khien-kieu* à centre blanc, du *au-phay* blanc et coiflés du *lomphak*, ceux qui du saint corps ramasseront les sanies et le sang. — On prendra de l'eau parfumée et on en baignera le corps puis le bûcher. Quand le corps sera complètement incinéré, on demandera des étoffes blanches au chef du magasin des vêtements, puis des sacs pour y mettre les charbons et les cendres (*préas àchkar préas chéan*) et les aller jeter dans l'eau profonde. — On notera [les dates] en une note spéciale de l'offrande du saint feu au saint corps ainsi que celles des sorties de la sainte sanie et du saint sang (4), de l'incinération du saint corps et du jet en eau profonde des charbons, des cendres, des sanies et du sang. Cette note sera présentée tous les jours au roi. — Lorsque les os (pàli *athi*) seront bien lavés on les placera dans une sainte urne (*préas kòtha*) en or, puis, en cortège, on les portera au palais où ils demeureront.

21. — *Instructions pour le chef des préas sèng-thuon ou porteurs des lances du roi.* — Ils seront vêtus du *khien-kieu* à centre blanc, du *au-phay* blanc, tous

(1) Le mot *nam* est un mot siamois

(2) On dit aussi *romphak*.

(3) Peut-être du nom de mont *Kailasa*, la montagne de Çiva.

(4) C'est-à-dire les dates et les heures auxquelles on recueille, à l'aide d'un robinet situé au bas de l'urne funéraire, les sanies qui proviennent du cadavre qu'elle contient.

de même. — Deux *préas sêng-chuon* [ou porteurs de lances garnies de crins de chamaras], deux *préas sêng-ngau* [ou porteurs de sabres], deux *préas sêng àssasley* [ou porteurs de javelots] ; deux *préas sèng-chappchhli* [ou porteurs de poignards], deux *préas-sêng-akir* [ou porteurs de fusil] ne s'en dessaisiront pas et garderont leur rang dans le cortège, derrière. — Ils prépareront les bols d'eau, les crachoirs et les placeront dans le *mén*. — Des gardiens seront envoyés dans le *méndap* pour y exercer la surveillance.

22. — *Instructions pour le chef de la compagnie des phousamalas ou ensevelisseurs.* — Il devra préparer l'ensemble des objets nécessaires au saint corps. Il fixera le corps (c'est-à-dire le cercueil) sur le char royal, puis il assemblera les *snôm-pol-riœung* ou esclaves ensevelisseurs ainsi que les *damruot snôm* ou licteurs ensevelisseurs. — Tous seront vêtus du *khien-kieu* à centre blanc, du *auphay* blanc et coiffés du *lomphak*, tous de même. — Quand ils auront fini de laver le corps, on mettra tout auprès les objets précieux et on les y laissera. — Quand on enlèvera le corps pour le mettre dans le *mén* on enlèvera aussi les objets et on les replacera près du corps où ils resteront jour et nuit. — Il faudra demander au *néay nam srang*, chef des eaux à baigner, l'eau des vases (*puoch*) d'or ou d'argent, avec laquelle le corps et les os doivent être lavés. — Il faudra aussi demander aux duègnes les parfums avec lesquels on doit parfumer le corps. — Cela fait, on placera le corps sur le char royal et on le conduira en procession au *méndap* conformément à la coutume.

II

ORDONNANCE DU CORTÈGE FUNÉRAIRE

La seconde ordonnance royale datée du même jour, du même quantième de la lunaison et de la même année, complète la première, donne l'ordre du cortège en une sorte d'annexe dite *Sieuphov kbuon hê préas sâp*, « traité du cortège du saint corps » ou cadavre, et organise la procession conformément aux coutumes anciennes afin qu'on fasse de même dans l'avenir, en la figurant par des dessins représentant des étendards, des pavois, des animaux, le char funèbre et par des légendes explicatives. La longue feuille de papier est divisée du haut en bas en cinq parties égales par quatre lignes qui, sans interruption, vont du premier panneau au dernier. Sur les deux lignes de droite et de gauche, on a, — soit par quelques mots en caractères cambodgiens, soit par un dessin suivi d'une légende, — indiqué les étendards, les pavois qui forment les longues files extérieures du cortège. Sur les deux lignes centrales sont inscrits les groupes et dessinés les animaux, les parasols aux places qu'ils doivent occuper. Entre les deux lignes, au centre par conséquent, des légendes indiquent les personnages, les palanquins, les groupes, un dessin suivi d'une légende, le véhicule funéraire, qui occupent les places d'honneur. Je vais essayer de donner de ce rituel et du cortège ou procession qu'il organise, une idée exacte.

I. — Tout d'abord voici l'ordonnance royale :

« Le premier jour de la lune croissante de Photrobot (1) de l'an 1245, de la petite ère *(cholosâkâréach)* année Momé (ou de la Chèvre), la 5e du petit cycle (sâkâsâ) et la 24e du règne (en octobre 1883).

« Le préas bat Sâmdach préas Noroudam barom réam tévéa vâtana préas chau krung Kâmpouchéa qui est athipdey barom bâpit, qui est ammachas chivit au-dessus des têtes (2), (c'est-à-dire le sacré Noroudam, roi du royaume du Cambodge, maître suprême de la terre et seigneur de la vie au-dessus de tous),

« Donna l'ordre à l'oknha Prâsœuth-Saurivongs-Samuhas-thay, autrefois nommé Mau, de préparer, d'après le traité *(kbuon)* de l'antiquité, le cortège des corps sacrés *(hê préas sâp)* : la Sâmdach préas mahêyika (grand'mère du roi), et la Sâmdach préas méatochhar bârom bâpit (tante du roi), qui étaient machas (princesses), pour leur entrée au *mén* (3) d'or, qui est au pied du saint et très éminent palais royal de Chado-mukh (les quatre-faces, ancien nom de Phnôm-Pénh), et de lui présenter le feu à la cérémonie (4) quand il consacrera et bénira les saints et royaux mérites (5).

« A l'oknha réach voréach-nukol autrefois nommé Mey, [il donna l'ordre] d'organiser le cortège et d'enregistrer et conserver comme loi et coutume pour l'avenir, dans l'ordre ci-après : »

II. — Voici maintenant, d'après le Traité du cortège funéraire, quelle fut l'ordonnance de la procession, en octobre 1883, lors de l'incinération de la grand'mère et de la tante du roi, ce qu'elle fut du 27 avril au 15 mai 1899, quand on incinéra la mère du roi et sa tante sœur de sa mère, ce qu'elle sera quand on incinérera le corps du roi lui-même en 1906, si on observe la coutume.

1. — Tout d'abord, la marche fut ouverte par deux corps de musiciens ayant des instruments européens, chaque corps sur trois rangs et sur les côtés de la route. Derrière chacun de ces musiciens venait formant « barrière marchante », pour parler comme les Cambodgiens, une file de douze soldats manillais, puis derrière ceux-ci, continuant la file, vingt miliciens cambodgiens.

Ensuite, à égale distance et au milieu des deux files formées par les miliciens khmêrs, par conséquent au milieu de la route, marchait un chef du corps des licteurs *(puok dâmruot rompéka)* et derrière chaque file de miliciens, sur les côtés de la route, venaient quatre licteurs deux par deux.

---

(1) Pâli *photthapâdo*, le 6e mois de l'année astronomique qui commence à l'équinoxe de printemps.

(2) Voici les mots pâlis que ce long titre comporte : *pada*, pied, base ; — *naro*, homme ; — *paramo*, très haut ; — *râma*, joie ; — *deva*, dieu ; — *vattanam*, substance de la vie ; — *kamboja*, Cambodge ; — *adhipati*, seigneur ; — *jîvitam*, la vie.

(3) Quelquefois écrit *méndap*, du pâli *mandapam*, un bâtiment sacré, un temple.

(4) *Trong thvay préas phlœung thvœu bon*.

(5) *Chomrœun chhlang préas réach kosâl*.

Entre les deux groupes de licteurs, s'avançait au milieu de la route un groupe (1) de douze batteurs de gongs, de tam-tam et de cimbales, de *sâmpho* (2), dit *phléng-pîphat.*

2. — Puis entre deux longues files de chacune quinze porteurs d'étendards dits *tong-khmèrs*, qui sont faits de morceaux de cotonnade blanche de différentes formes et de lamettes de bambous, et de vingt porteurs d'étendards en cotonnade bleue à forme de cent-pieds dits *tong-rup-makârâ*, venaient, l'un en face de l'autre, l'oknha sêna ringrit et l'oknha vichit sàngkréam, tous deux chefs des porteurs des étendards formant haie. Entre eux un corps de bakous batteurs de longs tambourins rituels dits *khlâng-khèk*.

3. — Puis entre deux files de chacune vingt porteurs d'étendards à forme de scolopendre dits *tong-rup-kâêp*, s'avançaient, l'un en face de l'autre, deux groupes de six hommes du service du màha-thay (chàkrey ou ministre de la guerre), puis deux autres groupes de trois hommes du kralahom ou ministre de la marine. Entre ces groupes un corps de musiciens malais et cham, dit *phléng chvéa*, bat ses larges tambours à peaux de buffles tendues à l'aide de cordes en *thmey* et de nombreuses chevilles en bois dur.

4. — Derrière ce corps de musique paraissait un corps de musiciens chinois dit *phléng chént* ; puis, un peu plus en arrière et l'un en face de l'autre, deux corps de musiciens malayous, dits *phléng malayou*, qui ne diffèrent guère du corps de musique malais.

5. — Venaient ensuite entre deux files de chacune cinquante porteurs de pavois dits *sbâng* à fleur jaune, faits de cotonnade blanche découpée de manière à former trois feuilles développées en éventail et d'une rosace centrale jaune également en cotonnade ; entre elles, au milieu de la route, portée par huit hommes, paraissait une statue de rhinocéros en carton, sur le dos de laquelle on voyait une sorte d'ostensoire carré à trois toitures étagées et cornées aux angles, la pointe très élevée. Il contenait un plateau d'or à pied sur lequel on avait déposé le « feu pur » qui ne doit pas s'éteindre. C'est avec ce feu qu'a été allumé le bûcher d'incinération.

6. — Les deux files en bordure de la route se prolongeaient, chacune de soixante-dix porteurs de pavois jaunes dit *sbâng* à fleur blanche ; entre elles, marchaient, en face l'un de l'autre, deux dignitaires, l'un dit Préas Eynt (Indra) rothîs, l'autre dit Préas Chant *(candra)* rothîs, qui sont chefs du service *(chau krom)* des *snàm-chunriœun*, chargés de l'ensevelissement des corps sacrés.

7. — Paraissaient ensuite, entre deux files de conseillers malais et chams dans leur costume national, quatre représentations d'animaux formant quadrille et portant,

---

(1) Textuellement un *vongs*, cercle, rond.

(2) Le *kong* dont il est ici question est le jeu de cimbales accordées, le *sàmpho* est un petit tambourin.

sous des ostensoires pointus et sur des plateaux à pied, les *tray-chivor* (pâli *ticivara*) en soie qui doivent être offerts aux religieux lecteurs et qui sont les trois principales pièces du costume rituel ; les deux premiers de ces quatre animaux en carton sont des lions mythologiques, dits *liengphéa*, les deux autres sont des lions ailés dits *kilén*.

Au centre de ce quadrille de lions, portés sur des palanquins par huit hommes vêtus et coiffés de rouge, on voyait un char, également traîné par des hommes et dans ce char un des religieux *(louk sâng kha)* chargés de lire *(saut)* le saint *Abhidhamma* .

8. — Derrière, sur un lit porté par huit hommes, venait le jeune prince qui, la tête rasée, vêtu de blanc, et dit *buos mukh khmoch*, le consacré qui marche devant le mort, conduisait les saints cadavres au bûcher.

9. — Derrière encore, — entre deux files de chacune vingt conseillers chinois vêtus à la mode de leur pays, et entre deux éléphants et deux lions dits *sœng*, tous les quatre portant des *traychivor* dans des ostensoires carrés, — huit hommes portaient le lit sur lequel se trouvait un homme vêtu de blanc, représentant les parents mâles *(préas nhéat pros)* ayant entre ses mains l'herbe *phlang*, le *kusa* des livres sacrés.

10. — Venait ensuite — entre deux compagnies de chacune soixante-dix conseillers cambodgiens vêtus du langouti de cérémonie dit *kien-kiev*, de l'habit de soie blanche, coiffés de la calotte à longue pointe dite *romphâk* et portant chacun une fleur de lotus, et entre quatre animaux dont deux de cerfs *prœus* (1) et deux de lions mythologiques *sœng-preng*, tous portant des *tray-chivor* sous des ostensoires, — s'avançant sur un lit, portée par huit hommes vêtus et coiffés de rouge, une femme la tête rasée, vêtue de blanc, qui représentait les parents *(nhéat srey)* des défuntes. Derrière marchait un homme vêtu de blanc et la tête rasée.

11. — Entre deux files, — chacune de quinze porteurs de pavois *phoutan* rappelant des petites cibles qui seraient ornées de feuilles rangées tout autour, et entre quatre animaux mythologiques dont deux lions royaux *(réachéasey)* et deux lions *tou* à crinière, portant aussi des *tray-chivor*, — marchent huit hommes de la compagnie *(krom)* des *sângkhrey* ou censeurs des mœurs, qui sont ici chargés de veiller sur les offrandes de vêtements religieux.

12. — Viennent ensuite, entre deux files de vingt porteurs de parasols magnifiques *(trœung-apphirom)*, deux tigres en carton portant encore des *tray-chivor ;* plus loin derrière eux, entre deux files chacune de quinze porteurs de pavois dits *chamar-bay-mon* qui s'achèvent en fer de lance, paraissent deux corps de batteurs de *khlâng-chhnak* (2) comptant chacun huit instrumentistes marchant sur deux rangs avec, entre eux au milieu de la chaussée, leur chef, le *néay phléng*.

---

(1) Le cerf de la grande espèce, aussi haut qu'un âne de forte taille.

(2) Le *chhnak* est une sorte de tambourin long d'un mètre, à peau unique, qui se porte en bandoulière.

13. — Alors paraissaient l'un en face de l'autre deux groupes chacun de quatre bakous souffleurs de conques marines (*trê-sâng*) ; puis, entre deux lignes, chacune de trente porteurs d'étendards à forme de scolopendre, les chefs des traîneurs des chars royaux où sont les corps à incinérer.

14. — Derrière eux, venaient deux groupes de cinq bakous tenant en leur main droite des fleurs de lotus. Puis enfin, — traîné par trente hommes vêtus et coiffés de rouge, entre deux lignes de cinquante pavois (*sbâng*) à fleurs jaunes, et entre quatre dignitaires délégués des ministres de la justice, du palais, de la marine et de la guerre, — se présentait, traîné par trente hommes vêtus et coiffés de rouge, le char funéraire tout en bois doré, avec ses flammes aux quatre angles et sur ce char, entre quatre parasols sacrés (*préas khlas*), sur un socle ouvragé, très haut, l'urne d'or repoussé fermée de son couvercle en pointe et dans laquelle le défunt attend accroupi que le feu achève de le détruire.

15. — Derrière le char, marchent deux porteurs d'éventails sacrés faits d'une feuille de palmier (*préas vichâni*), puis deux magnifiques écrans dits *bang-sèng*, puis encore un lit porté par huit hommes, sur lequel on a déposé le *khlœm-chant* ou cœur de santal qui doit être consumé au cours de l'incinération.

16. — Venaient encore, entre deux files de vingt porteurs d'étendards à forme de *makara*, deux groupes chacun de huit musiciens malayous, puis une compagnie de cent servantes du palais, toutes vêtues de blanc avec, sur leurs flancs, un chef du service des *chong-khva* et un chef du service des *chong-say* (1) qui sont kromovéangs de droite et de gauche, chargés de veiller aux portes et de surveiller les femmes du palais.

17. — Enfin, entre deux files de chacune cent porteurs de *sbang* jaunes à fleurs blanches, venaient deux groupes de huit vieilles dames (*néak-yéay*) toutes vêtues de blanc et la tête rasée, puis deux groupes de dix duègnes (*chas-tûm*, vieilles-mûres) également vêtues de blanc, deux groupes de cinquante *chumtau-khonang* qui étaient les femmes des hauts dignitaires de l'Etat et, derrière, pour fermer la marche, quatre kromovéangs ou gardiens, je l'ai déjà dit, à l'ordinaire chargés de surveiller les femmes du palais.

III. — Telle a été, d'après ce petit livret, l'ordonnance du cortège funéraire en 1883 et aussi ce qui a eu lieu en 1899, sauf en un point, celui-ci, que les chars funéraires étaient traînés par quatre chevaux blancs. Mais tout cela ne suffirait pas à donner une idée complète de la cérémonie de l'incinération, si je n'ajoutais ici quelques détails.

Avant de pénétrer dans le *mên* d'or, le roi a jeté aux peuples de nombreuses et pleines poignées de monnaies d'argent frappées tout exprès à cette occasion. Puis il a pénétré dans le *mên* où déjà une centaine de religieux étaient rassemblés ; il

---

(1) Les mots *khva*, droite, et *say*, gauche, sont siamois.

s'est respectueusement incliné devant leur chef, le *sàndach sàngkharéach.* De sa main, il a reçu la torche allumée au feu pur descendu du palanquin où il était porté, et il a allumé le bûcher de bois précieux. Cela fait, il a pris les petits paquets de cœur de sandal qu'un bakou lui présentait et les a jetés sur le bûcher que les flammes commençaient à consumer. Alors, se tournant vers le Résident supérieur et les Européens groupés derrière lui, il les a invités à l'imiter et ceux-ci ont aussi jeté des petits paquets de bois odoriférant sur le bûcher.

L'incinération a duré trois heures.

Le lendemain, la famille royale est venue au *méndap* ; le roi a jeté quelques gouttes d'eau sur les cendres déjà refroidies et les femmes se sont mises à rechercher les os épargnés par les flammes, les ont lavés, déposés sur le plateau d'or et les ont emportés dans le palais.

Trois jours après, la procession était répétée pour le second corps sacré, le *mén* le recevait sur un nouveau bûcher et les flammes le consumaient à son tour.

CHAPITRE VIII

INCINÉRATION D'UN MANDARIN ET D'UN RELIGIEUX

CHAPITRE VIII

Incinération des dignitaires, des gens riches, des religieux et des gens du peuple

Les cérémonies funéraires sont naturellement beaucoup moins importantes pour un dignitaire, pour les religieux et les gens du peuple, que pour un roi. Cependant, pour tous, sauf pour les gens du peuple quand ils sont pauvres, c'est le *kbuon préas parama sap* qu'on observe plus ou moins rigoureusement, mais qui règlemente la cérémonie. Chez les gens du peuple, où on meurt plus simplement et où les funérailles sont aussi courtes que possible, on trouve encore quelquefois ces mêmes rites très mal observés ; le plus souvent, tout se borne à des prières qu'on demande parfois aux religieux, mais qu'on dit le plus souvent soi-même et à l'enfouissement pur et simple dans un coupon de cotonnade blanche et dans une natte, celle du défunt.

Les rites ne reparaissent que lorsqu'on incinère le cadavre. Alors, ils sont réduits au minimum, afin que la cérémonie soit peu coûteuse.

I

FUNÉRAILLES D'UN DIGNITAIRE

J'ai assisté aux derniers instants et à l'incinération de cinq dignitaires et relevé, la plume à la main, toutes les particularités des cérémonies ou des rites qui, chaque fois, ont été observés. Je consulte mes notes et, les unes complètant les autres, je crois pouvoir donner sans rien omettre la relation très exacte de ce qui se pratique dans tout le Cambodge pour un haut dignitaire, — puisque ces notes ont été recueillies aux quatre coins du royaume. — Je tâcherai, par des notes, d'éclairer et de complèter mon récit et surtout de donner les noms cambodgiens de toutes les choses que je désignerai et aussi le mot pâli quand ce nom existera.

1. — Avant l'agonie. — Dès qu'il est visible pour chacun que le malade va entrer en agonie, ses parents ou, à défaut d'eux, ses serviteurs, ses amis, ses voisins, font tendre au-dessus du lit un ciel de cotonnade blanche et tout autour, à un mètre environ, une pièce de cotonnade blanche haute d'environ 80 centimètres ; puis on y suspend, quand on peut se les procurer au monastère, des peintures représentant des scènes du paradis. On appelle aussi, soit un, soit deux, soit quatre religieux pour l'assister de leurs derniers récits de stances, et un achar ou lettré, pour l'occasion dit *ÿoki* (1), (ascète), pour présider aux cérémonies.

Le fils ou le petit-fils, ou la personne chargée de préparer le départ du mourant, ayant en sautoir l'écharpe blanche qui, de l'épaule gauche, passe sous l'aisselle droite et revient sur l'épaule gauche, s'approche du mourant et l'incite à se détacher des

(1) Ou pâli *yogi*.

choses de ce monde et à songer aux trésors du paradis dont les représentations sont sous ses yeux, -- (Voyez ci-dessus, chapitre II, I, I, l'exhortation rituelle que donne le *kbuon préas parama saph*).

Cette exhortation achevée, les religieux disent les stances ou *kéathéa* (1) des mourants : « Tout est soumis au changement et le corps humain n'est plus qu'une chose inerte quand le principe de vie (ou *préas ling*) l'a quitté. La vie de l'homme est courte, et la mort survient à son heure, personne ne peut savoir exactement cette heure. On use ou on acquiert des mérites sur terre, a dit le maître ; il faut donc s'efforcer d'acquérir des mérites afin de parvenir au paradis et d'avoir une bonne renaissance. L'assistance tout entière est alors prosternée, les mains ouvertes, jointes à la hauteur du visage légèrement incliné ; on observe le plus grand silence.

2. — L'AGONIE. — Dès que le moribond commence à perdre l'esprit, on lui met entre les mains une fleur d'aréquier, un petit cierge en cire d'abeille, dit *tien trêng* parce qu'il est de la grosseur du roseau *trêng*, et quelques bâtonnets odoriférants dits *thouk*.

Puis le fils ou le petit-fils lui dit : « O vous, nous vous remettons cette fleur d'aréquier afin que vous l'emportiez et la déposiez sur le *préas cholomoni* qui est au séjour des divinités. Rappelez-vous bien cela ».

L'achar ou *yoki* s'approche à son tour et demande aux divinités de pardonner au moribond les fautes qu'il a pu commettre, et cette demande est, dit-on, repétée cent fois, la face tournée au Nord-Est. — Voy. Le *kbuon préas parama saph*, II, I.

On met alors un cierge ou une lampe, rarement une torche, — ainsi que cela se faisait toujours autrefois, — au milieu d'une corbeille pleine de paddy (ou riz dans son écorce) et on place cette corbeille au pied du lit, mais un peu à droite. On allume deux autres cierges — je n'ai pas vu qu'on les ait marqués ainsi que l'indique le *kbuon... préas saph* déjà cité (2) — et on les met à la tête du lit, l'un à droite, l'autre à gauche. A l'angle gauche du pied du lit, on met un autre petit cierge et quelques baguettes odoriférantes ou *thouk*.

Le cierge ou la lampe ou la torche, placé dans la corbeille de paddy, est dit *pratip chœung-thbaung*, c'est-à-dire « luminaire du pied et de la tête » ; je n'ai pu savoir pourquoi. Un homme est chargé de veiller à ce que ce feu ne s'éteigne pas car il éloigne le malheur non seulement du moribond, mais de la maison et de la famille ; en outre, c'est à ce feu que l'achar doit allumer les torches qui servent à mettre le feu au bûcher d'incinération. Cet homme est dit *néak kiés chœung-thbaung*, celui qui attise la mèche du *pratip chœung thbaung*. Autrefois la torche devait être allumée à l'aide de l'étincelle provenant d'une pierre à feu ; aujourd'hui on l'obtient d'une allumette chimique.

Les cierges de la tête sont dits *tien kaul* ou cierges du pieu (*kaul*), parce qu'autrefois ils étaient fixés à un pieu.

---

(1) En pâli et sanscrit *gâthâ*.

(2) I, 3.

On n'oriente pas le lit, mais on assure que la meilleure orientation est Ouest-Est, de manière que le visage du mourant soit tourné vers le point de l'horizon où le soleil se lève.

Quand on s'aperçoit que le moribond agonise, on prend soit une feuille d'or, soit une feuille d'argent, qui devrait toujours être découpée en forme de feuille de *ficus religiosa*, soit une feuille de ce figuier ou de mûrier tombée elle-même de l'arbre, soit un petit morceau de la feuille du palmier trâng (1) et l'achar y trace une stance pâlie. C'est un *saupor-bat* ; on le place sur les lèvres du mourant, mais de manière à ne pas gêner sa respiration. — Voyez le *kbuon... préas saph*, I, 3 et III.

A partir de ce moment, il convient d'observer le plus grand silence et de veiller à ce qu'il ne se produise aucun bruit jusqu'à la seconde de la mort. Je n'ai pas observé qu'on attachât la moindre importance aux cris des animaux ou aux bruits provenant du dehors. — Voyer le *kbuon... préas saph* I, 6.

3. — Après la mort. - La mort étant survenue, les parents les plus proches du défunt, — sa femme, ses fils ou ses filles, — lui ferment les yeux et la bouche ; si la bouche ne reste pas fermée, on met un bandeau provisoire pour soutenir le menton. On allume ensuite deux cierges qu'on met près du lit, et les lamentations commencent et se prolongent environ une demi-heure. Pendant ce temps, l'achar ou yoki détache les amulettes que le défunt portait, les remet à la famille (2) et répète les demandes de pardon déjà formulées, comme si le défunt n'était pas encore mort ; c'est parce que, me disait un assistant, il est possible que la mort ne soit qu'apparente et qu'il ne convient pas, dans ce cas, que le moribond n'entende pas les bonnes paroles que l'achar dit pour lui.

4. — L'ondoiement du corps. — La mort paraissant certaine parce que le cadavre se refroidit et qu'on ne perçoit plus aucun battement du cœur,— au bout d'une demi-heure, alors que les cierges sont au tiers brûlés, - les parents prennent le corps sur leurs genoux et procèdent au lavage avec l'eau consacrée par les religieux et qui est contenue en quatre grands vases (3).

5. — La bière. — La bière est parfois un tronc d'arbre *koki*, ou d'autre bois précieux creusé. Elle est plus souvent faite de cinq planches et plus étroite du côté des pieds. Le couvercle est quelquefois voûté et d'une seule pièce, non que cela soit rituel, mais parce que c'est la coutume chinoise. Il y a des bières qui sont plus étroites à la base et par conséquent évasées, mais il y en a qui sont aussi larges du bas que du haut. Pour les riches elles sont recouvertes d'une couche de *méréak* ou beau vernis noir, dit de Chine en Europe, et ornées de motifs très légers faits de feuilles d'or battu, découpées et appliquées.

---

(1) Le latanier dont les feuilles bien polies servent à écrire les satras.

(2) N'est-ce point parce que le buddhisme n'admettait pas autrefois la croyance aux amulettes ?

(3) Un esclave chargé de procéder à ce lavage, ou maintenant un engagé pour dette, est libéré.

On met au fond un lit d'environ dix centimètres soit de sciure de bois précieux, à son défaut de balle de paddy, puis une couche très mince de feuilles de goyavier brisées au pilon dans le mortier familial et enfin une dernière couche de feuilles de thé indigène. Mais tout cela n'est pas rituel. C'est sur cette couche de feuilles de thé sauvage et indigène qu'on place le matelas destiné à recevoir le corps après l'ondoiement.

6. — L'ENSEVELISSEMENT. — L'ondoiement étant achevé, on fait avaler la valeur de deux petites cuillères de mercure au cadavre afin de le conserver jusqu'au moment de l'incinération, puis on met une pièce d'argent entre ses dents. Quelquefois cette pièce d'argent est remplacée par un petit lingot d'argent et même par un lingot d'or, mais l'usage aujourd'hui est de mettre une piastre ou une des divisions de la piastre. Par deux fois, j'ai observé que la famille recherchait de préférence les anciennes monnaies cambodgiennes et j'ai entendu dire qu'autrefois les gens très riches mettaient une barre d'or au préalable écrasée.

Cela fait, on place les neuf *saupor-bat* dont il a été parlé au *kbuon... préas Saph* (voy. I, 9 et III). Ils sont placés : le premier sur la poitrine, le second sur les lèvres, le troisième sur les narines, deux autres sur les yeux, deux autres encore sur les oreilles et les deux derniers dans les mains. Ces *saupor-bat*, on l'a vu, reçoivent de l'achar une inscription en langue pâlie et caractères cambodgiens : elles visent les sens de la parole, de l'odorat, de la vision, de l'audition, du toucher et de l'amour à l'aide desquels le défunt a pu pécher. Ils comportent, m'a-t-on assuré, des demandes de pardon.

Ces *saupor-bat* placés, on procède à l'ondoiement. On saupoudre la figure du mort de farine de riz mêlée de safran et d'autres poudres odorantes, on lisse les cheveux avec de l'eau de coco, puis on habille le corps de vêtements blancs qui autrefois, étaient ceux des gens du peuple et qui, aujourd'hui, sont restés l'emblème de la laïcité, le costume des hommes pieux qui vivent dans les monastères et des vieilles dames qui se disent *daun-chî* ou religieuses, et qui, parfois, vivent dans des cellules, à côté des couvents. Cela fait on entoure la tête d'un coupon de soie blanche, puis on prend une pièce de cotonnade blanche de douze coudées et on la roule autour du corps, sans cependant enfermer les bras, les mains et les jambes. Puis on ramène les avant-bras sur la poitrine, on joint les mains et on place un cornet fait d'un morceau de feuilles de bananier, dit *saung*, dans lequel on a placé quelques morceaux de noix d'arec, un petit cierge, trois bâtonnets ordoriférants et trois feuilles de bétel roulées. Les bras et les mains sont maintenus par une bande d'étoffe, blanche également.

L'ondoiement est alors achevé. On prie les religieux de faire le *bangskaul* et de réciter le *karuna kosala matika*. Le *bangskaul* (du pâli *bhango*, chanvre, et *sakala*, morceaux) se fait ainsi : on étend un coupon d'étoffe de trois coudées sur le cadavre (ou le cercueil, ou les cendres, ou la tombe) ; un religieux le saisit par un des angles, dit une stance en langue pâlie, et tire à lui l'étoffe qui devient sa propriété.

7. — La mise en bière. — Les religieux ayant fait chacun un *bangskaul*, on enlève le corps du lit sur lequel on l'avait déposé pour l'habiller et l'ensevelir, et on le dépose dans le cercueil ou *kada banhchhos* (1) la tête sur un petit coussin, la face en dessus. Les jambes sont rapprochées et liées à l'aide d'un cordon de coton blanc qui, entourant le corps, vient renforcer la bande qui soutient les bras et maintient les mains jointes.

On fait alors avec ce même cordon rompu une sorte de collier, et à ce collier de coton on attache un autre cordon également de coton blanc qui, étant ramené jusqu'aux pieds, remonte ensuite de l'autre côté du corps pour venir aboutir sur la paroi de la bière au-dessus de la tête. On bouche tous les vides entre le corps et les parois de la bière avec du tabac haché et du papier chinois ; sur le corps on entasse aussi des feuilles du même papier jusqu'à ce que le cercueil soit comblé. Enfin le couvercle est posé sur le cercueil de manière que le bout du cordon soit saisi et pende en dehors. C'est à ce cordon qu'on attache la longue bande de coton dite *phusayông*.

La bière refermée, on invite les religieux à procéder à un second *bangskaul* mais cette fois les coupons de cotonnade blanche sont déposés sur le cercueil.

Pendant cette longue opération, les femmes de la famille et les pleureuses ne cessent de se lamenter et disent les louanges du défunt, les choses bonnes qu'il a faites, ses projets, énumèrent ses biens, les gens qu'il laisse derrière lui et lui reprochent d'être parti si tôt, d'avoir tout abandonné pour s'en aller au paradis.

8. — L'Exposition. — La bière est parfois close aux jointures, sous le couvercle, avec un composé d'argile, de riz pilé et de différentes plantes odorantes qu'on a pris soin d'écraser, puis on dépose le cercueil dans la pièce des audiences. On place près de la bière deux cierges et, au pied, le *pratit chœung-thbaung* que surveille le *néak-kiès* chargé de veiller à ce qu'il ne s'éteigne pas. C'est alors qu'on prend soin de mettre la tête à l'Ouest afin que la face soit tournée au levant et qu'on fixe, au cordon qui sort de la bière, le *phusayông* dont j'ai parlé ci-dessus.

Les parents se font alors raser la tête en signe de deuil, les femmes aussi bien que les hommes et les enfants, sauf parfois pour ceux-ci une petite mèche de cheveux qu'on réserve au sommet pour la fête de la tonte de la houpe qui est une grande solennité familiale.

C'est en cette salle, — qui remplace la chapelle ardente quand il s'agit d'un prince, d'une princesse ou d'un roi, — que viennent réciter des stances les membres de la famille, les amis et les voisins, qu'ils apportent les cierges *trêng* et les bâtonnets odoriférants qu'on allume autour de la bière ; c'est aussi là, sur un petit lit bas que, aux heures où le défunt avait coutume de prendre ses repas, on apporte les petits bols et les soucoupes où sont placés des mets délicats que quelques heures plus tard on jettera dehors et qui seront dévorés par les chiens, les chats et les autres animaux.

(1) On voit que l'urne funéraire est réservée aux rois, aux princes et aux princesses. Il en résulte que la bière d'un dignitaire et d'un homme du peuple se rapproche plus de celle du Buddha que de celle d'un roi cambodgien et que le rite ancien n'est pas absolument observé sur ce point, quand il s'agit d'un prince ou d'une princesse.

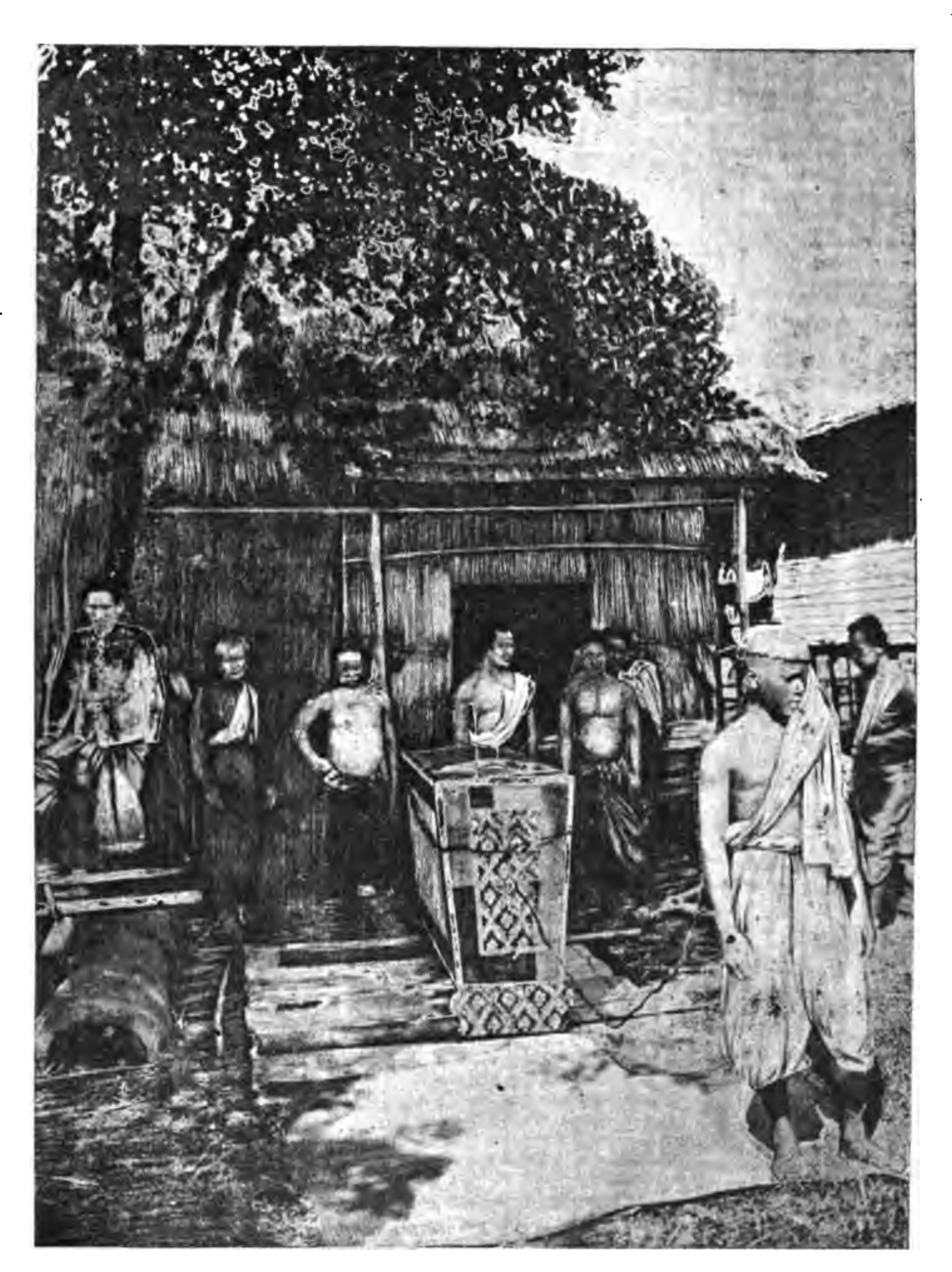
Des religieux, deux par deux ou quatre par quatre, viennent garder le corps et ne sortent de la salle que pour être relevés par un autre groupe. Ils prient à certaines heures du jour, le *phusayông* étendu sur les mains, et reçoivent, le matin au moment de la relève, chacun un coupon de cinq coudées d'étoffe teinte en jaune, pour le bain et une pièce de dix cents, bien que la règle défende absolument aux religieux de recevoir de l'argent.

9. — La conserve du corps. — Quand le corps doit être conservé plusieurs années, avant d'être incinéré, il est enterré, ou bien la bière est déposée sur un petit bâti ou sur quatre pieux, soit dans l'enceinte du monastère, soit dans l'enclos de la demeure, sous une petite cabane très simple faite de bambous et couverte de paille. C'est alors là qu'ont lieu toutes les cérémonies que je viens de décrire, que les religieux viennent prier non plus tous les jours, mais tous les *thngay-sœl* ou toutes les nouvelles et pleines lunes.

J'ai vu à Kompong-thom, la bière d'un dignitaire qui était ainsi conservée par sa veuve depuis plus d'une année, et sa veuve, chaque jour, en l'honneur et en faveur du défunt, achetait un énorme poisson qu'elle suspendait à la palissade de l'enclos et qu'elle offrait en aumône aux corbeaux qui le venaient déchiqueter. Un religieux m'expliqua que l'offrande serait néfaste si, au lieu d'acheter ce poisson, la veuve le faisait pêcher dans l'intention de l'offrir aux animaux, parce qu'elle tuerait un être afin d'offrir sa chair à plusieurs autres êtres.

10. — L'offrande des chairs. — Autrefois, très souvent et maintenant de plus en plus rarement, les dévots, avant de mourir, ordonnaient que leurs chairs fussent arrachées de leurs os immédiatement après leur décès, coupées par morceaux et offertes aux oiseaux du ciel. Les chairs sont alors découpées en longues lanières à l'aide de couteaux au préalable consacrés par la prière et trempés dans l'eau lustrale sur laquelle les religieux ont prié, puis divisées en petits morceaux et exposées sur des plateaux d'or, d'argent ou de cuivre, sur des bâtis de bambous élevés à cette intention. Les vautours, les corbeaux, les aigles les enlèvent soit avec leurs becs, soit avec leurs ongles et les emportent au loin. C'est une offrande pie et, dit-on, très agréable aux dieux. Le cadavre du roi Angk-Duong, celui du père du Louk Santhor qui fut ministre des finances du roi Noroudam et celui d'un pauvre homme de la province de Kampôt furent ainsi décarnés et offerts aux animaux. J'ai assisté à la dernière opération et, je ne dirais pas la vérité, si j'écrivais ici qu'elle n'était pas répugnante. Je n'ai rien vu qui fut plus révoltant, bien que je comprisse le côté touchant de l'offrande, la bonne pensée du mourant. Mais, dans la pratique, ce côté touchant disparaît et il ne reste plus que la sinistre opération du décarnage et de la division des chairs en morceaux que les oiseaux voraces enlèvent et, parfois, laissent choir au travers du village et dans les grandes herbes de la brousse.

J'ai entendu parler aussi d'un pauvre homme qui avait exigé que son corps fût porté dans la forêt éloignée, puis abandonné là, afin que les tigres et les panthères pussent se repaître de son corps.



Le *buos-mukh-phlœung* marche devant la civière, la tête ceinte d'une corde[1] d'herbe *phlang* à laquelle on a fixé le cordon qui sort de la bière.

Dans les deux cas, les os sont pieusement recueillis, – ce qu'on en trouve tout au moins, – et enterrés ou brûlés.

II. — LE TRANSFERT DU CORPS AU BUCHER. – Quand le jour de l'incinération est venu, les religieux viennent à la maison mortuaire et y trouvent l'achar ou *yoki*, les *néak phlok* et la famille et parmi les membres dont la tête a été soigneusement rasée le fils, le petit-fils ou celui qui doit être *néak-buos-mukh-phlœung*.

Les religieux font un troisième *bangskaul* sur la bière avant le « départ pour la forêt » et disent en outre une prière dite *Thamma-thvéa-sattatang*. – Voyez *kbuon... préas Saph*, II, 6.

L'achar dit par trois fois les quatre *satipatthanam*. – Voy. *kbuon... préas Saph*, IV, 4 et la note.

Le transfert a rarement lieu sur une voiture, et le plus souvent sur une civière en bambous recouverte de cotonnade blanche. Cette civière est portée par huit hommes de manière que les pieds du mort soient en avant. La tête est toujours indiquée par un certain nombre de cierges *trâng* et de bâtonnets odoriférants qu'on a allumés.

Au moment où le corps quitte la maison mortuaire ou l'enclos, l'achar prend une pierre et une marmite d'eau qui sont à l'intérieur de la maison, tout au haut de l'échelle, et les jette dehors, y compris la marmite qui se brise. C'est pour empêcher le défunt de revenir chez lui effrayer ses parents et les tourmenter.

Sur la civière, deux religieux prennent place, un de chaque côté de la bière et le *buos-mukh-phlœung*, le « religieux [qui marche] devant le feu », et qui est non un religieux, mais un des plus jeunes fils ou petits-fils du défunt, marche devant la civière. C'est lui qui, dit-on, est chargé de conduire le corps du défunt au bûcher, de l'offrir au saint feu qui le consumera.

Il marche, la tête ceinte d'une corde d'herbe *phlang* à laquelle on a fixé le cordon qui sort de la bière afin qu'il y ait constante relation entre le corps du défunt et l'enfant qui le conduit au bûcher (1). Cet enfant est absolument vêtu de blanc et porte, d'ailleurs comme le yoki, les *néak phlouk* et toute la famille, l'écharpe blanche qui se porte sur l'épaule gauche et sous l'aisselle droite.

Un homme porte en avant la bannière blanche ou jaune qui mesure quatre coudées de longueur et dont la largeur est celle de l'étoffe. Cette bannière dite *tong-préas-ling* ou « drapeau du principe de vie » est suspendue à un bambou horizontal un peu plus long que l'étoffe est large, à l'aide de deux ficelles qui avec le bambou forment un triangle dont le sommet est attaché à la hampe. Au milieu de la barre horizontale est attachée la marmite qui contient le riz cru dont il sera parlé plus loin et le bétel, l'arec, le tabac de la dernière offrande.

Derrière le porteur du *tong-préas-ling* se trouve l'achar ou *yoki*, puis le chef des religieux qui doivent réciter les stances de l'incinération, puis les religieux, puis le

(1) Cette corde d'herbe *phlang* (le kusa des livres hindous) est tressée. Elle est quelquefois liée autour de la bière au lieu d'être nouée au cordon de coton de l'intérieur : dans ce cas, celui-ci n'existe pas le plus souvent.

néak krès-chœung-thbaung qui est chargé d'entretenir le feu auquel seront allumées les torches. Enfin vient la bière.

Le plus souvent, le chef des religieux est porté dans un hamac suspendu à un bâton cintré, à l'aide de quatre cordes. Le bâton est tenu soit par deux hommes, le plus souvent par quatre, deux en avant et deux en arrière, à l'aide de bâtons qui croisent le premier et qu'ils tiennent sur l'épaule.

Derrière la bière suivent les enfants, garçons et filles qui jettent du *léach* aux tévodas malfaisants pour les éloigner du cortège, du bûcher et des sous, quelquefois des pièces d'argent, aux gens du peuple afin de leur faire l'aumône.

12. — LE BÛCHER. — Le bûcher est fait de bois plus ou moins précieux et élevé entre quatre pieux dits *chœung-thka*, destinés à maintenir le bois. Il est à peine haut de un mètre, large de deux et long de trois. La bière ou *kada banhchhos* est placée dessus, la tête à l'Ouest de manière que le visage du mort regarde l'Est. Cela fait, les *néak-phlok* ajoutent au bûcher autant de bois qu'il en faut pour entourer la bière sans cependant la dépasser en hauteur de plus de dix ou quinze centimètres et surtout sans la recouvrir.

Le mot *méndap* ou *mén* est le mot par lequel on désigne toutes les constructions légères ou pavillons sous lesquels ont lieu les incinérations. Que ces pavillons soient monumentaux comme ceux que l'on construit pour les rois, les princes ou les princesses, encore très beaux et curieux comme ceux qui sont élevés pour les dignitaires, les gens riches et les chefs de monastères, ou simples comme ceux qu'on trouve dans tous les villages un peu importants pour l'usage de tous, couverts de tuiles ou couverts de feuilles de palmiers, ils sont tous des *mén*.

Cependant les *mén* du peuple sont distingués d'après la forme de leur toiture en *phnôm-yông* et en *param*. Quils soient *phnôm-yông* ou *param*, ils sont élevés sur quatre colonnes et par conséquent carrés par leur base, mais tandis que la couverture du *phnôm-yông* à la forme d'un cône, celle de *param* est à quatre faces. Les ornements dont ces toitures sont parfois agrémentées ne modifient pas la dénomination.

13 — LES PRÉPARATIFS DE L'INCINÉRATION. — Dès l'arrivée, le cortège fait trois fois le tour du bûcher en lui présentant le côté gauche, puis on dépose la bière sur le bûcher.

Cela fait, le *yoki* fait un tour supplémentaire en disant la stance *Sirome puthéa...*, puis de sa bêche (1) il indique où il faut planter, aux quatre angles du bûcher, quatre nouveaux pieux appelés aussi *chœung-thka*; chaque fois qu'on enfonce un pieu, il appuie la bèche sur lui en disant la stance *Acharang vâtiyang.....*

Cela fait, il prend le couteau (2) et, après avoir dit trois fois la stance *Aherikang anattpang.....* il tranche le *khsé bas* ou corde à nœud coulant qui sort du cercueil et vient par un nœud coulant ceindre la tête du *buos-mukh-phlœung* (3).

---

(1) Voy. le *Kbuon..... préas saph*, IV, 2, 6 et 8.

(2) Voy. IV, 2 et 9.

(3) Voy. IV, 9.

Bûcher sous un *men param*





Le bûcher





Les préparatifs de l'incinération



Pendant qu'on place quelques bûches dans la bière, on retire les quatre jarres d'eau placées sur les quatre pieux qui soutiennent le bois et on les met au pied de ces pieux. Près d'eux on met quatre petites boîtes en feuilles de bananier et contenant du riz cuit ; ce sont les *bay kantong* ou « riz cuit des corbeilles ».

14. — L'INCINÉRATION. — Cela fait, le *yoki* monte sur le bûcher et fait enlever le couvercle de la bière par les *néak-phlok* ; puis il enlève lui-même les saupor-bat qui deviennent sa propriété et une dernière fois il arrose le visage du mort avec de l'eau de coco.

Pendant cette opération lugubre, les religieux qui se sont groupés soit à l'Est, soit au Sud du bûcher, reçoivent le *phusayông* sur les mains et disent une assez longue série de stances funéraires, puis le *phusayông* est enlevé et remis aux *néak phlouk*. Parfois il n'y a plus de phusayông et les religieux récitent des prières sans être en communication visible avec le cadavre.

Puis, prenant le *tong-préas-lìng* de la main gauche et la bèche de la main droite, le *yoki* fait trois fois le tour du bûcher en lui présentant l'épaule gauche et en disant les stances *Utétayanh chakku*... C'est alors qu'on enlève les quatre jarres d'eau de l'endroit où on les a placées pour les mettre sur les quatre pieux enfoncés par le *yoki*.

Le troisième tour achevé, il prend une torche, l'allume au feu du *néak-kiès chœung-thbaung* ; les quatre *néak-phlouk*, pendant qu'il attise sa torche, font de même et attisent la leur. Puis, quand elles sont bien enflammées, les cinq hommes, le *yoki* à l'Est, vont au bûcher et y mettent le feu.

Les flammes se propagent rapidement, grâce à l'huile de bois répandue sur le bûcher et aux copeaux, au papier qu'on y a mêlé et bientôt le bois n'est plus qu'un brasier au centre duquel le corps se consume. Il faut environ une heure 1/2 pour brûler un cadavre de cette façon, afin qu'il ne reste plus de lui que des éclats d'os calcinés.

J'ai vu une fois la tête, déjà dépouillée de chair, rouler du bûcher et y être remise par un des *néak-phlok* à l'aide d'un long bambou qui servait à attiser le feu.

15. — LA RECHERCHE DES OSSEMENTS. — Quand tout est consumé, qu'il ne reste plus rien que des charbons encore ardents mais qui ne flambent plus, le *yoki* prend le riz du *préas-lìng* et le fait cuire sur un tas de charbon pris au bûcher. Dès qu'il est cuit, il le mêle au riz cuit des quatre *kantong*. Il fait ensuite apporter les quatre jarres d'eau près des religieux et les invite à les consacrer. Cela fait, les quatre *néak-phlok* en répandent le contenu sur ce qui reste du bûcher, puis l'eau de vingt ou trente autres jarres qu'on a amassées à quelques pas, car l'eau consacrée ne suffirait pas à éteindre les charbons.

Pendant ce temps le *yoki* fait trois fois le tour des cendres en leur présentant l'épaule gauche et dit les stances *Nirothona mâni*.........

Aussitôt que les cendres et les charbons sont refroidis, le *yoki* et les quatre *néak-phlok* les rassemblent avec leurs mains et en forment une image humaine très grossière dont la tête est tournée à l'Ouest. Cela fait, il demande à ses aides si cette forme est bien celle du défunt. Ils répondent oui.

Les préparatifs de l'incinération

2. Le cercueil. — Dans le coin, à quelques pas de l'échelle qui conduisait à la chambre où était le cadavre, deux hommes ornaient le cercueil en bois de *koki*, qui est un bois dur, avec des papiers de différentes couleurs qu'ils découpaient et collaient avec de la colle-pâte de riz. Près du cercueil se trouvaient la planche du fond qu'on pose sur trois barres de cuivre destinées à la recevoir, puis le couvercle également d'une seule pièce. Les parois n'ont guère plus de dix millimètres d'épaisseur. Le cercueil est évasé par le haut, c'est-à-dire plus large en haut qu'en bas, mais les côtés de la tête et des pieds sont absolument droits.

3. — La corde en sbau phlang. — Près du cercueil, un homme tresse avec l'herbe *phlang*, la corde à nœuds coulants qui du cercueil viendra se lier autour de la tête du jeune homme qui remplira le rôle de *buos-mukh-phlœung*.

4. — Le buos-mukh-phlœung. - Le jeune homme, un adolescent de quinze à seize ans, est là tout près, vêtu d'un langouti blanc et d'une écharpe qui de l'épaule gauche passe sous l'aisselle droite.

5. — Le param. — Un peu plus loin, les quatre *néak-phlok* qui sont chargés de l'incinération et leur chef l'achar, qui remplit le rôle de *yoki*, s'occupent de dresser les quatre bambous qui supporteront le ciel carré qui s'étendra au-dessus du bûcher. Cette construction extrêmement légère est dite *param*. Elle s'élève au bord du fleuve tout près de cinq drapeaux blancs dits *tong-alak*, sur un terrain qu'on a tant bien que mal dégarni d'herbe et entouré d'une apparence de fossé. C'est le *méndap* des pauvres gens.

6. — Le bûcher. — Cela fait, on prépare le bûcher qui comprend une vingtaine de morceaux de bois facile à brûler et qui se croisent. Cela ne donne pas un bûcher haut de vingt centimètres.

7. — La mise en bière. — Tout étant prêt, on hisse le cercueil dans la chambre mortuaire et on place le fond ; sur ce fond on met des bambous vieux et éclatés, dont l'embrasement sera facile, puis dessus une natte fourrée de fromager et, sur cette natte, le corps du vieux piphéak Choum. On place un coussin sous sa tête, d'autres tout petits près de ses bras, de ses genoux, de sa tête pour l'empêcher de rouler, puis on adapte le couvercle, mais sans le clouer.

8. - Le bangskaul.— Six ou huit religieux montent l'échelle, se placent autour du cercueil sur lequel on a déposé autant de coupons de cotonnade de quatre coudées qu'i y a de religieux, puis ceux-ci font le *bangskaul*.

9. — Le bangvil-popil. — Ils se retirent, et le *yoki* et les quatre *néak-phlok*, se plaçant autour du cercueil de manière à lui tourner le dos, font ce qu'on nomme le *bàngvil-popil*, mais tout autrement qu'on le fait au cours des autres cérémonies. Le *popil* n'est, d'ailleurs, plus un disque de cuivre ou de bronze avec une poignée sur lequel on a placé soit un, soit deux cierges *trêng* ; il est fait d'un bâtonnet, je pourrais dire d'un éclat de *trâng* ou latanier, long de deux coudées et gros comme le pouce. Au milieu de ce bâtonnet, on a fixé trois *thouk* et un cierge *trêng* qui brûlent les uns

en fumant, l'autre en flambant. Les cinq hommes étant ainsi placés le dos tourné à la bière, le yoki, qui est placé à l'Est, met le *popil* derrière son dos avec la main droite, le reçoit de la main gauche et le passe à la main droite du *néak-phlok* placé à sa gauche ; celui-ci fait de même pour son compagnon de gauche et ainsi de suite jusqu'à ce que le *popil* ait fait sept tours complets.

10. DÉPART DU MORT. — Alors, pendant qu'on remet le *popil* à une vieille femme vêtue et voilée de blanc, les quatre *néak-phlok* aidés de quelques hommes descendent le cercueil à terre. Le *yoki* jette dehors une pierre et une marmite d'eau chaude qui étaient placées près du seuil, afin que le mort, une fois sorti de la maison à l'état de cadavre, ne revienne pas sous forme d'ombre, c'est-à-dire de revenant. La veuve, la tête rasée, vêtue de blanc, sous son voile blanc, commence ses lamentations.

11. — LES PRÉPARATIFS DU CORTÈGE. - Le cercueil, étant descendu, est placé sur une natte et les *néak-phlok* s'occupent de suite à placer un cierge *trèng* à chaque angle, quelques cierges au-dessus de la tête et des bâtonnets odoriférants au-dessus des pieds. La corde en herbe *phlang*, ou *khsé bos* (corde à nœud coulant), ne sort pas du cercueil comme il a été dit plus haut parce que la coutume du pays est autre qu'à Phnôm-Pénh et en plusieurs autres lieux. On la lie autour du cercueil, dans le sens de la longueur, de manière à ce que le nœud soit du côté des pieds ; quant à l'autre extrémité qui est un nœud coulant, on la pose comme une couronne sur la tête du *buos-mukh-phlœung* auquel on remet un couteau.

12. - LE CORTÈGE. — Un notable portant un *kruong banchéa* se place en avant ; derrière lui vient le *yoki* portant à la main droite le *tong-préas-ling* ou drapeau du principe de vie, de l'âme, qui est un *tong-alak* (1) tout blanc et à peine haut de deux mètres. De la main gauche, il porte la lanterne contenant le feu qui, allumé avant que la mort soit survenue, doit servir à embraser le bûcher. Il n'y avait pas de vase contenant le riz non cuit dont il a été parlé plus haut. Le *yoki* que j'interroge me répond que ce riz est remplacé par l'eau chauffée dans la chambre mortuaire et qu'on ne fera pas cuire de riz avec les charbons provenant du bûcher. D'autre part, l'achar ne portait pas la pelle qui, pourtant, est rituelle parce qu'il tenait d'une main le *tong-préas-ling* et de l'autre le feu qui aurait dû être porté par un autre homme.

Derrière l'achar ou *yoki* venaient la vieille femme vêtue de blanc qui tenait le *popil* en bois de *trâng* avec sa main droite, puis, le tenant aussi par l'autre bout et de la même main, une jeune fille également vêtue de blanc qui, en outre, portait une corbeille à demi remplie de *léach* (2), du coton et des papiers de cérémonies (chinois).

Derrière cette fillette venaient : le *buos-mukh-phlœung*, la bière portée ou soutenue par huit hommes, puis les pleureuses qui se lamentaient, puis les parents, les alliés, les voisins et les voisines.

---

(1) Etendard très long et étroit fait de petits morceaux découpés et reliés par des baguettes ; c'est une oriflamme très ouvragée.

(2) Paddy grillé et légèrement écrasé.

13. — Les corbeilles de paddy et de riz. — Un religieux s'approche, se place au pied du cercueil, mais en lui tournant le dos. On met à ses pieds une petite corbeille contenant du paddy, dans cette corbeille une autre beaucoup plus petite contenant du riz non cuit et un cierge *trêng* et plusieurs *thouk* allumés. Le religieux dit une prière, renverse les corbeilles d'un coup de pied et se retire. — Ce rite est inconnu à Phnôm-Pénh et dans beaucoup d'autres endroits.

14. — Dépôt de la bière sur le bûcher. — Alors le cortège se met en marche s'avance vers le bûcher, en fait trois fois le tour en lui présentant l'épaule gauche. Pendant toute cette marche, surtout pendant les circumambulations, la fillette, ayant lâché le bâton *popil*, jette à sa droite du *léach*, du coton et des papiers de cérémonie afin d'éloigner les esprits mauvais et de satisfaire les bons. Puis la corde de *phlang* est dénouée du cercueil, enlevée de sur la tête du *buos-mukh-phlœung*, et le cercueil est placé sur le bûcher, les pieds à l'Ouest et la tête à l'Est. Le *tong-préas-lîng* est planté à l'Est entre le bûcher et les religieux qui sont déjà assis sur des nattes. Près de lui, on met un *sla-chom* et, avec huit autres *sla-chom*, on borne une certaine aire.

15. — Les préparatifs de l'incinération. — Les *néak-phlok* plantent les quatre pieux destinés à soutenir la bière et plantent, près des quatre pieds du *param* quatre bambous éclatés par le haut en forme d'entonnoir, puis ils placent un tout petit vase consacré rempli d'eau au fond de cet entonnoir et, sur ce vase, un *sla-chom*.

16. — Nouveau bangskaul. — Cela fait les religieux disent quelques stances, se lèvent, s'approchent de la bière sur laquelle on a placé des coupons d'étoffe blanche et procèdent à un nouveau bangskaul.

17. — Derniers hommages au corps. — Les religieux ayant regagné leurs nattes, les *néak-phlok* enlèvent le couvercle et l'achar yoki, prenant le couteau des mains du *buos-mukh-phloeung*, coupe les liens qui maintiennent le cadavre et découvre la tête et la gorge en prononçant quelques paroles. Cela fait, il prend une noix de coco ouverte et arrose la figure du défunt avec le lait de ce fruit. Enfin, la bière est remplie de bois très inflammable posé sur le cadavre et dessus ce bois on jette des *thouk* et des papiers funéraires.

Pendant ce temps, l'achar ou *yoki* prend une carafe d'eau et, placé à la tête de la bière, étant accroupi, fait quelques libations, forme des souhaits et prend la terre à témoin avec l'eau qu'il verse sur elle. Il demande aux quatre éléments la permission d'incinérer le cadavre et pardon aux tévodas pour les fautes commises par le décédé.

18. — L'incineration. — Cela fait, il prend de la main gauche le *tong-préas-lîng*, et de la main droite la lanterne qui contient le feu allumé dans la chambre mortuaire et confié au *néak-kiès-chœung-thbaung*, et les quatre *néak-phlok* viennent allumer des cierges *trêng* au feu de cette lanterne. Chacun ayant son cierge allumé, le *yoki* suivi des quatre hommes fait le tour du bûcher et, à chaque angle, frappe un morceau de bois avec sa lanterne, et les hommes font le simulacre d'y mettre le feu.

A la fin du troisième tour, les quatre *néak-phlok* déposent leurs cierges et placent des éclats de bois faciles à enflammer, des morceaux de torches dans les intervalles du bûcher, puis, avec les cierges, ils y mettent le feu. Cinq minutes plus tard, celui-ci est en flammes et le corps commence à se consumer. Les religieux, sauf un, se retirent.

19. — Incinération de la corde d'herbe phlang. — Quand le bûcher est bien enflammé, que la fumée noire monte dans les nuages, deux des *néak-phlok* prennent la corde de phlang roulée en couronne et se la jettent de l'un à l'autre trois fois par dessus le feu et au travers de la fumée, l'un étant à la droite, l'autre à la gauche du cercueil. Puis, celui qui l'a reçue la troisième fois la jette dans le cercueil et l'achar, prenant le suaire qui voilait la tête du mort quand il l'a découvert et qu'il avait posé à terre, le jette aussi dans la bière où, de suite, il s'enflamme.

On ne s'occupe alors plus que de placer des contreforts en bois pour empêcher les parois de la bière de se séparer et de tomber, en répandant de l'eau d'abord avec des jarres, puis avec de longs bambous, le long des parois intérieures et surtout extérieures de la bière pour ralentir autant que possible leur combustion.

20. — Ordination du néak-buos-mukh-phlœung. — Pendant ce temps, le *néak-buos-mukh-phlœung* est présenté par l'achar au religieux resté assis sur sa natte et qui est le chef du monastère, salue et lui demande à entrer en religion. Le chef des religieux l'accepte et, sur le bord du chemin, on procède à la petite cérémonie de la réception d'un novice parmi les disciples du Buddha. On l'interroge, il prend les engagements rituels, puis se retire à quelques pas pour vêtir les vieux vêtements qu'on a pris au monastère et qui ne servent qu'à cette cérémonie. Un laïque, ancien religieux, l'aide à s'habiller. Une fois complètement vêtu de jaune, il se représente à son *opachchhéa* (1), c'est-à-dire à celui qui le reçoit, et la cérémonie s'achève rituellement et conformément aux usages. Alors le religieux se lève et prend la route de son monastère ; il est suivi du jeune novice qui passera la nuit dans sa cellule et qui, le lendemain, déposera ses habits religieux pour rentrer dans le blanc, c'est-à-dire dans les vêtements civils. Il se déshabillera à la maison mortuaire et renverra les vêtements au monastère.

Une heure et demie après, la bière s'effondrait ; on ajoutait quelques morceaux de bois, on rejetait dans le foyer les tisons qui s'en écartaient, on y repoussait les os qui menaçaient de rouler, et une demi-heure plus tard, il ne restait plus que des charbons ardents et des cendres rouges.

21. — Préparatifs de l'arrosage des reliques. — Le lendemain matin, quatre religieux venus du monastère voisin prenaient place sur une natte étendue à l'Est du bûcher alors un tas de charbons noirs reposant sur un lit de cendres. On plaça, près de chacun des quatre vases contenant l'eau consacrée, deux *sla-chom* dont le cierge *trêng* flambait et les trois *thouk* fumaient. Puis le *yoki* pria les religieux de dire une prière en pâli.

(1) Ordinant, du pâli *upajjha*.

Cette prière dite, l'achar, le dos tourné aux cendres, accroupi, les mains jointes et faisant face aux religieux, dit une prière en *pâli*, puis, se tournant vers les cendres et prenant un vase en cuivre plein d'eau chaude qu'on avait fait chauffer dans une marmite et sur un foyer entretenu tout à côté, au Sud du bûcher, de nouveau accroupi, il l'éleva entre ses mains et dit une nouvelle prière en commun avec les quatre *néak-phlok* qui, dans la même position, élevaient chacun une des petites jarres prises sur les bambous évasés.

22. — ARROSAGE DES RELIQUES. — Cette prière dite, les cinq hommes, l'achar, ayant la bêche à la main, se levèrent, présentèrent l'épaule gauche aux cendres et commencèrent à tourner, l'achar en avant et chacun renversant de l'eau qu'il portait sur ce qui restait du bûcher. A la fin du troisième tour, l'achar avait répandu la moitié de l'eau chaude et les quatre *néak-phlok* avaient vidé leurs vases, alors ils prirent de l'eau dans la grande jarre et achevèrent d'éteindre les cendres et de les refroidir ; c'est ce qu'on appelle l'arrosage des cendres.

Cela fait, le *yoki* demanda une nouvelle prière aux quatre religieux et ceux-ci dirent le *nomou-tassa* un grand nombre de fois.

23. — LES FORMES HUMAINES. — Cette récitation achevée, le *yoki* avec sa bêche forma une forme si grossière qu'il eut été difficile d'y voir une image humaine ; le côté soi-disant de la tête était tourné à l'Est. Puis, après quelques mots échangés, il bouleversa le tout et fit une autre forme tout aussi grossière dont la tête était à l'Ouest. Il indiqua de sa bêche où était la bouche et les yeux, puis il fit une nouvelle libation en priant.

24. — DERNIER BANGSKAUL. — Cette libation faite, un des *néap-phlok* prit une feuille de bananier et l'étendit sur la forme humaine ; un autre y déposa un seul coupon d'étoffe blanche et le *yoki* invita les bonzes à venir faire un nouveau *bângskaul*.

Cette cérémonie achevée, les quatre religieux se retirèrent, emportant un unique coupon d'étoffe.

25. — LES OFFRANDES A LA FORME. — Les religieux partis, le *yoki* fit enlever la feuille de bananier, prit une chique de bétel toute préparée, en toucha l'endroit qu'il avait désigné comme étant la bouche de la forme humaine et la jeta derrière lui ; puis successivement deux cure-dents de bois avec lesquels il toucha le même endroit et qu'il jeta de même, puis successivement encore deux morceaux de tronc de bananier découpés en forme de peigne avec dents à peine indiquées dont il toucha le sommet de la tête et qu'il jeta derrière lui comme il avait fait pour les autres objets.

Ce rite accompli, il dit une prière et, très pieusement, fit avec les quatre *néak-phlok* une dernière libation.

26. — RECHERCHE ET ARROSAGE DES RELIQUES. — Le *yoki* étendit les cendres, mit un plateau de cuivre au milieu, et les quatre *néak-phlok*, les parents et les parents du défunt commencèrent à y rechercher les petits fragments d'os qui n'avaient pas été absolument consumés et détruits, mais qui cependant étaient carbonisés. Quand le triage fut achevé et que les os furent déposés dans le plateau de cuivre, le *yoki*

prit le plateau et commença à les laver avec de l'eau ordinaire qu'un *néak-phlok* versait dessus, en prenant bien soin qu'elle n'entraînât pas quelque fragment.

27. — LA FOSSE DES CENDRES. — Puis il indiqua à l'Ouest du bûcher, mais exactement au pied, l'endroit précis où il fallait creuser pour faire une petite fosse.

La fosse achevée, à peine profonde et large d'un pied, longue de deux, il reprit le plateau, se mit auprès de cette fosse et en versa le contenu dans un coupon de cotonnade blanche et très claire, grande comme un mouchoir de poche, et qui était tenu par deux *néak-phlok* au-dessus de la fosse.

28. — PURIFICATION ET PARFUMAGE DES RELIQUES. — Il donna l'ordre à un des autres *néak-phlok* de les arroser de nouveau avec de l'eau ordinaire afin d'achever leur lavage. Quand l'eau qui coulait au travers du linge qu'on agitait sans cesse sortit aussi pure que celle qu'on y jetait, l'achar se fit apporter ce qui restait de l'eau consacrée et chaude dans le vase avec lequel il avait arrosé les cendres et la répandit sur les os afin de les purifier en disant quelques stances pâlies. Cela fait, il prit une noix de coco fraîche et en versa le contenu sur les os, afin d'achever leur purification, puis un vase d'eau de curcuma d'un très beau jaune verdâtre qu'il répandit aussi afin de les parfumer. Enfin, il enferma les ossements dans le linge noué et le confia au membre de la famille le plus proche du défunt afin qu'il en fit le dépôt à l'endroit le plus favorable.

29. — ENFOUISSEMENT DES CENDRES ET CHARBONS. — Le *yoki*, prenant de nouveau la pelle, se mit à rechercher dans le sol la partie qui n'avait pas brûlé des quatre piquets plantés la veille pour maintenir la bière. Il commença par ceux des pieds et, à mesure qu'il découvrait le sommet de l'un d'eux, il l'arrachait avec la pelle et, de la main droite, le prenait et le posait sur le petit foyer dont il a été parlé plus haut.

Cela fait, les charbons et les cendres, — à peine un demi décalitre, — furent repoussés dans la petite fosse ouverte à l'Ouest du bûcher et le tout fut recouvert de terre.

Ce fut la fin de la cérémonie

III

RITES FUNÉRAIRES RELATIFS A UN RELIGIEUX

I. — Ils sont absolument les mêmes que ceux qui sont observés pour un grand dignitaire quand il s'agit d'un chef de monastère ou d'un religieux dont la famille est fortunée, ou d'un petit dignitaire quand il s'agit d'un religieux ordinaire et dont la famille ne fait pas les frais du service. Quelques détails sont cependant à noter.

Quand un religieux est sur le point de mourir, on lui retire ses vêtements jaunes de religieux et on l'habille de vêtements blancs, parce que le blanc était autrefois la couleur des vêtements portés par les laïques, qu'il est resté l'emblème de la laïcité par rapport aux religieux, bien qu'il soit, par rapport aux civils, surtout l'emblème du deuil. Il ne serait pas convenable, dit-on, qu'un religieux mourût dans son vêtement jaune de religieux.

Les *saupor-bat* d'or, d'argent, de feuilles d'arbre ou de palmier, sont, de même que pour les laïques, écrits par l'achar du monastère qui remplit le rôle de *yoki*. Son corps est lavé et enseveli par ses confrères.

Le rôle de *buos-mukh-phlœung* est rempli par un de ses élèves, celui qu'i aimait le mieux.

Les *néak-phlok* sont des gens du village, le plus souvent des voisins du monastère, mais toujours des laïques auxquels il est d'usage de donner trois coudées d'étoffe blanche. Ce rôle est parfois rempli par les *néak-sâ* qui sont des hommes pieux vivant au monastère et servant les religieux, observant les jeûnes, quand il y en a, qui sont ainsi nommés parce qu'ils sont vêtus de blanc (*sâ*).

Les élèves se mêlent aux parents pour chercher les ossements dans les cendres et pour les laver.

Ces ossements ou *théat*, quand ils proviennent d'un chef de monastère, sont gardés dans la sala des conférences par deux ou quatre bonzes qui se relèvent tous les jours le matin, jusqu'au jour auquel ils seront déposés dans le chédey. Si on ne doit pas élever pour eux un tombeau on les enterre ou on les met, comme il a été dit ci-dessus, près de la statue du Buddha. Les ossements d'un simple religieux sont conservés par un de ses confrères dans sa cellule jusqu'à ce que le tombeau soit élevé ou, si on ne doit pas construire de tombeau, déposés comme il a été dit ci-dessus.

Tous les frais du service funéraire sont faits par la famille du défunt, par les notables du village ou couverts par une souscription ouverte parmi les fidèles.

II. — Monsieur Bigandet, évêque de Birmanie, raconte dans la *Vie ou légende de Gautama, le Buddha des Birmans* (1) les funérailles d'un chef de monastère auxquelles il a assisté. Je ne crois pas inutile de donner ici la note qu'il a consacrée à cette cérémonie, à propos des funérailles du Buddha.

« La longue description des funérailles de Buddha a suggéré l'idée de mettre sous les yeux du lecteur un abrégé des cérémonies observées par les Boudhistes en Birmanie, quand des rites funèbres sont célébrés sur les restes mortels de Talapoins qui ont été éminents dans leur ministère, et qui ont passé toute leur vie dans les monastères. En comparant le détail suivant avec le récit de la légende, nous verrons que le cérémonial funèbre, de nos jours, est presque identique à celui qui était suivi à l'origine du Boudhisme.

« Quand un reclus Boudhiste a rendu l'âme, le corps est soigneusement et minutieusement lavé par les laïques ou les jeunes hôtes du monastère. Une large incision est pratiquée dans l'abdomen ; le contenu est enlevé et enfoui en terre sans qu'aucune cérémonie soit observée pour cela. Le vide est rempli de cendres, de son ou d'autres substances destinées à empêcher la putréfaction. Le corps est alors enveloppé très serré de bandes ou de langes de couleur blanche, de la tête aux pieds, et ensuite couvert de l'habit jaune canonique. Quelquefois une couche de vernis noir est mise dessus, puis des feuilles d'or, de sorte que le corps tout entier est doré. Il est ensuite ficelé tout autour avec des cordes serrées autant que possible afin de le réduire aux plus étroites dimensions. Quand il a été ainsi préparé, le corps est placé dans un cercueil ouvert. Le cercueil consiste en un tronc d'arbre grossièrement creusé et si négligemment choisi fort souvent qu'on n'y trouve pas la place pour recevoir le corps. Au milieu de la partie intérieure du cercueil, une ouverture

(1) Voy. p. 314-317.

d'environ deux pouces de diamètre a été faite pour faciliter l'écoulement des matières liquides qui pourront suinter au travers des bandes. Le cercueil est déposé sans cérémonie sur le sol dans le monastère. Un bambou de sept à huit pieds de long est apporté, on insère une de ses extrémités dans le trou pratiqué au fond du cercueil, l'autre extrémité est enfoncée dans le sol en dessous : c'est par cette rigole que les matières liquides vont se perdre dans la terre. Après un intervalle de 10 à 12 jours, le corps est supposé être tout à fait sec : on s'occupe alors de mettre un couvercle sur le cerceuil et de le fermer.

« Pendant que je demeurais à Tavoy, je voulus certain jour, aller examiner tous les détails observés dans ces circonstances. Une occasion très-favorable se présenta de satisfaire ma curiosité. Un Talapoin de ma connaissance était mort quinze jours auparavant, après trente années de profession ; son corps, couché dans le cercueil, allait pour toujours être soustrait aux regards humains. Je vins au monastère où je rencontrai un grand nombre des frères du décédé qui s'étaient réunis pour la cérémonie. Je les connaissais pour la plupart, ma réception fut à la fois gracieuse et cordiale.

« Grande fut ma surprise quand, au lieu de la tristesse et du recueillement que la circonstance semblait commander, je vis les rires, les conversations et les plaisanteries auxquels tout le monde se livrait et qui me parurent scandaleux. Personne ne semblait faire la moindre attention au corps qui gisait à nos pieds. Une pause momentanée eut lieu dans la conduite inconvenante des assistants, à l'apparition de deux vigoureux charpentiers portant une planche de quatre ou cinq pouces d'épaisseur destinée à servir de couvercle. Ils essayèrent vainement de la mettre en place : la cavité du cercueil n'était ni assez large ni assez profonde pour recevoir le corps, bien que réduit aux plus faibles proportions. Ce ne fut pas une opération commode que d'amener le contact de la planche avec les bords du cercueil, en dépit de la résistance qu'offrait le corps. Les charpentiers étaient décidés à en venir à bout. Aux deux extrémités et au milieu du cercueil, des cordes furent passées plusieurs fois autour et tendues à l'excès de manière à faire cinq ou six tours au même endroit, d'énormes coins de bois furent glissés de droite et de gauche entre les cordes et le cercueil. Sur ces coins, les ouvriers frappèrent à grands coups de marteau de toutes leurs forces, pendant près de vingt minutes, au grand étonnement de tous les assistants. Chaque coup de marteau diminuait la distance entre le couvercle et les bords du cercueil. Chaque petit progrès ainsi obtenu excitait les transports d'applaudissements et un hourrah pour les persévérants ouvriers. A la fin toute résistance ayant été surmontée, le couvercle fut fixé. Il est inutile de dire que le corps, à l'intérieur, n'était plus qu'une masse hideuse de chairs comprimées et d'os brisés.

« Suivant la coutume dans ces occasions, une bâtisse grossière était érigée pour y placer les restes mortels du défunt, jusqu'à ce que les préparatifs sur une grande échelle eussent été terminés pour rendre honneur à l'illustre mort. Ce bâtiment, comme tous ceux analogues, n'est qu'une construction provisoire élevée pour la circonstance, faite de bambous. Au centre de ce large Bungalow, était une espèce d'estrade d'environ 12 pieds de haut, bien ornée. La partie inférieure est souvent dorée, mais

toujours plaquée de minces feuilles de métal et de clinquant de diverses couleurs. Aux côtés pendent des dessins informes représentant des animaux, des monstres de diverses espèces, des sujets religieux et autres, extrêmement indécents. Autour de l'estrade sont disposés des poteaux du sommet desquels pendent des petits drapeaux et des banderolles de formes et de dimensions variées. Au sommet est disposée une place pour le cercueil, mais les quatre côtés sont de deux ou trois pieds plus élevés que le niveau sur lequel est mis le cercueil, de sorte que celui-ci est entièrement caché aux regards des visiteurs.

« Les choses restèrent en cet état pendant le mois, c'est-à-dire jusqu'à ce que tous les arrangements eussent été pris pour la grande cérémonie, dont les frais sont habituellement couverts par des contributions volontaires. Les préparatifs étant terminés, un jour fut fixé au son des gongs pour brûler le corps du pieux reclus. Ce jour-là, à midi, toute la population de la ville se pressa dans une vaste plaine au Nord de la ville et en dehors des anciens remparts et des fossés. Hommes et femmes dans leurs plus riches costumes, fourmillaient de toutes parts en quête des endroits les mieux situés pour avoir une vue complète de la fête. Le bûcher funèbre occupait presque le centre de la plaine ; il était haut d'environ 15 pieds et carré de forme, ceint de planches qui lui donnaient un air de netteté. Large à la base, il allait en diminuant par le haut et se terminait par une plate-forme carrée où le cercueil devait être déposé. Un petit toît, supporté par quatre bambous, ombrageait la plate-forme élégamment ornée. Un char massif à quatre roues, décoré de la façon la plus fantastique, se voyait à distance ; il était tiré par un grand nombre d'hommes et fut amené au pied du bûcher. Le cercueil était sur le char. D'immenses applaudissements, des milliers de cris avaient annoncé le passage du char avec les précieuses reliques à mesure qu'il traversait la foule. Le cercueil fut immméditement hissé sur la plate-forme. Des nattes furent alors répandues autour du bûcher sur lesquelles s'assirent bon nombre de Talapoins récitant à haute voix de longues citations en pâli. Les dévotions étant accomplies, ils se levèrent et se disposèrent à partir, escortés par un bon nombre de leurs disciples, qui se chargèrent des offrandes faites pour la circonstance. Ces offrandes consistaient en bananes, cocos, cannes à sucre, riz, oreillers, nattes, matelas, etc. Maîtres et disciples retournèrent à leurs monastères avec leur précieux butin.

« La place étant dégagée, les yeux de tous étaient fixés sur deux énormes fusées placées horizontalement, chacune entre deux cordes auxquelles elles étaient reliées par deux anneaux de chaque côté. Une des extrémités des cordes était solidement fixée à des piquets derrière les fusées, et l'autre était raidie autant que possible au pied du bûcher. A un signal donné, les fusées, mises en feu, s'élancèrent avec un sifflement long et prolongé, faisant vibrer les cordes en passant et pénétrant immédiatement à l'intérieur du bûcher, mirent le feu au monceau de matières inflammables qu'on y avait préalablement accumulées dans ce but. Peu de temps après le bûcher était en flammes et bientôt entièrement consumé avec le cercueil et le corps. Les os ou les morceaux d'ossements à demi brûlés qui restaient furent soigneusement recueillis, pour être plus tard enterrés en un lieu spécial. »

CHAPITRE IX

LE BOUT DE L'AN

CHAPITRE IX

Bout de l'an

Tous les ans on célèbre une fête dite *thvœu-bon-dar* en l'honneur du défunt. Cette fête a lieu toujours un thngay sœl.

Elle n'est pas absolument anniversaire.

On fait venir les religieux à la maison, on prend les ossements, qui sont conservés dans un vase placé dans un *khtom-théat* (cabane des éléments) près de la maison, et on noue le récipient dans un morceau de cotonnade blanche. On les place devant les religieux qu'on prie de réciter des prières en pàli dites *thor-dar*.

On met près des ossements un plateau rempli d'aliments divers avec des bougies en cire d'abeille et des bâtonnets odoriférants. L'un des parents, le plus proche parent, le frère du défunt de préférence au fils, vers le milieu de la cérémonie, prend un petit vase contenant de l'eau consacrée avec de la cire d'abeille, placé dans le plateau, et en arrose les aliments au nom de toute la famille qui s'incline vers lui et dont tous les membres le touchent, afin de s'unir à lui pour l'accomplissement de l'œuvre pieuse. Cette libation est dite *chruoch tuk* et la prière que les religieux récitent pendant qu'on la fait est dite *tay-rôk*.

Puis on fait l'aumône du riz cuit aux religieux, le *réàp bat*.

Les religieux partis, on prend l'urne funéraire et on va la remettre dans le *khtom-théat*.

Quelquefois, chaque enfant fait son *thvœu-bon-dar* et, dans ce cas, cette cérémonie se reproduit autant de fois par an qu'il y a d'enfants. Les pauvres se réunissent ensemble pour ne faire qu'une cérémonie.

Cette cérémonie se fait pendant les trois ans du deuil ; les pauvres la font un ou deux ans seulement.

A la fin du deuil, on fait un *thvœu-bon-dar* trois fois plus grand que les autres ; les prières sont plus nombreuses ainsi que les religieux invités.

On refait le *chruoch-tuk*, comme les années précédentes, puis on va, en cortège, jeter les ossements dans un lac, un bassin, un étang, après avoir cassé l'urne ou le vase qui la remplace. Ou bien on va les placer dans des grottes ou les enterrer.

On termine par un *réàp-bat* ou offrande du riz cuit dans la sébile (*bat*) des religieux. Le mot *réàp* a le sens de « distribution, répartition ».

CHAPITRE X

COUTUMES OU DISPOSITIONS LÉGALES relatives aux funérailles

CHAPITRE X

Coutumes ou dispositions légales relatives aux funérailles

1. — Tous les décédés ne peuvent pas être de suite « offerts au feu » et je relève une liste de sept sortes de personnes qu'on ne doit incinérer que trois ans après leur mort, et après avoir été enterrés pendant ces trois années :

Les gens assassinés ; les condamnés pour meurtre ; les gens tués par les animaux quelqu'ils soient ; les noyés ; les gens morts de strangulation volontaire ou non ; les femmes enceintes ou celles qui meurent en couches ou des suites de leurs couches ; enfin les gens qui meurent de la variole, du choléra ou de toute autre maladie contagieuse. Mais aucune loi ne peut être évoquée à l'appui de poursuites judiciaires. La coutume, les usages anciens n'autorisent pas l'incinération des personnes dites ci-dessus, mais c'est tout; la loi ni ceux qui sont chargés de la faire respecter, les agents du sângkhrey, qui sont les censeurs des mœurs, eux-mêmes n'interviennent pas. Mais comme il faut un achar pour présider à la cérémonie et y remplir le rôle du yoki, on ne trouverait par un seul achar dans le pays qui consentît à incinérer un corps *bara-chik*, c'est-à-dire un corps frappé d'empêchement avant le délai coutumier.

2. — Que le corps soit enterré, qu'il soit incinéré, ou découpé par petits morceaux et offert en pâture aux oiseaux du ciel, ou déposé en un endroit où il doit, dans une bière posée sur quatre pieux, dans un enclos habité ou dans un endroit isolé, ou abandonné dans la forêt aux bêtes fauves et aux corbeaux (ce qui est extrêmement rare aujourd'hui), rien ne doit avoir lieu secrètement ; les dignitaires, le mésrok du village ou ses aides doivent être prévenus, bien qu'il n'y ait pas de registres de l'état civil et qu'il ne soit pas plus tenu compte des gens qui meurent que de ceux qui naissent ou qui se marient (1).

Voici à ce sujet et relativement aux dispositions de la loi concernant les funérailles ou les délits de profanation des tombeaux, ce que disent les lois cambodgiennes :

Kram Promotont

Art. 44. — Ceux qui, portant un mort, passent devant des personnes, ceux qui l'introduisent dans un village ou dans une propriété où il y a une maison habitée, sans prévenir selon l'usage, soit le maire *(mésrok)*, soit les anciens, seront punis d'une amende de quinze dâmlœng ; mais, s'ils ont prévenu selon l'usage, ils ne sont point coupables.

---

(1) Ce n'est pas de cette absence d'état civil qu'il faudra louer l'Administration du Protectorat français.

Art. 45. — Si quelque mauvais sujet jette un cadavre ou une tête de mort dans une maison, cette maison devra être purifiée. A cet effet, on apportera une bouteille d'eau-de-vie de riz, une tête de porc, des noix d'arec, des feuilles de bètel, des bananes, des cannes à sucre, etc., etc. ; et on invitera sept religieux à venir réciter des prières sept jours durant, afin d'éloigner de cette maison tout malheur. Or, comme ce mauvais sujet est cause de ces dépenses, il devra les supporter et donner pour cela quinze dâmlœng.

Si un cadavre ou une tête de mort ont été jetés soit dans une rizière, soit dans une plantation, soit dans un jardin, soit sur une terre attenante à une maison, l'endroit où ce cadavre ou cette tête de mort ont été jetés devra être purifié. Pour cela, on prendra une bouteille d'eau-de-vie de riz, un coq tué, des noix d'arec, etc., etc., et on invitera des bonzes à réciter des prières durant un jour pour détourner de cet endroit tout malheur, tout ce qui pourrait nuire au propriétaire de cette rizière, de cette plantation, de ce jardin, etc. Si le mauvais sujet n'a point purifié l'endroit où il a jeté ce cadavre ou cette tête de mort, et que le maître de cette propriété subisse une perte, soit parce que des personnes de sa maison ou des esclaves meurent, soit parce que des animaux, comme bœufs, buffles, éléphants et chevaux qui lui appartiennent, périssent ou se perdent, il sera condamné à payer le tiers d'une amende calculée d'après le prix des personnes mortes ou des animaux qui ont péri. S'il veut être quitte de la purification qu'il doit faire et la laisser à la charge du maître de la propriété sur laquelle il a jeté ce cadavre ou cette tête de mort, il lui donnera quinze dâmlœng.

Art. 46. — Quiconque démolit des tombeaux et en jette les ossements de côté et d'autre pour prendre la terre, afin de remblayer l'endroit où il veut faire sa maison ou pour faire une plantation, sera condamné à une amende de quinze dâmlœng par tombeau démoli.

Art. 47. — Quinconque veut, par piété, ensevelir ou incinérer le corps d'une personne morte dans un lieu désert, sans qu'on puisse connaître la cause de sa mort, doit avertir les anciens de l'endroit ou les agents subalternes du préfet de police (*Préas Nokor bal*) et leur en demander l'autorisation. S'il le fait sans les avoir avertis et sans avoir obtenu l'autorisation, il sera condamné à une amende de quinze dâmlœng.

Art. 65. — Quinconque va voler, soit le corps, soit la tête d'un malfaiteur (*chôr*) que la justice a fait décapiter et exposer sur un pieu, sera puni d'une amende de un ânchîng et dix dâmlœng (30 dâmlœng). Quiconque vole un cadavre qu'on garde dans son cercueil, soit à la maison, soit dans un lieu destiné à cet usage, sera puni d'une amende de un ânchîng et dix dâmlœng. Quiconque vole un cadavre qu'on a inhumé dans un lieu écarté pour le garder, sera puni d'une amende de quinze dâmlœng. Quiconque démolit un tombeau pour en disperser les ossements et en jeter les cendres au vent sera puni d'une amende de quinze dâmlœng et de quinze coups de rotin.

Kram Kath bandœng

Art. 39. — Quiconque a donné des biens à quelqu'un, soit pour lui faire l'aumône, soit par amitié, ou bien qui a donné sa femme qu'il aime à l'égal de sa vie (*pràpon sâmlanh smœu chivit*) à quelqu'un soit pour lui faire l'aumône, soit par amitié, et que plus tard ce donateur, étant fâché avec celui auquel il a donné, porte plainte et réclame soit les biens, soit la femme, qu'il a donnés;... quiconque, volontairement, a fait recevoir son esclave dans un monastère comme *phik* (moine), *sâmnêr* (novice);. quiconque a fait, par son esclave, entretenir le feu autour du cercueil (*kiés-chœung-thbaung*), ou qui, de son esclave, a fait le *buos mukh khmôch* (1) soit pour son père, sa mère, etc., puis vient réclamer cet esclave qui est affranchi de droit, porter plainte contre cet esclave qui a fait *kiés-chœung-thbaung* ou *buos-mukh-khmôch*, dans tous ces cas, on ne doit pas recevoir la plainte.

Art. 45. — Si, à propos de *tréap morodàk*, provenant des apouk-maday, chidaun, chita, apouk thom, maday thom, méa, maday minh (2), frères ou sœurs décédés mais non encore incinérés, l'un de ses héritiers se présente au tribunal pour réclamer sa part des *morodàk*, on ne pourra recevoir la plainte avant l'incinération et le juge ordonnera d'y procéder au compte des *tréap morodâk* (de la succession); on pourra ensuite procéder au partage.

Tous les délits relatifs aux funérailles relevaient autrefois d'un tribunal composé de juges pris au corps du *préas nokol bal* ou préfet de police (3). Aujourd'hui, ils relèvent des tribunaux indigènes provinciaux.

---

(1) Celui qui, avec le lien de coton qui sort du cercueil et s'enroule autour de la tête, marche devant le mort.

(2) Mère et père, grand'mère et grand-père, oncle et tante paternels, oncle et tante maternels.

(3) Voy. dans mes *Codes Cambodgiens* II, pp. 20-21, l'article 70 du *Kram préas Thamma anhunha*.

CRÉMATION DE SA MAJESTÉ NOROUDAM

Roi du Cambodge

Le roi Noroudâm, né le 3 février 1834, à Mongkol-baurey, dans la province de Battâmbâng, succéda à son père en novembre 1859 et fut couronné le 5 juin 1864. Il mourut le 24 avril 1904 après un règne de 45 ans, et fut incinéré le 11 janvier 1906 au cours de nombreuses cérémonies qui durèrent quinze jours.

Ce sont ces cérémonies qui précédèrent, accompagnèrent et suivirent la crémation du vieux roi que je veux décrire ici par le menu, afin de mettre tous ceux qui s'intéressent aux coutumes pratiquées par les peuples d'Extrême-Orient, au courant des rites qui accompagnent la crémation d'un roi au Cambodge. Je ne crois pas qu'une pareille solennité ait jamais été décrite.

Je commencerai par donner la traduction d'un document curieux imprimé par ordre du roi et qui fut remis à quelques dignitaires et dont plusieurs exemplaires ont ensuite été déposés aux archives du royaume. Je donnerai ensuite une description rapide, d'après ce même document et ce que j'ai noté, des constructions légères qui furent élevées à l'occasion de cette incinération dans un enclos situé au Nord du palais royal, et des accessoires qui furent utilisés au cours des cérémonies qui eurent lieu. Enfin je tâcherai de décrire les cérémonies elles-mêmes avec tous les détails que j'ai pu recueillir et les explications qui m'ont été données.

CHAPITRE PREMIER

CHAPITRE PREMIER.

Le ministre du Palais a fait imprimer en langue et caractères cambodgiens, — à l'occasion de la crémation du roi Noroudâm et en outre du *Programme* en langue française et en caractères latins, une brochure trop importante pour que j'omette de la donner ici, au moins en partie. Elle est tout à la fois un document historique et une ordonnance royale règlementant les cérémonies qui ont précédé, solennisé et suivi la crémation.

Il est intitulé *Préas réach komnat bon préas barom sâp préas Kaurna knong préas Sovanakoth ki préas bat sâmdéch préas Noroudàm barom Réam tévéa vatana préas chau krung Kampouchéatipdey*, c'est-à-dire « Notice royale relative au sacrifice du saint corps du préas Kaurna (du saint et miséricordieux) qui est dans la sainte Urne, ou roi Noroudâm (etc.), souverain du royaume des Kambujas ».

Ce titre un peu long s'étend sur une gravure carrée mesurant en centimètres 6×6, imprimée en rouge sur le papier jaune qui est la couleur royale et celle du deuil pour les religieux buddhistes. Elle représente une sorte de *Méndap* flanqué de deux bas côtés au-dessus desquels paraissent deux *chhat-ruot* à cinq étages surmontés d'une flamme.

I

NOTICE HISTORIQUE DE NOROUDAM.

Ce décret commence par une énumération des événements de la vie du roi défunt.

Il est né à Phoum Mongkol-baurey (1), dans la province de Battâmbâng, un samedi, le 15e jour de la lune ascendante du mois de Méakh de l'an 1197 de la petite ère, année de la Chèvre, la 7e du petit cycle, vers 3 heures 20 minutes de l'après-midi, date correspondant au 3 février de l'an 1834 de l'ère européenne.

Alors qu'il était jeune prince, son nom fut préas Ângk-machas Chrâling. Lorsqu'il fut grand on lui donna le nom de préas Ângk-machas Réachéa-Votey.

Ce prince, qui était *sàmdéch*, était le fils aîné du préas bat Sâmdéch préas Hariréak-Rama-Essarachéathipdey (préas Angk-Duong, le roi) et de la Sâmdéch préas voréachchinî-bârom-bâpit nommée Pên, laquelle décéda le jeudi 5e jour de la lune croissante du mois d'Asath de l'an 1257 de la petite ère, année de la Chèvre, la 7e du petit cycle, date qui correspond au 27 juin 1895. Elle avait 82 ans.

Préas Angk-machas Réachéa-votey se fit *préas phnuos* (religieux), c'est-à-dire *samnér* (novice), dans le monastère de Krang-bânley, dans la province de Sâmrông

---

(1) *Phoum*, mot cambodgien, et *baurey*, *bouri*, *puri*, (bourg, ville) constituent un doublet.

tong. Il fut *phnuos phikkh* (religieux, *phikkhu*, mendiant) dans le monastère de Préas-barom-Nivés, dans la ville de Bangkok, au royaume de Siam. C'est dans ce monastère qu'il déposa le froc.

Dès qu'il eut déposé le froc et la sébile du religieux, il devint Sâmdéch mâchas Obaréach du royaume du Cambodge en l'an 1218, année du Cheval, la 6e du petit Cycle, qui correspond à l'an 1856 de l'ère européenne.

Le Préas bat Sâmdéch préas voréach pita (royal père) ayant joui des biens royaux (du pouvoir) pendant treize années, mourut au cours de la quatorzième à l'âge de 65 ans, le 15e jour de la lune croissante de Kadœk de l'an 1222, année du Singe, la 2e du petit cycle, novembre 1859 de l'ère européenne, vers 4 heures 28 minutes de l'après-midi.

A cette époque, le Sâmdéch préas maha Obaréach (Réachéa-votey) était âgé de 24 ans. Il avait 25 ans quand il fut élevé au trône. Il réunit les principaux conseillers et présenta le Saint Corps de son père au feu sacré.

La puissance française lui ayant accordé son aide pour l'ondoiement royal, il reçut les titres de Sâmdéch-préas Noroudâm barom Réam tévéa vatana, souverain du royaume des Kambujâthipdey, dans le palais d'Oudong-la-victorieuse, en la province de Sâmrông-tong, un vendredi, 1er jour de la lune croissante de Pisakh de l'an 1226, année du Rat, la 6e du petit cycle, date qui correspond au 3 juin 1864 de l'ère européenne.

A l'âge de 30 ans, il vint habiter en la ville de Phnôm-pénh-Chado-mukh (1) en l'an 1227, année du Buffle, la 3e du petit cycle, qui correspond à l'année 1866.

Devenu malade depuis six mois d'un abcès à la joue gauche, il décéda dans la salle du préas Tinéang préas maha-montîr un dimanche 10e jour de la lune croissante de Pîsakh de l'an 1266, année du Dragon, la 6e du petit cycle, à 5 heures 5 minutes. Il était âgé de 70 ans et avait règné 45 ans. A sa mort assistaient réunis, les alliés de la famille royale, les hauts fonctionnaires du Protectorat, ainsi que les ministres, les hauts dignitaires et les conseillers.

A ce moment la compagnie des *pandit* ou lettrés et les personnages cités plus haut offrirent de l'or en feuille (*savanabat*) au préas maha Obaréach et un cierge dit du *kalpa* (temps) qu'il alluma lui-même.

La compagnie des *màlàphusa* (ou *phusamàlà*), c'est-à-dire des ensevelisseurs, offrit le saint linceul *(préas phusa-phuoy-tat)* et le plaça sur le saint et éminent corps. Cent religieux formant huit groupes récitaient les stances sur la vertu buddhique du don.

A 5 heures 20 minutes, le dignitaire du Protectorat (qui était alors M. de Lamothe), les chefs des religieux, le premier ministre, les quatre autres ministres, les dignitaires de tous grades, se réunirent dans la salle du préas Tinéang-tévéa-vinichchhay

---

(1) Le phnôm-pénh ou « mont plein » ou « colline de Pénh » de Châdo-mukh ou des quatre faces ». ancien nom de Phnôm-pénh. Peut-être des quatre bras du fleuve.

(la salle du Trône où l'ange conseille) et offrirent tous les biens royaux (le pouvoir) au snàng (1) Sàmdéch préas Chéttha.... Alors celui-ci revint avec son escorte royale dans la salle du préas Tinéang-maha-montir (où se trouvait le corps du roi défunt).

II

ENSEVELISSEMENT ET MISE EN L'URNE FUNÉRAIRE.

Ayant ainsi rappelé la vie et la mort du roi défunt, le rédacteur raconte en ces termes le détails de l'ensevelissement et de la mise en la double urne funéraire :

A 6 heures du soir, le cierge du *kalpa* fut éteint, pendant que les préahm (ou *bakous*) soufflaient dans les conques marines et battaient le tambourin rituel dit *klang-chhnak*. Les membres de la famille royale, les alliés de cette famille et tous les hauts dignitaires *(sèvokamatya)* offrirent au défunt l'eau parfumée qu'ils versèrent sur son corps.

A 9 heures de la nuit, les membres de la famille royale baignèrent et lavèrent le saint corps avec de l'eau parfumée.

A 9 heures 45 minutes de la nuit, le Roi, les membres de la famille royale, et les domestiques royaux enlevèrent le saint et éminent cadavre et le déposèrent sur le joli lit d'or (*tèn sottay sovana*).

A 10 heures de la nuit, les chefs des *snòm préas dàmruot*, ou laveurs de cadavres, ceux des gardes royaux, ceux du palais furent chargés de la garde du saint et éminent corps avec les membres, les alliés de la famille royale, les gens du service royal, des princes et des princesses.

A minuit, les pleureuses offrirent leurs larmes pendant une veille.

Le lundi 11e jour de la lune croissante de Pìsakh, qui était le 25 avril, au matin, sept religieux tirent le *bangskaul* en récitant le *satta sakarana* en l'honneur du défunt et pour lui acquérir des mérites.

A 3 heures et demie de l'après-midi, les conques meuglèrent et les chefs des *malaphusa* placèrent deux *dàmlœng* de mercure (2) dans la bouche du saint et éminent cadavre et l'habillèrent. Tout d'abord on lui mit un caleçon de soie dit *snap orouv*, puis, par dessus, une étoffe blanche dite *posdà-sà*, puis sur le corps un linceul blanc dit *phousa-sà*, un linceul blanc et brodé pour le bas dit *phousa-tat-sà*, puis un pantalon de brocart d'or dit *snap-orouv-méas* (3) et enfin, sur le pantalon, on lia avec une ceinture en soie une pièce d'étoffe en soie crème dite le *préas-posdà sarobap* ou *chàrbap*. Ceci fait, on posa sur les épaules les deux galons d'or qui se croisent sur la poitrine et sur le dos dits *màha-sàngva méas*, puis les *péahoreakh*

---

(1) *Snàng*, mot cambodgien, « adjoint » ou « roi adjoint » ou « Obaréach ». — *Chéttha* du pâli *jettha*, frère.

(2) Environ deux cuillerées de mercure, *bàrot*.

(3) Il est dit plus haut : un pantalon dont la partie haute était en soie blanche, la partie médiane en soie rouge et or et la partie inférieure, une large bordure appelée *chor-préas-khòr* pesant 9 damlœng, 2 chi et 5 hun d'or. — Voy. chapitre III, paragraphe III.

[qui sont les épaulettes en forme d'ailes de pigeon que portent les danseuses], des bracelets dits *kàng-préas-hast*, des anneaux de pied dits *khang-préas-bat*, des anneaux de bras dit *kâng-thap*, la ceinture à pans dite *préas-thip*, la ceinture en soie dorée dite *khîm-khap*, les anneaux de doigt dits *préas-tomrung*, le *préas-phakhtr* ou *préas-phak* qui est le masque d'or fin, le *phousa-chay-khlas-khoem-khat*, (qui est une autre ceinture large en soie blanche), *le maha-sàngva-péch*, [qui est le bijou ou *thap-suong* qui orne les deux galons à l'endroit où ils se croisent sur la poitrine], les gants dits *sròm-préas-hast*, les chaussettes dites *srôm-préas-bat*, les chaussures d'or dites *sopéar-bat-méas*. On offre alors au roi défunt deux cornets d'or dits *sàng méas* sur lesquels sont fixées des *sla-truoy* [ou feuilles de bétel renfermant de l'arec ou *sla*], et une paire de cierges dorés [qu'on place entre ses mains jointes].

Ces deux offrandes faites, on invite le [saint et éminent cadavre du] roi à s'asseoir sur un petit lit de camp où ses mains sont soutenues et maintenues jointes par des tiges de fer.

On prit ensuite une pièce d'étoffe longue de dix coudées qu'on place de même. On plaça ces deux pièces d'étoffe en croix sous le corps, on l'en enveloppa, puis soulevant le saint et éminent cadavre on l'invita à prendre place dans un vase dit *lat* (1) [fait d'argent fin doré], qu'on plaça près du saint *sovanna-kôtha*, l'urne de bois plaquée d'or.

Le préas Kaurna àmmachas chìvit (sa sainte miséricorde, maître de la vie, — le roi), ayant salué le roi défunt prit, le *mokok* ou couronne d'or et le posa sur la tête du cadavre (2) conformément à la coutume, puis il lui mit dans la bouche une barre d'or (*chhdô méas*).

On offrit alors quelques marmites aux religieux présents, quelques autres objets, puis on souleva le vase funéraire dit *lat* qui contenait le saint et éminent cadavre et on le descendit dans l'urne [en bois plaqué d'or] dit *sovanna-kòtha*. On porta ensuite cette urne dans la salle dite *Préas-maha-montir*, où elle attendra les cérémonies, conformément à la coutume

III

LE TRANSFERT

Ces détails assez nombreux et qui complètent l'article que j'ai reproduit plus haut d'après le docteur Hahn étant donnés, l'auteur de cette pièce note ainsi qu'il est dit plus bas le transfert de l'urne du *Préas-maha-montir* au *Hô-préas-Thomma-sàngvek*, puis il décrit la salle et donne une description du catafalque qui vient compléter celle que j'ai donnée ci-dessus.

Le 10e jour de la lune croissante de pathommasath (3) de l'année du Dragon, la 6e du petit cycle (22 juin 1904), un cortège qui partit de la salle du Préas-maha-montir

---

(1) On a vu plus haut (chap. III, paragr. III, qu'il était haut de 1 m 20 et large de 60 centimètres à sa partie supérieure.

(2) Le texte dit « de la forme ».

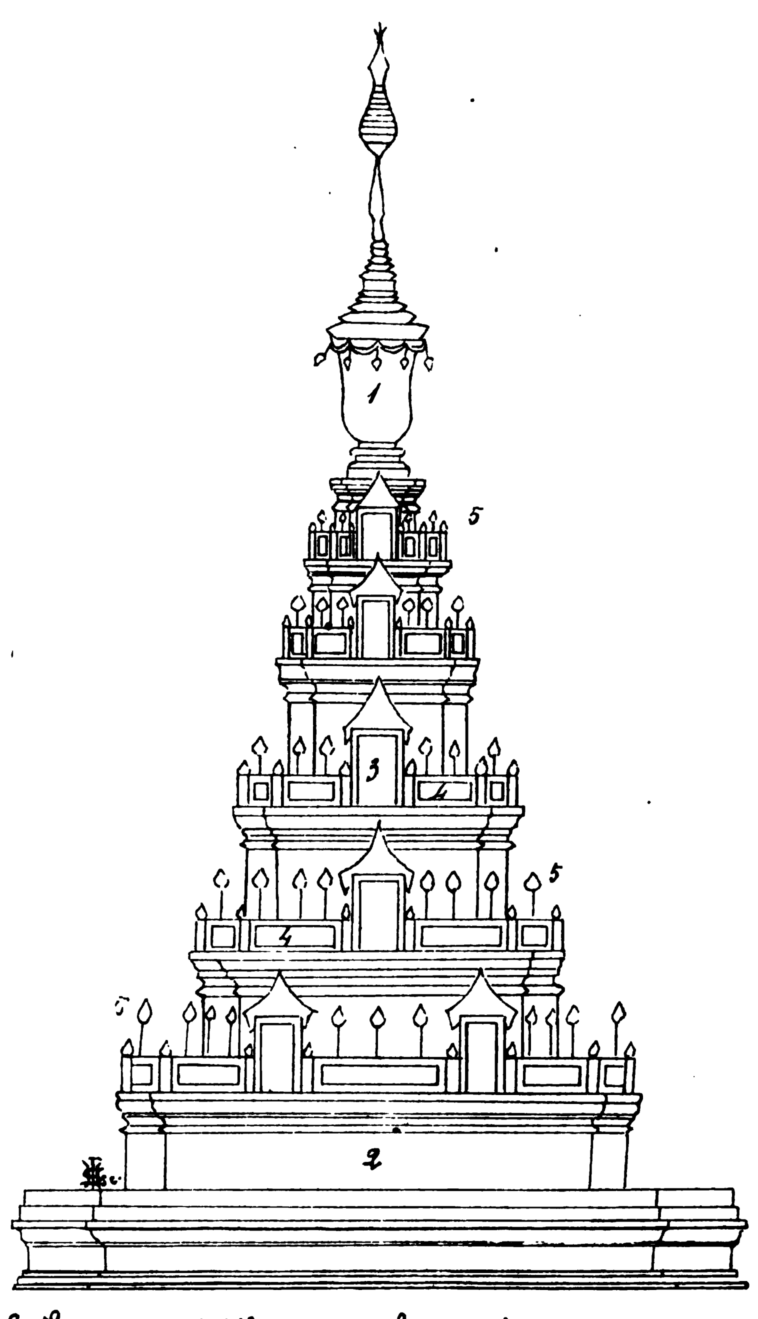
(3) L'année 1904 était ambolismique, c'est-à-dire de 13 mois, et comptait deux mois d'Asath, le *pathommasath* et le *tutyéasath*.

Le *préas-maha-banhcha* ou catafalque



Le *Hô-préas-Thamma-sângvêk* ou chapelle ardente

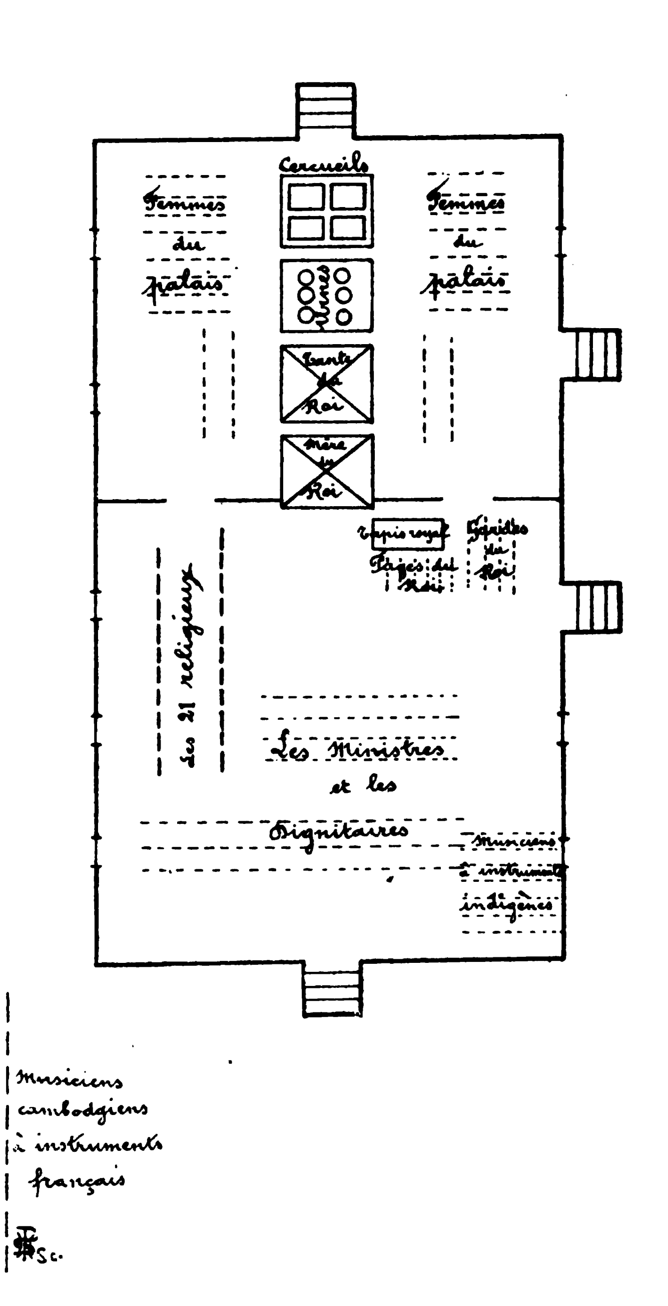




1.— Prah Sauvana-Kôth (urne funéraire)
2.— Prah Banhcha
3.— Prah Saum-thvéa (porte d'entrée)
4.— Prah Kachang (galeries)
5.— Bougies.

Plan du Hô preas Sap

où les restes du roi de la mère du roi de sa tante et d'autres princes et princesses sont conservés jusqu'à l'incinération



et sortit par la porte Nord au-dessus de laquelle on avait construit un *param* [ou dais d'étoffe blanche,] transporta le saint et éminent cadavre dans le Hô-préas-Thamma sângvék (1), lequel est situé au Nord de la salle du Trône (tévéa-vinich-chhay), et près du *Préas tinéang phiméanakas* (palais élevé, surmonté d'un campanile haut dans l'air, *akas*), au fond du Jardin des Fleurs, en attendant que le *mén* dans lequel le saint et éminent corps doit être offert au feu soit construit et terminé.

IV

LA CHAPELLE ARDENTE

Le Hô-préas-Thamma-sângvék mesure 27 mètres de longueur et 11 mètres de largeur, la hauteur de la salle, du sol au plafond, est de 9 mètres 50. Le Hô-préas-thomma-sângvék est partagé dans le sens de sa longueur en deux parties par une cloison de bois découpé. La partie intérieure (celle de l'Ouest)est réservée aux dames de la famille, à leurs suivantes et aux femmes du palais. L'autre partie, [celle de l'Est qui ouvre sur le Jardin des Fleurs par une grande porte centrale devant laquelle se trouve une verrine, et par deux portes latérales] est [la salle de veille] réservée aux princes royaux, aux religieux, aux dignitaires [et aux gardiens].

V

LE CATAFALQUE

Le *Préas-maha-banhcha* (2) ou catafalque a la forme d'une tourelle carrée dont la largeur à la base mesure 4 m 50 et dont la hauteur est de 5 m 40. Il compte neuf étages (3) [d'autant plus petits en surface qu'ils sont plus hauts (4)]. Il est [orné] de bois sculpté sur lequel on a plaqué de l'or en feuilles épaisses d'un poids de 2.200 damlœng, le damlœng d'or valant 40 piastres (5).

Le *Préas-sovanna-kotha* doré (ou urne funéraire) mesure 80 centimètres à son socle et sa hauteur est de 1 m 30. Son couvercle, en forme de *mokot* (s. p. *mokuta*) surmonté d'une flèche [haute de 50 centimètres], mesure 1 m 70. La hauteur totale de l'urne est de 3 mètres. — Elle est recouverte de lames d'or pur pesant 300 damlœng, l'or valant 55 piastres (6).

Le [vase ou] *lat* placé à l'intérieur de [l'urne ou] *Préas-sovanna-kotha* est fait d'argent fin, mais doré.

---

(1) Voy. plus haut chapitre III, paragraphe III.
(2) Voy. le chapitre VI.
(3) Il ne comptait que sept étages.
(4) Voy. (chapitre VI) la description de ce catafalque.
(5) Soit 825 kilogrammes d'or, valant 96.800 piastres ou 242.000 francs.
(6) Soit 112 kilogr. 500 d'or, valant 18.500 piastres ou 46.250 francs.

Le catafalque, au sommet duquel est exposée l'urne funéraire, est surmonté d'un *préas-moha-svay-trâchhatr* [ou parasol blanc à neuf étages]. Au-dessus, tout en haut, se trouve le ciel ou *phidan* fait de cotonnade blanche ; on y a suspendu des fleurs de *champa* et d'*obek* [ou nénuphar en clinquant].

Il y a un *préas-phusa-yong* orné de bandes d'or qui, au côté Est, descend [de l'urne] sur un plateau à pied en or ; c'est celui du saint et miséricordieux maître de la vie qui est au-dessus des têtes (le roi actuel).—Il y en a un autre au Sud qui descend dans un plateau également à pied et en or ; c'est celui des princes membres de la famille royale et des alliés de cette famille, des ministres et des dignitaires. — Il y en a un autre encore au Nord pour les membres de la famille royale et les alliés et les dames du palais qui veulent faire procéder au *bàngskaul*. – A l'Ouest, il n'y a pas de phusa-yông parce que ce côté est réservé pour les offrandes et les libations en l'honneur du saint et éminent cadavre. C'est de ce côté que se rassemblent tous les serviteurs et les gens du service royal qui viennent pour pleurer au cours des veilles avec les membres de la famille, le *sdach méakh* [ou roi du mois de Méak].

Sur les faces du préas-maha-banhcha ou catafalque sont placés les *aphìrum* qui sont des parasols à plusieurs étages, les *chammar-baymun-sên-téan* de couleurs différentes (ce sont des sortes d'écrans répandus en grand nombre à tous les étages du catafalque et qui constituent un ensemble d'ornements assez gracieux. Sur chaque face du catafalque, on a placé deux *dang-tong-roup-hàngs* (c'est-à-dire deux mâts de pavillons surmontés du cygne mythologique en bois doré) dont les drapeaux sont de trois couleurs.

VI.

LES CÉRÉMONIES

Le document que je traduis donne ensuite l'organisation des cérémonies qui ont été suivies depuis la mort du roi jusqu'à la fête de l'Incinération. — J'ai inséré plus haut, au chapitre V, l'arrêté royal ordonnant ces cérémonies, mais comme les détails que je trouve ici viennent compléter ceux de l'arrêté, je crois qu'il est utile de le publier.

Les cérémonies (pithi-bang, du pàli *piti-punyo*, sacrifice, libation) et les offrandes en faveur du saint et éminent corps qui est dans le Hô-préas-Thamma-sàngvék furent les suivantes :

1° 16 religieux priaient constamment, jour et nuit ;

2° à 7 heures du matin, 70 femmes autant que le roi avait d'années quand il est mort, venaient devant l'urne sainte et pleuraient une veille ;

3° A 9 heures du matin, 16 religieux venaient réciter les lamentations (*dar*, du pâli *dàro*) ;

4° A 10 heures du matin, avait lieu la distribution des aliments aux 16 religieux ci-dessus dits ;

5° A 11 heures du matin, les dames du palais venaient offrir des vivres au roi défunt ;

6° A midi, paraissaient les pleureuses pour une veille;

7° A 2 heures du soir, un religieux lisait un livre sacré en présence de quatre autres religieux ;

8° A 5 heures du soir, 100 religieux venaient faire le *bàngskaul* ou *pokarana* ;

9° A 6 heures du soir, paraissait un nouveau groupe de pleureuses pour une veille;

10° Ce groupe était relevé à minuit par un autre groupe de pleureuses.

Les gens du service royal demeuraient nuit et jour dans le Hô-préas-Thommasângvék.

1° Les membres et les alliés de la famille royale, princes et princesses, venaient dire les louanges du roi défunt, procéder à la distribution des aliments aux religieux, et entendre la lecture de la Loi faite en sa faveur ;

2° Les *snòm-dàmruot* et les *snòm-pol-rieun* (les ensevelisseurs et les gardiens ensevelisseurs) chargés de la garde de la sainte urne d'or, étaient chargés de veiller sur le préas-phlœung-kêlas (ou feu sacré du Kailasa, la montagne de Çiva). — Ce feu, conservé dans une lanterne déposée sur une table placée (à l'Est et) devant le catafalque, avait été obtenu du soléil à l'aide d'une loupe afin qu'il fût pur au moment de la mort du roi. — Il est constamment surveillé afin qu'il ne s'éteigne pas et puisse servir à allumer le bûcher sur lequel sera placé le saint et éminent corps ;

3° Les *màlàphousa*, chargés de la garde des étoffes déposèrent des étoffes sur deux plateaux en or placés au Nord du catafalque ;

4° Les *maha-lek* ou porteurs de la lance dite *thuon* déposèrent leurs armes au Nord, à l'endroit où sont rangés les crachoirs et les vases d'eau ;

5° Les *maha-lék ànhchœung-krœung* sont chargés de la garde des bijoux et des pierres précieuses du roi défunt. — Ces objets sont déposés dans un vase d'or placé sur une table au (pied) Nord du catafalque, entre des cierges et des bâtonnets odoriférants qui brûlent en l'honneur de la statue du Buddha qui est (au milieu du plateau), sur la table ;

6° Les *pandits* (ou lettrés) sont chargés de la garde de la statue du Buddha qu'on a placée sur une autre table à l'Est du catafalque ;

7° Le *Sângkhrey* est chargé d'inviter les religieux à dire les *silas* et de veiller à ce que les cérémonies religieuses soient célébrées ;

8° Les *bakou-borohœt* (ou brahmanes chapelains) sont chargés de souffler dans les conques pendant les pleurs des veilles et quand le Roi vient [au Hô-préas-Thommosângvék], en sort ou y entre ;

9° Les musiciens du *klang-chhnak* (ou tambourins) sont chargés de jouer pendant les heures de la veillée et des pleurs ;

10° Les musiciens du *pìphat* ou flageolets sont chargés de jouer à l'arrivée et au départ des religieux, pendant qu'ils prennent leur repas et quand le roi entre ou sort de la salle ;

11° Les étendeurs du tapis royal (*kral*) ou *chhar-vithi*, sont chargés d'étendre les tapis, les nattes, les rideaux, d'allumer les cierges pour les cortèges ou pour le roi et les gens du service royal ;

12° Les porteurs d'eau de thé sont chargés d'offrir le thé aux religieux.

13° Les *Kromovéang* ou gardes des princesses sont chargés de veiller à ce que le service du bétel et des cigarettes offerts aux religieux par les femmes du palais soit bien fait.

14° Les *riœun-luong* ou *préas réach-montir* (gens du roi ou de la salle des audiences) sont chargés de faire placer les dignitaires chacun à leur rang, selon leurs grades, et de veiller à ce que les présents et les absents soient notés.

15° Les *réaksa-srok* (ou gardes du pays) sont chargés de porter les armes à la porte de la salle.

16° Les *montrey-réachéa-kar* (ou directeur des services) sont chargés de fournir à tour de rôle dix hommes qui prennent la garde tous les soirs.

17° Les *sdach* et *sèna-boldey* (les princes et les ministres) et tous les autres dignitaires *(namœun)* viennent tous les jours saints se prosterner et saluer le saint et éminent corps tous les jours saints *(thngay-sœl)* à 5 heures et demie du soir (1).

VII.

LE TANG-TOK EN L'HONNEUR DU ROI DÉFUNT

L'auteur note ensuite en ces termes la série des solennités qui ont été observées depuis la mort du roi jusqu'aux fêtes de la crémation. Il s'agit ici de la fête anniversaire de la naissance du roi Noroudâm dite *tang-tok* ou de l'« exposition des tables » qui fut célébrée comme au temps où il vivait.

Du jeudi, 12e jour de la lune croissante de Méakh de l'année du Dragon, la 6e du petit cycle, correspondant au 16 février 1905, jusqu'au 15e jour de la même lune correspondant au 19 février 1905, cette dernière date étant celle de l'anniversaire de la naissance du roi défunt,... le roi Sisovath (2) ainsi que les religieux, les membres et les alliés de la famille royale, les ministres, les dignitaires et les conseillers décidèrent de célébrer les fêtes dites ci-dessous dans l'enceinte du palais, pour rappeler la gloire, les vertus, la miséricorde (*préas-tèchéas, préas-kun, préas-kaurna*) (2) du roi défunt et afin de lui acquérir des mérites :

1. — Le jeudi, 12e jour de la lune croissante de Méakh (16 juillet 1905), à 6 heures du soir, on invita vingt-trois religieux, dont le Préas maha Sâmdach Sângkharéach qui est le chef, à venir dire (3) les *mantras* dans le Hô-préas-Thomma-sângvék où se trouve la chapelle ardente.

---

(1) Voy. chapitre V, paragraphe IV. — Cette énumération complète le chapitre V que j'ai donné plus haut.

(2) Je supprime ici tous les titres du roi et dorénavant j'emploirai pour le roi régnant l'expression Sa Majesté.

(3) L'expression ordinaire est *saut mont* dire les *mantras* ; elle est ici, et chaque fois qu'il s'agit d'une cérémonie religieuse où le roi, les princes assistent, dite *sauttiph mont*.

Sa Majesté sortit du palais et vint distribuer aux religieux les trois pièces du vêtement, et entendre les *mantras*, en présence des membres et alliés de la famille royale, des ministres, de tous les conseillers et des gouverneurs.

A cette occasion les religieux, les ministres, les conseillers et les gouverneurs allumèrent les feux d'illumination (*phlœung pratip*) et, dans les baraques (*barâm*) élevées en face du Ho-préas-Thomma-sângvék, le long du mur d'enceinte du palais, ornèrent les tables d'exposition (*tang-tok*) de *Kruong sakaras bauchéa* (c'est-à-dire de l'ensemble des luminaires et bâtonnets odoriférants qui constituent les offrandes). Pendant ce temps, les religieux disaient les *mantras* ou stances près du saint et éminent corps, jusqu'au lever du jour.

A 7 heures et demie du soir, les religieux et les membres et alliés de la famille royale, les dignitaires de tous rangs et les gouverneurs furent invités à se réunir pour prier au Hô-préas-Thamma-sângvék.

A 8 heures du soir jusqu'à la nuit profonde, les *lokhôn* dansèrent et la musique se fit entendre dans la salle extérieure devant le saint et éminent palais royal.

A 9 heures du soir, on alluma des fusées et des pétards chinois devant le Hô-préas-Thomma-sângvék.

2. Le vendredi, 11e jour de la lune croissante de Méakh (17 février 1905), à 8 heures du matin, on fit entendre l'orchestre (*moho-srap*) devant le palais.

A 9 heures du matin, sa Majesté sortit de son palais pour aller faire l'aumône du riz aux religieux qui avaient prié depuis la veille dans le Hô-préas-Thomma-sângvék. Cela fait il écouta les chanteurs et la musique dite *mahôri*.

A 10 heures du matin, les *lokhon* dansèrent dans la salle des *khol* (la salle extérieure dont il a été parlé plus haut), en avant du palais et jouèrent des farces avec orchestre jusqu'à 6 heures du soir.

A 1 heure de l'après-midi, il y eut *tesna anisângs* (un prêche) sur le préas *pittokun* dans le Hô-préas-Thomma-sângvék.

A 8 heures du soir, danse des *lokhon* royales dans la salle extérieure des danses. Le roi y assista.

De 6 heures et demie du soir jusqu'à la nuit et jusqu'au jour, la fête fut semblable à celle du jour précédent.

3. — Le samedi, 14e jour de la lune croissante de Méak (18 février 1905), de 8 heures du matin jusqu'à la nuit et jusqu'au jour, la fête fut semblable à celles des jours précédents, [mais cette fois-ci] par 70 religieux [autant que le roi défunt avait vécu d'années au moment de sa mort], dont 24 pour le récit des mantras vers 5 heures.

A 2 heures du soir, un religieux fut invité à prêcher les mille stances en compagnie de quatre autres religieux.

La nuit venue, on commença la cérémonie de la consécration (*aphisék*) d'une statue du Buddha (*Putthéa roup*) en or. Dix religieux dirent les *mantras* et un autre

religieux dit le mantra de la consécration en compagnie de quatre religieux assesseurs qui dirent le mantra du Puttheaphisék ou de la consécration d'une statue du Buddha, conformément à la coutume.

On déposa ensuite la statue en or du Buddha dans le Hô-préas-Thomma-sângvék où il est demeuré jusqu'aux fêtes de la crémation du roi défunt. C'est là qu'on le prendra pour le porter en procession dans le temple du Préas-Kêv-marokoth (ou temple du saint d'émeraude).

4. — Le dimanche, 15[e] jour de la lune croîssante de Méakh (19 février), de 8 heures du matin jusqu'à la nuit et au jour, la fête fut semblable à celles des jours précédents, sauf qu'il n'y eut pas de récits de mantras.

A 1 heure de l'après-midi, [il y eut] prêche par trois religieux ayant quatre assesseurs de 70 religieux auditeurs dans le Hô-préas-Thomma-sângvék.

A 5 heures du soir, on tira 21 coups de canon. Le roi à ce moment, vêtu d'un sâmpot blanc et d'un veston blanc, sortit du Hô-préas-Thomma-sângvék pour recevoir le Résident supérieur qui, accompagné de tous les fonctionnaires, officiers et commerçants français, venait pour allumer des cierges et des baguettes odoriférantes en l'honneur du saint et éminent corps.

A 5 heures et demie du soir, Sa Majesté s'étant prosternée devant le saint et éminent corps du roi défunt, son frère, en présence des membres de la famille royale, des dignitaires et des gouverneurs, les invita tous à se vêtir de blanc, puis sortant de la chappelle ardente, il alla dans la salle intérieure (située à l'Ouest) et donna l'ordre, aux membres femmes de la famille royale et aux servantes royales, de s'habiller de blanc afin de saluer le corps du roi défunt dont il célébra les vertus.

A 7 heures et demie du soir, Sa Majesté reçut à dîner dans la salle dite Préas-Tinéang-Phauchini, M. le Résident supérieur, quelques princes de la famille royale et [une douzaine] de fonctionnaires.

A 9 heures du soir, Sa Majesté sortit du palais pour aller assister aux danses des *lokhon* royales, dans la salle extérieure des danses.

5. — Offrandes qui furent faites aux religieux à l'occasion de cette fête :

A chacun des religieux qui ont récité les mantras, on a donné les trois pièces du vêtement religieux, une serviette pour le bain, un éventail, une ombrelle, une paire de sandales en cuir, un paquet de cierges, une théïère, une bouilloire, un paquet de thé, un paquet de sucre, un paquet de bougies françaises et un paquet d'allumettes.

A chacun des religieux prêcheurs on a remis les mêmes objets que ceux reçus par les religieux prieurs, plus 5 piastres.

A chacun des religieux assesseurs des prêcheurs, un costume de religieux, un manteau et une piastre.

A chacun des religieux auditeurs, on a donné 50 centièmes de piastre.

A chacun des religieux qui ont lu la stance *pon*, on a donné comme aux religieux assesseurs.

Les religieux qui ont dit en chaire les stances *préas Thomméatras*, c'est-à-dire de la consécration d'une statue de celui qui a obtenu [la faculté buddhique, de Buddha] ont reçu comme les religieux assesseurs.

Les religieux du prêche *sàngkhiyéana* ont reçu comme les religieux prêcheurs, plus 10 piastres, et les religieux *antray*, un costume de religieux, plus 2 piastres.

A chacun des religieux qui se touchaient les coudes (*hattabas*), c'est-à-dire qui s'alignaient les uns près des autres sur trois, quatre ou cinq rangs, chaque fois qu'ils sont venus un langouti, une piastre, des chiques préparées, des cigarettes, du thé préparé.

Sa Majesté a couvert toutes les dépenses avec des fonds pris à son trésor royal et c'est avec cet argent qu'on a payé les costumes complets qui ont été offerts aux religieux diseurs de mantras pendant trois soirées, c'est-à-dire 70 costumes complets chaque fois. Ont aussi été payées sur cet argent les dépenses nécessitées par les danses pendant quatre nuits et trois jours auxquels était invité M. le Résident supérieur.

Sa Majesté qui était charitable aux religieux, a daigné autoriser les dignitaires, hommes et femmes, les serviteurs du palais, hommes et femmes, les habitants du royaume, hommes et femmes, quelle que soit leur nationalité, de concourir aux offrandes, soit en offrant soit de l'argent, soit des objets, afin de leur donner l'occasion d'acquérir des mérites au roi défunt.

L'*oknha maha-montrey* et l'*oknha-maha-tép* ont reçu l'argent et les objets donnés au cours de ces fêtes, en ont dressé des listes et les ont présentées au roi. L'argent et les objets furent remis au chef des *alak* ou secrétaires royaux qui les employa pour les fêtes. S'il en avait manqué, il eut pris au trésor l'argent destiné à couvrir les frais des cérémonies.

Il fut ordonné aux chefs des services de diriger convenablement les travaux conformément à l'arrêté royal.

Le montant des offrandes reçues s'est élevé à la somme de 3.157 $ 19 ; le montant des dépenses soldées sur ces fonds a atteint 2.685 $ 81 ; il est resté 471 $ 38 qui sont demeurées entre les mains de l'*oknha essâros àkhara Ros*, président, et de l'*oknha àkhara-chenda Kuch*, secrétaire chargé de garder les crédits destinés à payer les dépenses nécessitées par ces cérémonies, sur l'ordre de l'*oknha Véang-voros-rieng-chay* (ou ministre du palais).

VIII

LE MEN. — LE PREMIER PROJET. — DÉTAILS DE CONSTRUCTION

L'auteur du décret, parlant du mén, continue en ces termes :

Quant au *préas-mén* doré destiné au *préas-phlœung* (au saint feu, à l'incinération), il prendra le nom de *phnôm-préas-Somér* (le Mérou) qui est le nom du mont central du châkrâlaval (de la terre).

Le saint *mén* aura quatre faces ; la première face (celle de l'Est) aura 10 mètres de large (elle était de 11 mètres). Sa profondeur sera de 40 mètres (elle était de 34 mètres) y compris les ornements. Les quatre principales colonnes en bois de *koki* ou

bois de chheutéal seront hautes d'un *sén* ou vingt brasses, ou 40 mètres (elles mesuraient 35 mètres) conformément à l'usage pour les *mèn* destinés à l'offrande du saint feu.

Les colonnes plantées dans la terre à la profondeur de 5 mètres porteront leur tête à 35 mètres au-dessus du sol (leur hauteur au-dessus du sol était de 31 ^{m} 25). Elles seront jointes par deux poutres (*mé-dàmbaul*) appelées *bet-taréang* longues de 17 ^{m} 65 formant étage et placées à 1 mètre (1^{m} 25 l'une au-dessus de l'autre). — Le deuxième étage sera long de 15 ^{m} 55 et haut de 1 ^{m} 20 (ils avaient 1 ^{m} 50 et 1 ^{m} 70 de hauteur). — Le troisième étage au-dessus sera long de 13 ^{m} 50 et haut de 1 ^{m} 25 (1 ^{m} 30, 1 ^{m} 90 et 2 mètres). — Le quatrième étage sera long de 11 ^{m} 95 centimètres et haut de 1 ^{m} 50 (ils étaient hauts de 2 ^{m} 20, 2 ^{m} 30 et 3 ^{m} 75). — Le cinquième étage, long de 10 ^{m} 25, sera haut de 1 ^{m} 70. — Le sixième sera long de 8 ^{m} 25 et haut de 1 ^{m} 75. — Le septième sera long de 6 ^{m} 60 et haut de 2 mètres. — Le huitième étage long de 5 ^{m} 40 sera haut de 2 ^{m} 12. — La hauteur totale du *bet-taréang* (c'est-à-dire des huit étages depuis la poutre inférieure jusqu'à la cloche) sera de 12 ^{m} 32 (elle paraît avoir été de 14 mètres). — La largeur de la cloche (qui surmontait le *bet-taréang*) sera de 4 ^{m} 30 et sa hauteur de 5 ^{m} 25 (en fait 2 ^{m} 25 et 3 ^{m} 75 environ) jusqu'au *kor-rokang*, c'est-a-dire jusqu'à la frange. Le trône ou *balang* avec la quadruple tête de Brahma mesureront 2 ^{m} 55 (en fait 1 ^{m} 70) Ces faces mesureront chacun 90 centimètres de largeur sur 1 ^{m} 10 de hauteur (leur hauteur était d'environ 80 centimètres) (1).

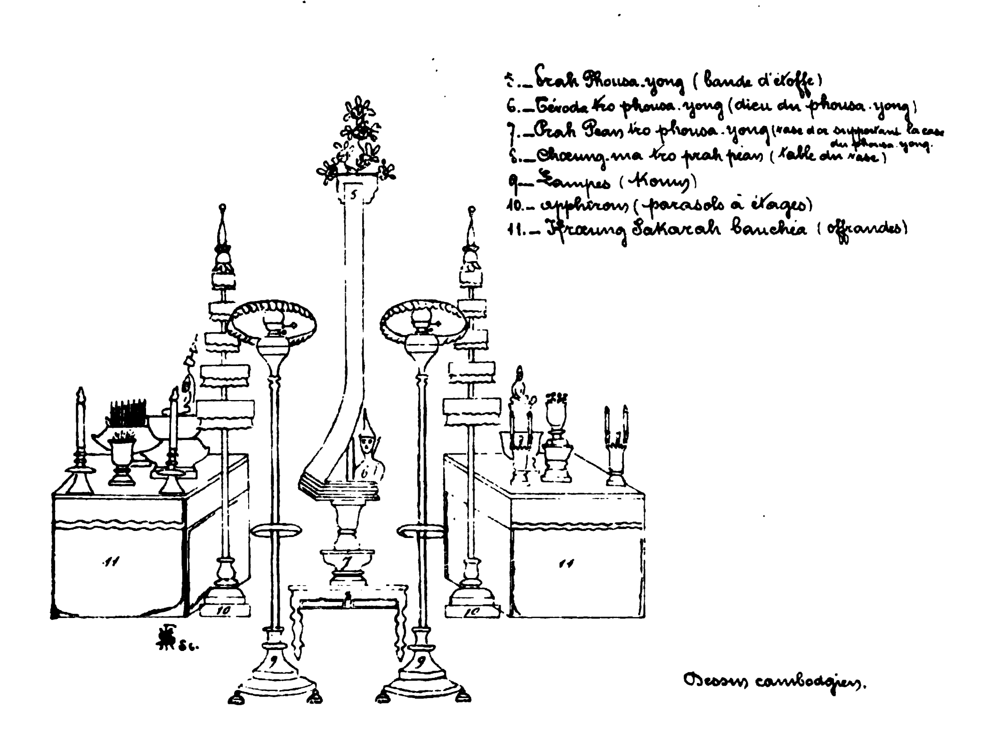
Les sept *buor-khlum* (ou bourrelets d'architecture) mesureront : le premier, 1^{m} 50 de large sur 0,70 centimètres de hauteur ; le deuxième, 1 ^{m} 33 de large ; le troisième 1 ^{m} 15 ; le quatrième, 1 mètre ; le cinquième, 90 centimètres ; le sixième, 75 centimètres ; le septième, 70 centimètres de large et 75 centimètres de hauteur. (En fait les hauteurs de ces bourrelets ont été en centimètres 65, 65, 55, 55, 53, 53, 50 et 50 pour la hauteur, et de 1 ^{m} 15, 0, 90, 0,75, 0,70, 0,65, 0,55 et 0,55 pour le diamètre).

Au-dessus de sept *buor-khlum* ou bourrelets, on fera le *kom-poul* ou pointe qui mesurera 7 ^{m} 60 (il fut de 7 ^{m} 25), et au-dessus le *yut-pen* ou parasol étagé sera de 3 ^{m} 75 (il fut de 3 mètres).

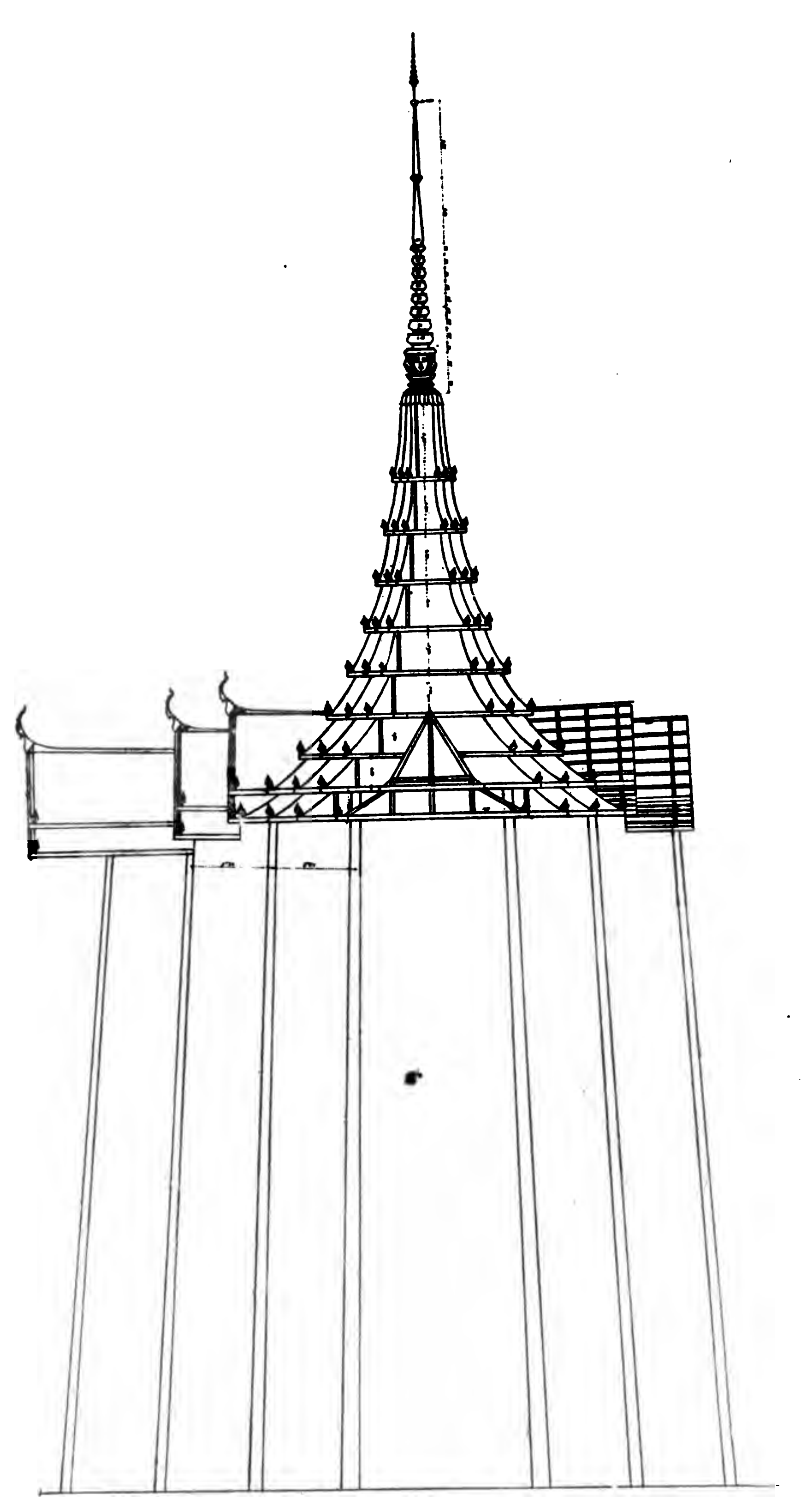
Ainsi donc en comptant les 5 mètres enfoncés dans la terre, la hauteur du sol à la poutre étant de 35 mètres, la hauteur du bét-taréang étant de 12 ^{m} 52, la hauteur du *tuor-rokang* étant de 5 ^{m} 25, la hauteur du balang étant de 1 mètre, celle des quatre faces de Brahma étant de 1 ^{m} 10, la hauteur du *buor-khlum* étant de 5 ^{m} 20, celle du *kompoul* étant de 7 ^{m} 60, celle du *yut-pén* étant de 3 ^{m} 75, on trouve que la hauteur totale, profondeur en terre comprise, sera de 71 ^{m} 42. (Nous avons vu que cette hauteur n'a pas été atteinte ; par suite de modifications survenues, la hauteur du monument a été de 55 ^{m} 36 au-dessus du sol).

---

(1) On voit par les rectifications que j'ai placées entre parenthèse que les premières données sont loin d'avoir été suivies au cours de l'exécution.



Les ornements et accessoires



Charpente du *Men*

La construction du préas Mén et la garde du Saint Corps seront dirigées conformément à la coutume et sous la surveillance de l'oknha Véang ou ministre du palais.

S'il n'y a pas de colonnes de 40 mètres de hauteur, le Roi, après en avoir délibéré avec les membres, les alliés de la famille royale et les ministres, pourra réduire les hauteurs données ci-dessus. (C'est ainsi que la hauteur du Mén a été ramenée de 66m 42 au-dessus du sol à 55m 36).

La construction du Saint Mén commencera le mercredi, 3e jour de la lune décroissante du 3e mois de l'année civile du Dragon, la 6e du petit cycle, date qui correspond au 22 février 1905. Il sera édifié sur le terrain clos d'un mur en briques situé au Nord du saint et éminent palais royal qu'on appelle *véal Mén*, plaine du *Mén*. Il sera entièrement recouvert de nattes cousues sur lesquelles on étendra du papier blanc sur lequel on collera du papier d'or. (Au dernier moment le papier blanc a été remplacé à l'extérieur par de l'étoffe rouge et l'intérieur par de la cotonnade blanche).

Comme on n'a pas pu se procurer les colonnes de 40 mètres dont il a été parlé plus haut, on a employé des colonnes de 28m 70 qui ont été enfoncées de 5 mètres dans la terre. En outre du *bet-taréang* au *balang*, il y a 18m 50, (c'est une erreur, cette hauteur était seulement de 13m 40) ; du balang au *yut-pén* il y a 15m 45 ; ce qui donne un total de 57m 65. (La hauteur n'était que de 55m 36 au-dessus du sol).

Le roi, le Résident supérieur, les religieux et les membres et alliés de la famille royale, les ministres et les dignitaires ont fait élever les colonnes du préas Mén, conformément à la coutume, le mercredi 5e jour de la lune croissante du 7e mois de l'année du Serpent, la 7e du petit cycle, correspondant au 7 juin 1905.

IX

LES ORNEMENTS DU SAINT MÉN ET LES ACCESSOIRES

A l'intérieur du Mén, on voyait au milieu [suspendu au plafond] au-dessus de l'urne le *préas-moha-svay-tràchhatr* ou parasol à neuf étages en étoffe blanche, orné de légers motifs découpés dans des feuilles d'or battu et de fleurs du nénuphar dites *obek*, en clinquant, qui se balancent au-dessous.

Il y avait aussi 12 lampes à pétrole suspendues autour du *préas-moha-banhcha* ou catafalque, les deux lampes électriques [à arc], les bougies nombreuses et les *préas-phousayóng* qui descendaient de l'urne sur les plateaux d'or à pied pour la cérémonie des *sattapakarana* (1) [ou des sept dissertations qui accompagnent le *bangskaul*] tous les autres ornements qui se trouvaient dans le Hô-préas-Thommasângvék et qui sont ceux que la coutume recommande :

Il y avait les huit hauts rideaux (*bangphat*) qui, descendant du plafond, étaient liés aux quatre colonnes du centre par des embrasses.

---

(1) Du pâli pakaranam.

Les *dàmruot* avaient fait apporter le dais fermé des quatre côtés qui contenait le feu sacré ou *préas-phlœung*, sur lequel on avait collé des étoiles de clinquant découpé (*phkay spon krap ruonh*) ainsi que des bordures également en clinquant. Les rideaux (*santhiyéa*), aussi étoilés de découpures de clinquant, avaient été cousues par les couturières du palais.

Les faiseurs de clinquant ou *kanhchana-noukit* ont découpé les étôiles de clinquant dont le char *Bossobot* est orné, fixé les rideaux aux colonnes du dais, et disposé le *préas-phlœng* ou feu sacré [à côté du mén] ainsi que le *param* ou dais qui fut conservé en dehors.

Les surveillants des travaux étaient chargés de préparer les quatre côtés du *Mén*.

L'akkamohosena ou premier ministre fit disposer les cinq tables (une par ministre) sur lesquelles étaient placés des cierges et les bâtonnets odoriférants.

Il y avait aux quatre côtés et à l'intérieur du *Mén* entre les portes et les bras de la croix qu'il formait des *kon-kay* ou expositions de statues et de scènes théâtrales. L'*oknha prusœut lékha*, l'*oknha tép nimit*, l'*oknha sàmréch préas khant* et le *préas Viniya thèro* (un religieux), chacun de son côté, prépareront des cadres d'illumination comprenant chacun 40 feux. Tous ces cadres seront placés autour du *mén* et devant les galeries ou *thêau* on allumera les cadres garnis de verres de toutes couleurs fournis par les princes fils du roi défunt.

Quand aux montgolfières ou *Koum-hôs*, lampes volantes, elles seront offertes par les princes.

Le premier ministre et les quatre autres ministres ont fourni chacun cinq cadres d'illumination ou *soum-phlœung* [avec les verres garnis de suif et de mèches] : le premier ministre à l'Est, le ministre du palais à l'Ouest, le ministre de la marine au Sud, le ministre de la justice au Sud-Est, le ministre de la guerre au Nord. (Les cadres d'illumination étant dressés aux côtés des quatre portes de l'enclos du *Mén* et aux quatre angles).

Les surveillants des travaux feront préparer 40 (il y en avait 46) *chhatr phlœung* [qui sont des mâts garnis au sommet de verres d'illumination]. Ils feront aussi préparer pour les quatre côtés les *soum-phnì-phlœung* ; ils préparent aussi les huit mâts pour *chhông-satta* qui sont des pièces d'artifice.

L'*oknha péch-sàngkram* fera allumer les *kanchruoch* ou fusées, ainsi que les 41 *phnhi-tièn*, qui sont des mâts garnis de baguettes étagées auxquelles on a adapté des pétards qui fusent des pluies d'étincelles et que les religieux allumeront chaque soir autour de l'enclos propre au *Mén*.

Aux quatre angles extérieurs de cet enclos sacré, il y aura les quatre phka-pôpriks (qui sont des tourelles carrées dites arbres de la bodhi), s'achevant par une plate forme du haut de laquelle des dignitaires jetteront, au nom du roi, des citrons contenant une médaille commémorative ou des boulettes de méréak de la loterie. Ils seront élevés par les surveillants.

CHAPITRE II

DESCRIPTION DU MEN

CHAPITRE II.

Description du Mén.

I

LE VÉAL PRÉAS MÉN.

1. — La crémation du roi Noroudâm a eu lieu dans l'enclos situé au Nord du palais royal, à l'endroit même où la reine-mère a été incinérée en 1899, et qu'on nomme depuis lors Véal préas-Mén.

Cet enclos d'environ 2 hectares et 33 ares s'étend entre la Grande-Rue, la rue Ohier et la rue. Il mesure 146 mètres de l'Est à l'Ouest et environ 160 mètres (1) du Nord au Sud. Il est limité à l'Est, au Nord et à l'Ouest par un mur bas en briques surmonté d'une palissade en bois peinte en bleu, soutenue par des piliers en briques également. Le côté Sud est fermé par le mur Nord du palais royal.

Les côtés de ce vaste enclos sont percés de trois portes sauf le côté Sud qui n'en a qu'une. Cette dernière porte donne accès dans la première enceinte du palais royal.

L'enclos est dominé à l'angle Sud-Est par le bastion (*pam*) octogonal de l'angle Nord-Est du palais.

2. C'est dans ce terrain, mais non au centre, qu'on a élevé l'enclos du *méndap* ou *mén* d'incinération. En effet, l'enceinte propre au *mén* a été désaxée de 24 mètres vers l'Ouest et de quelques mètres vers le Nord ; le *mén* lui-même, dans sa propre enceinte, est désaxé de 6 mètres, vers l'Ouest également.

3. On avait élevé autour de l'enceinte propre au *mén* un certain nombre de constructions légères que je dois noter :

Le long du mur Est de l'enceinte, à gauche de la porte principale en entrant on voyait le théâtre chinois dit *kong-ngieu*, et, un peu plus loin, la salle des danseurs cambodgiens dite *roung khôl*. — A droite de la même porte, on trouvait le pavillon des rites annamites, dit *Kong-têk* et, un peu plus loin, une cuisine, puis le cinématographe Léopold construit au dernier moment et enfin, un peu en avant du cinématographe, le théâtre des ombres chinoises dit *nang-taloung*.

Le long du mur d'enceinte de la face Nord, à gauche de la porte centrale, en entrant, il y avait d'abord le *mén-chrèk* ou *mén-sék*, c'est-à-dire un petit pavillon ou dais d'incinération qui rappelait les *param* que nous trouvons dans certains centres importants à toits carrés et étagés, couvert en tuiles et doré, orné de bois découpés et peint de jolies couleurs. On y accèdait par quatre escaliers, un pour chacune des faces. C'est là qu'ont été brûlés, le 29 janvier 1906, les corps des dignitaires de la cour de l'Obarach, alors que les princes et les princesses avaient été incinérés dans le

mén royal. — Un peu plus loin, on trouvait la salle des danseuses khmères, dite *roung-lokhôn*. — A droite de la porte centrale du Nord, on rencontrait encore une salle de danses, dite *roung-lokhôn-satrey*, puis le théâtre annamite, dit *roung-yuon*, la salle des danseuses annamites, dite *hot-bay* et, enfin, le théâtre des ombres khmères, dit *nâng-sbêk*, parce que les personnages sont découpés dans du cuir, *sbêk*. Ces trois derniers bâtiments étaient accollés les uns aux autres.

Dans la partie qui s'étendait entre le mur du palais et l'enclos spécial au *mén* à gauche de la porte en venant du palais, on trouvait tout d'abord la tribune royale, dite *préas-bânléa* ou saint pavillon. — C'est dans ce pavillon près du lit royal, placé à sa gauche que le roi, — assis sur une chaise dorée et ayant à sa droite le Résident supérieur assis sur une chaise semblable, — se tenait quand il venait assister aux luttes à main plate, aux luttes des boxeurs, à l'escrime des bâtons et des sabres et que les Européens prenaient place à la droite et derrière le Résident supérieur.

En face, — mais moins important et reporté un peu vers l'Ouest, — était le pavillon réservé aux princesses et aux femmes du palais ; puis, à l'Ouest de ce pavillon, une salle à manger et deux cuisines, où se confectionnaient les festins offerts par le roi aux dignitaires et aux gouverneurs des provinces.

Le long du mur d'enceinte de la face Ouest, à gauche de la porte en entrant, on voyait le *roung-dak-roup-satv*, c'est-à-dire le hangar où étaient rangés les statues des 70 animaux qui ont figuré dans le cortège. — A droite de cette même porte, étaient d'abord le *roung-kromavéang* ou hangar des gardiens du palais, puis deux *roung-khoun-sotda-bavar-riêp-sâmréap*, c'est-à-dire les hangars où étaient déposés les vivres destinés aux religieux, aux dignitaires et aux gens du peuple.

II

L'ENCLOS DU MÉN

L'enclos spécial au *mén* désaxé, ainsi que je l'ai déjà dit, de 34 mètres vers l'Ouest et de quelques mètres vers le Nord, mesurait 98 mètres de l'Est à l'Ouest et 77 mètres du Nord au Sud. Chacun des quatre côtés était percé d'une porte monumentale à toitures étagées et dorées, hautes de dix mètres et larges de cinq, placée au milieu des faces orientale et occidentale, mais reportée de six mètres vers l'Ouest sur les faces Nord et Sud. Ces portes étaient gardées chacune par deux statues en carton de *yaksas* ou ogres, appuyés sur des massues ou dâmbang. Elles étaient hautes de cinq mètres.

A cette enceinte faite de bambous tapissés de nattes gris-pâle, s'appuyaient à l'intérieur de longues galeries ou *théau*, profondes de trois mètres et hautes de cinq. Elles abritaient les 70 représentations d'animaux qui, sur des socles roulants, ont figuré dans les processions funèbres, et tous les accessoires utiles aux cérémonies. Ces galeries étaient dissimulées derrière d'immenses écrans faits en feuilles de latanier (*trâng*).

Aux quatre angles de l'enclos sacré, au-dessus des galeries, on avait construit des petites tourelles dites *sâmsan*, « de l'affliction », où trente-deux religieux venaient,



Le Saint *Men*

chaque jour, prier à raison de huit par *sâmsan*. Ces tourelles, profondes de trois mètres, étaient hautes de treize mètres et demi.

Le long de la galerie Sud-Ouest, se trouvait le « pavillon des parfums » ou *préas banléa-konth-phido*, qui fut la salle où le corps du roi, avant l'incinération, et ce qui restait de ses ossements calcinés après l'incinération, furent parfumés avec des eaux de senteur cambodgiennes et françaises.

III

LE MÉN

I. — Le *mén* ou *méndap* n'était pas construit au centre de l'enclos sacré ; il était reporté d'environ six mètres vers l'Ouest, les quatre immenses portes de ses quatre faces hautes de 15 mètres faisant face aux quatre portes de l'enclos sacré.

2. Cette construction, — soutenue par des colonnes d'environ 29 mètres de hauteur et qui portaient une charpente très légère, — mesurait 55 m 36 de hauteur depuis le sol jusqu'au sommet de la flèche (1).

Sa forme sur le sol était celle d'une croix dont la branche la plus longue s'étendait vers l'Est, l'entrée principale. Sa profondeur totale de l'Est à l'Ouest était de 34 mètres et sa largeur du Nord au Sud était de 27 mètres. Le carré formé au centre de la croix constituait la salle d'incinération ; il mesurait 18 mètres de côté.

Les quatre colonnes supportaient tout le poids de la toiture étagée haute de 14m 70 et de la flèche qui mesurait 10 m 66. Elles étaient longues de 28 m 70, dont 23 mètres au-dessus du sol. Leur écartement dans la salle d'incinération était de 9 mètres.

C'est entre ces quatre colonnes que fut construit, dans la journée du vendredi 5 janvier, le catafalque à neuf étages où fut exposée l'urne funéraire du roi Noroudâm, celles du roi son père, de sa mère et celle de sa tante, plus tard toutes les urnes de la famille du roi Sisovath.

IV

LE PRÉAS BANCHA OU CATAFALQUE

1. Le *préas banhcha* ou catafalque que j'ai décrit plus haut et qui, démonté, transporté de l'*hô préas Thomma-sàngvék* et reconstruit dans le *mén* pendant la journée du 5 janvier, fut augmenté de deux étages, mesurant dix mètres de hauteur. C'est tout au sommet que furent placées les urnes funéraires et, le jour de l'incinération, le petit pavillon ou *param* à toiture plate qu'on éleva au-dessus et qu'on orna de rideaux en mousseline lamée d'argent. Tout en haut, suspendu au plafond, c'est-à-dire à 25 mètres au-dessus du sol, se balançait le parasol blanc à neuf étages dit *préas Vék. trachhat*.

---

(1) C'est par suite d'une erreur que le programme en français donne le chiffre 57 m 65 centimètres, par conséquent de 10 m 19 centimètres, plus haut que le *phnom* qui mesure 45m 55.

2. — Alors que les cloisons extérieures du *mén*, — faites de lamelles de bambous clouées sur une charpente légère et recouvertes de larges nattes, — était tout entière tapissée de 7.000 mètres d'étoffe rouge étoilée d'or, l'intérieur était entièrement tapissé de 10.000 mètres de cotonnade blanche également étoilée d'or. Quatre immenses rideaux blancs, qui descendaient du plafond, étaient ramenés par des embrasses aux quatre colonnes habillées de blanc dont j'ai parlé ci-dessus. Des velums de cotonnade blanche s'étendaient au-dessus et en avant des hautes portes du *mén* : elles glissaient sur des des fils de fer, afin d'atténuer la reverbération et les rayons du soleil qui pénétraient dans la salle d'incinération.

3. — Les princes avaient fait suspendre autour du *mén*, le long des cloisons et le long des quatre branches de la croix, de larges plateaux carrés faits de verrerie de clinquant et de mica ; on y suspendait chaque soir près de 200 lampes minuscules à pétrole. A l'extérieur du bras Est, les religieux avaient fait suspendre aux cloisons, à 2 mètres et demi du sol, sur deux doubles files et serrés comme des pétards chinois, — plus d'un millier de bâtonnets gros et longs comme un porte-plume, autour desquels on avait roulé un papier et qu'on avait surmontés d'un petit pavillon de clinquant léger. Chacun de ces bâtonnets portait le titre d'un livre buddhique et l'ensemble, m'a-t-on affirmé, donnait les titres complets des trois grandes collections des livres sacrés du buddhisme, le *tri-pitaka*, que les Khmèrs prononcent et écrivent *treg-beydak*.

4. — Dans les plis des cotonnades blanches, on avait à demi noyé des guirlandes d'ampoules électriques. D'autre part, deux énormes lampes à arc suspendues au plafond jetaient, la nuit, une éclatante lumière qui, reflétée par la cotonnade blanche et l'or qui l'agrémentait, donnait à tout l'ensemble un cachet décoratif de haut et très bon goût. Aucune décoration ne pouvait être à la fois plus discrète et plus élégante, produire une meilleure impression et donner une idée plus haute du sens artistique que les Cambodgiens savent mettre au service de leurs conceptions.

5. — A l'extérieur du *mén*, entre les bras, on avait installé des *kon-kay* qui sont des représentations de scènes bien connues des Cambodgiens, tirées de leurs ouvrages sacrés et parfois de leur imagination toujours un peu vagabonde. Les personnages, en pâte de carton, presque de grandeur naturelle étaient peints et habillés avec un goût très avisé. Plusieurs d'entre eux remuaient les yeux et la tête et, — sans se rapprocher de nos cabinets de cire qui maintenant sont, en Europe, composés d'œuvres dûes à de véritables artistes, — donnaient assez bien l'impression des princes, princesses et gens du peuple que l'artiste cambodgien avait voulu représenter. Cette exhibition, elle aussi, a été une véritable révélation pour nous. On ne savait pas, avant ces fêtes, que les Cambodgiens étaient en état de représenter, avec des personnages modèles en carton de grandeur naturelle, des scènes aussi curieuses que celles qu'il nous a été donné d'admirer. Ce peuple khmêr est décidement doué d'un sens artistique très développé, quoique traditionnel et figé dans des conventions qui nuisent à son développement et à son progrès.

V

DÉTAILS DIVERS

1. — Les *chhat-ruot* sont des mâts hauts d'environ 20 mètres portant sept parasols étagés et s'achevant par un pavillon. Il y en avait 120, dont 74 autour de l'enceinte spéciale au *mén* et 46 à l'intérieur de cette enceinte, en avant des galeries ou *théau*.

2. — Les *phnhi-tien* ou « cierges fleuris », sont des pièces d'artifice du plus bel effet ; ce sont des mâts hauts de 20 mètres, étagés de baguettes recourbées maintenues au mât par des ficelles ; ces baguettes, armées de pétards qui fusent des pluies d'étincelles, se détachent quand les cordelettes qui les maintiennent brûlent et se balancent en fusant ; c'est tout d'abord un bouton et c'est ensuite les pétales d'une fleur qui s'épanouit et qui se balance. Il y en avait 46, espacés sur les faces Nord, Est et Sud de l'enclos extérieur. Les religieux les préparaient dans l'après-midi et les allumaient le soir, vers sept heures.

J'allais oublier les quatre tourelles carrées revêtues de colonnade blanche qui s'achevaient, au sommet, par une plateforme, et que les Cambodgiens nomment *phka pòprik*, « fleurs de l'arbre *pò* ou de la *bodhi* ». Du haut de ces tourelles, des juges ont chaque jour jeté au peuple des citrons dans lesquels on avait enfoncé des pièces commémoratives en argent, et aussi des boulettes de méréak, ou vernis de Chine, contenant un billet en étoffe, sorte de numéro de loterie indiquant l'objet que les gens du trésor sont chargés de remettre à ceux que le sort a plus ou moins favorisés. Ces quatre tourelles étaient placées, à l'extérieur de l'enceinte spéciale au *mén*, une à chacun des angles Nord-Est et Sud-Est, une en face de la tribune royale et la quatrième presque en face du théâtre des ombres khmères ou *roung-nang-sbèk*.

De larges écrans étaient placés à une petite distance des portes et à l'intérieur de l'enclos sacré. Des cadres d'illumination, garnis de verre, fournis par les princes, les ministres, les autres dignitaires et les gouverneurs des provinces et entretenus par eux, étaient posés un peu partout et étaient allumés chaque soir, alors que les religieux lançaient de nombreuses montgolfières devant la maison de l'oknha Véang ou ministre du palais.

CHAPITRE III

RELATION DES FÊTES DE LA ÇRÉMATION

du Roi Noroudâm

CHAPITRE III.

Relation des fêtes de la Crémation du roi Noroudâm.

J'ai dit que ces fêtes avaient duré du 2 au 16 janvier 1906. Je vais les décrire d'après les notes que j'ai prises jour par jour et heure par heure.

I

PREMIÈRE JOURNÉE, MARDI 2 JANVIER 1906. DESCENTE DE L'URNE ET LAVAGE DU CORPS.

1. — Dès sept heures du matin, une foule de dignitaires, de petits employés, de gouverneurs accourus des provinces et de gens du peuple, est entassée dans la deuxième enceinte du palais et dans le Jardin des Fleurs qui s'étend entre le *hò préas Thomma-sàngvék* et le Trésor royal. Tous ces gens sont vêtus de blanc et ont la tête absolument rasée, les femmes aussi bien que les hommes. Ils attendent Sa Majesté Sisovath qui est annoncée pour 7 heures et qui, rituellement, doit présider à la descente de l'urne sacrée qui, depuis dix-huit mois, domine la chambre ardente au sommet d'un catafalque, le *préas moha-banhcha*, haut de sept mètres.

2. — Il est 9 heures du matin quand on annonce que Sa Majesté, souffrant d'un grand mal de dents, ne viendra pas, que le prince Monivong, l'un de ses fils (1), le remplacera et que le Résident supérieur, ayant appris l'indisposition du Roi, s'est fait excuser et a chargé le Résident-maire de le représenter. Le prince Monivong s'avance en effet et prend la place que le roi eût occupée à l'Est et au pied du catafalque.

70 religieux de la secte des mahanikay, — autant que le roi Noroudâm a vécu d'années, — sont assis sur des tapis au Sud du *préas moha-banhcha* et disent les stances dites *sdapakan* ou plus exactement *sattapakrana* qui sont, dit-on, les « sept dissertations » qu'on dit à l'occasion des funérailles et qui sont celles du *bangskaul* dont il a été parlé plus haut. Ils ont sur les mains le *phousayong* ou large bande de cotonnade blanche qui tombe de l'urne royale et les met en communication avec le « saint et éminent corps » du roi défunt. Ces stances dites, ils se retirent et de suite le chef des *màlàphousas*, ou maître des cérémonies, et les *snòm-pol-rieun* (2), ses aides, gravissent avec le char que cinquante hommes meuvent à l'aide de cordages, sur un plan incliné que les charpentiers ont construit la veille. Les *bakous* ou *préahm* soufflent dans leurs conques marines bordées d'argent, une main à demi enfoncée dans l'âme ; le flageolet commence à pleurer une mélopée triste que scandent à la

---

(1) Ce prince est le septième des fils du roi Sisovath.

(2) Les *màlàphousas* sont les ensevelisseurs royaux, et les *snòm-pol-rieun*, les laveurs de cadavres royaux.

finale de l'unique phrase une douzaine de tambourins courts frappés avec un bâton recourbé. Ces instruments sont rituels. Les *màlàphousas* et les *snôm-pol-rieun* détachent l'urne qui est fixée sur le catafalque à l'aide de cordons de coton blanc, la transportent sur le char et l'y attachent avec les mêmes cordons. Cela fait, les conques meuglent de nouveau et le char descend lentement, jusqu'au bas du plan incliné, avec l'urne et les *snôm* qui la soutiennent de la main. Le prince Monivong la reçoit en bas au nom du roi et invite le « saint et éminent corps » à se rendre dans la salle de l'Ouest, sur le tapis ou *krala-komnal*. Il donne ensuite l'ordre de la placer sur un palanquin dit *préas yéanamat-méas*, porté par douze hommes et de la déposer dans la salle voisine de celle de l'Ouest, qui est la salle réservée du *hô préas Thommasângvék*.

Le prince Monivong, les membres de la famille, plusieurs religieux et le représentant du Résident supérieur, pénètrent dans cette salle et déposent l'urne sacrée sur un lit bas.

Les bakous soufflent dans leurs conques, le flageolet n'a pas un instant cessé de pleurer et les tambourins de résonner. Le *màlàphousa* et quatre de ses huit aides enlèvent le couvercle de l'urne et le prince Manivong prend la couronne d'or qui est sur la tête du cadavre et la remet à un autre prince qui la dépose sur une petite table. Cela fait le « saint et éminent corps » est sorti de l'urne et placé sur un lit recouvert d'une natte blanche sur laquelle on a étendu un coupon de dix coudées de cotonnade blanche. On lui enlève tous ses bijoux, puis les sampots et les habits dont il est vêtu. Les restes du roi qu'on peut alors examiner ne sont plus que des ossements qu'on tire en trois fois, — d'abord la partie supérieure, puis le bassin et enfin les membres inférieurs, — et qu'on place en trois tas, à peu près comme ils sont placés dans l'organisme humain. Ce sont ces ossements, encore recouverts de fragments de chair desséchée, qui sont lavés par les *snôm-pol-rieun*. Les chairs qui, pendant ce lavage, se sont détachées des os, les eaux du lavage, les suaires sont précieusement recueillis dans une urne d'or dite *lat-bek* par le *krom miéng* et sont mises sur un palanquin doré, ou *yéanamat-méas*, c'est-à-dire palanquin d'or des officiers (*amatyas*) ou porté par les *amatyas*.

Le prince Monivong, le chef des religieux, les vongsas et anuvongsas, le représentant du Résident supérieur, versent de l'eau de coco, puis des parfums sur les ossements et chacun se retire, laissant aux femmes du palais le soin de veiller sur les restes royaux de Sa Majesté Noroudâm.

Pendant ce temps, les chefs des charpentiers et ceux des orfèvres, s'adressant au *préas maha-banhchâ*, le catafalque, lui demandent l'autorisation de le transporter du *hô prâas Thomméa-sângvék* au saint *mén* où, lui disent-ils, il sera surélevé de deux étages et porté à neuf étages. Ces paroles prononcées, les charpentiers commencent à démonter le *préas moha-banchchâ*.

3. — Dans la soirée, vers quatre heures et demie, les vongsas, les anuvongsas (membres et alliés de la famille royale), le premier ministre, les quatre autres ministres, tous les dignitaires et les conseillers, se forment en cortège, placent le *lat-bet* d'or

qui contient les chairs, les eaux et les linceuls du roi défunt, sur un palanquin doré ou préas *réachéayean* surmonté d'un dais ou *param* blanc et, entre deux cordes tenues par des porteurs d'oriflammes, le portent processionnellement au préas Obosoth-rattana-préas-kèv-morokoth, c'est-à-dire dans le cœur du temple inauguré en février 1903 par le roi Noroudâm.

Parvenu au monastère, le cortège, après avoir fait trois fois le tour à gauche d'un petit bûcher préparé en face de la porte Est du temple et au Sud de la statue équestre du roi Noroudâm, dépose l'urne sur le petit tas de bois. Les *phousamalas* et les *snôm-pol-rieun* en font le tour trois fois, toujours en lui présentant le côté gauche, puis y mettent le feu après avoir touché avec les cierges allumés les quatre coins du bûcher.

II

DEUXIÈME JOURNÉE, MERCREDI 5 JANVIER, EXPOSITION DANS LE MEN DES URNES DES PÈRE, MÈRE ET TANTE DU ROI NOROUDAM

I. — La cérémonie du transfert des os calcinés (*préas bàrom, achis*) du Préas bat sâmdach préas Hâriréakh Réam Essaratîpdey, qui fut le très royal père du roi Noroudâm, de la sâmdach préas voréachchîni qui fut sa très-royale mère, de la sâmdach préas méattochchha Pou qui fut sa tante (sœur de sa mère), — chacun dans leur urne d'or déposé dans une salle du palais dite *Hô préas Athis* (hôtel des saints os) située derrière la salle du trône, — devait avoir lieu à 2 heures du soir. Elle a commencé à 4 heures.

A cette heure, dans la salle des Urnes royales, — le Roi, le Résident supérieur, quelques princes et quelques hauts dignitaires étant présents, — le sângkrey invite 268 religieux (1) à dire le *préas sattapakarana* qui remplace le *bàngskaul* aux funérailles des particuliers.

Cette prière achevée, les *màlàphousas* et les *snôm-pol-rieun* se prosternent et invitent les urnes sacrées des ancêtres du roi défunt à prendre place sur la *réach-yéanamat-méas* ou royal palanquin d'or des officiers.

Les *bakous* soufflent dans les conques, le flageolet pleure et les tambourineurs battent leurs instruments avec le bâton recourbé. Alors, le roi touche les urnes et les *phousamàlàs* les transportent hors de la salle et les déposent successivement sur le palanquin d'or. Le Roi, le Résident supérieur, les ministres, les princes suivent et le Roi fait le simulacre de les placer sur le *réach-yéanamat-méas*. Les conques se taisent, mais le flageolet et les tambourins ne cessent pas un instant de se faire entendre.

J'ai dit que la salle des urnes royales est située derrière la salle du trône. La porte par laquelle les urnes sont sorties est la porte Nord; elle donne dans une petite cour

(1) Autant qu'il s'est écoulé d'années depuis la naissance d'Angk-Duong jusqu'à sa mort et ce jour, soit 111 années, jointes aux 82 années que la Reine-mère a vécues et aux 75 années que la tante a vécues.

très étroite, qui est séparée du palais intérieur par une grille en fer. Une porte qui perce cette grille donne accès sur une allée qui, du Jardin des fleurs, pénètre dans la grande cour du palais réservé. Cette allée est fermée par une porte placée entre la salle du trône et le palais dit *tinéang-phiméanakas*, ou palais aérien, parce qu'il est surmonté d'une sorte de campanile.

2. — Au moment où s'ébranle le palanquin porté par douze hommes vêtus de rouge et escorté des princes, des hauts dignitaires tous vêtus de blanc et coiffés du *romphak* blanc à pointe, les conques se font de nouveau entendre et le cortège se met en marche.

Les trois urnes d'or sont posées chacune sur un plateau à pied également en or et placées groupées sur le palanquin. Celle du roi mesure 40 centimètres de hauteur, celle de la reine mère 30 centimètres et celle de la tante seulement 25 centimètres. Elles sont fixées au palanquin à l'aide de cordelettes en coton grosses comme le petit doigt, afin que les mouvements des porteurs, au cours de la marche, ne les jettent pas à terre.

Le cortège, enfermé entre deux cordes soutenues par les porteurs d'étendards placés à deux mètres les uns derrière les autres, sort du palais réservé par la porte dite plus haut, pénètre dans le Jardin des Fleurs, passe entre le Trésor royal et la maison où se trouvent les bureaux du contrôleur des dépenses et parvient dans la Grande-Rue par la porte centrale de l'Est. Le canon tonne 21 coups et le cortège s'achemine par la Grande-Rue vers le Nord jusqu'au canal, suit vers l'Ouest le quai Piquet jusqu'au marché, tourne au Sud et descend la rue Ohier jusqu'à l'angle Nord-Ouest de l'enclos du *mén*, longe le côté Nord de cet enclos, regagne la Grande-Rue et pénètre dans le Véal préas-Mén par la porte centrale du côté Est.

3. — Ce cortège qui se développe, je l'ai déjà dit, entre deux cordes soutenues par deux cents porteurs d'étendards, défile dans l'ordre que voici :

D'abord un grand pavillon de forme triangulaire, dit pavillon cambodgien, dont la hampe est rouge et dont le drapeau rouge est bordé d'une large bordure bleue.

Derrière ce drapeau paraît un fanion carré noir au centre duquel on a cousu la représentation en cotonnade blanche découpée d'un vase à pied supportant un livre sacré flanqué de deux *aphirom* ou parasols à cinq étages.

Derrière ce fanion, viennent : neuf cavaliers de la garde royale portant des fanions noirs au lieu de lances, un corps de vingt musiciens cambodgiens jouant dans des instruments. Ils sont dirigés par un vieux manillais et jouent l'Hymne royale Khmère.

24 fusiliers cambodgiens forment la haie à raison de douze par chaque côté. Derrière eux, la haie est formée par 24 *dàmruot* portant chacun un faisceau de rotins qu'ils tiennent horizontalement devant eux, à hauteur de la poitrine ; puis, par les porteurs d'étendards variés qui, de deux mètres en deux mètres, soutiennent les cordes dont j'ai parlé plus haut.

Entre ces porteurs d'étendards, tous vêtus et coiffés de rouge, vient un corps de musiciens composé de tambours, de *péat kong* qui est un jeu de cymbales accordées et fixées sur un cadre circulaire, au centre duquel se place l'instrumentiste.

Derrière ce corps de musiciens Cambodgiens, viennent un corps de musiciens Cham et Malais au milieu desquels on distingue des tambours très peu profonds mais très larges à une seule peau solidement tendue à l'aide de nombreuses chevilles, qu'on bat avec la main, puis les notables de cette nation vêtus de la robe et coiffée du turban que portent seuls les fidèles qui ont fait le pélerinage de La Mecque, et enfin les dignitaires cambodgiens vêtus de la longue robe en mousseline lamée d'or, dite au *phat phay*, coiffés de *romphak* blanc et portant tous une fleur de lotus rouge en papier. Enfin, entre les *màlà-lék*, porteurs de lances, qui marchent la pointe en bas dans la gaine ouvragée, vient le joueur de flageolet qui pleure des notes grêles et tristes, toujours les mêmes et dont l'unique finale est scandée par un coup des tambourineurs.

Derrière, paraît le *réach-yéanamat-méas* qu'on nomme aussi *bossabok-méas* pour cette occasion. Il est porté par douze hommes vêtus et coiffés de rouge, et escorté, suivi des gouverneurs des provinces vêtus de la robe de mousseline et coiffés du *romphak* blanc à pointe.

Derrière les gouverneurs, gardées par les *kromo-véang* et surveillées par les *chastùm* qui sont les vieilles-mûres ou duègnes, se pressent les princesses et les femmes du palais, toutes vêtues de blanc et les cheveux absolument rasés. Elles viennent en tumulte, souriantes, curieuses, saluant les amies et les connaissances qu'elles apperçoivent, la tête couverte d'un mouchoir pour atténuer la chaleur des rayons du soleil sur leurs têtes dépouillées de cheveux.

4. — Le Roi n'a pas suivi. Il est resté avec le Résident supérieur, auquel, — profitant de l'absence des femmes, — il fait visiter les jardins intérieurs du palais. Ils se trouvent tous les deux à la porte Est du *mén* quand la tête du cortège paraît à la porte principale qui donne sur la Grande-Rue. Les conques marines à ce moment meuglent de nouveau et le cortège décrit trois tours complets autour du *mén* en lui présentant rituellement le côté gauche. Le flageolet qui, avec les tambourineurs, a pénétré dans la chappelle ardente par la porte Sud, alors que le *bossabok* y entre par la porte Est, ne cesse pas un seul instant de pleurer pour tout le monde.

Le corps de musique française s'est arrêté en avant de la porte Est et les fusiliers cambodgiens, les porteurs de lance, font la haie. Les musiciens jouent la *Marseillaise*, l'hymne nationale des khmêrs et le *bossabok* avance lentement jusqu'au pied du plan incliné qui a été roulé de l'extérieur à l'intérieur quelques instants avant l'arrivée du roi. Il permettra de hisser les trois urnes jusqu'au sommet du *préas moha-banhchà* que les charpentiers ont apporté de la Chapelle ardente du *hò préas Thommasângvék* et reconstruit à neuf étages ; il mesure plus de 10 mètres de hauteur. Les princesses et les femmes du cortège qui ont contourné le *mén* prennent place au côté Ouest.

Le Roi retire ses chaussures, monte sur le char doré orné de flammes d'or et fait le simulacre de recevoir les trois urnes, puis le chef des *màlàphousas* et quatre des huit *snóm-pol-rieun*, qui sont ses aides, prennent place sur le traîneau, s'y assoient

à l'indienne, les jambes croisées, et prennent les plateaux et les urnes funéraires qu'ils placent sur leurs genoux et soutiennent de leurs deux mains. Le Roi descend du plan incliné et reprend sa place près du Résident supérieur, sur le côté droit. Il donne le signal ; les bakous soufflent dans les conques, le flageolet continue de pleurer sa melopé et le char, — traîné par deux cordes amarrées à l'avant et qui passent sur deux roues avant de revenir en dessous, —commence à monter.

Quand il est parvenu au sommet, les tireurs s'arrêtent, mettent les cordes sous leurs pieds et s'accroupissent dessus.

Le *màlàphousa* descend du char sur la plateforme que domine le catafalque et place les urnes et leurs plateaux d'or sur un petit socle de bois. Alors le char commence à descendre avec les cinq hommes. Les conques marines sonnent de nouveau et le flageolet continue de pleurer pendant que le plan incliné, monté sur quatre roues basses, est entraîné au dehors.

5. — A ce moment, on étend des tapis sur tout le plancher du côté Est et 268 religieux, le chef des mahanikay en tête, viennent y prendre place sur quatre rangs, le dos tourné au Sud. Le Roi se couche à demi sur un tapis placé à la hauteur de celui qui est occupé par le chef des religieux, à gauche et au pied du *préas moha-banhchà*. Il salue en s'inclinant trois fois, les mains jointes au-dessus du front, le vieux religieux, et les frères disent le Nomou Putthéa, etc, qui est la salutation au Buddha. Cette salutation repétée trois fois, un *pandit*, ou lettré, dépose sur les mains des religieux le *pousayóng* qu'il est allé prendre dans le plateau d'or où, tombant de la principale urne funéraire, il était plié, et les invitent à dire le *sattapakarana* ou stances du *bangskaul*, une fois en l'honneur du roi père, une fois pour la reine-mère et une troisième fois en l'honneur de la tante du roi Noroudàm, sœur de sa mère. Il est 6 heures passées quand les religieux se retirent.

6. — A sept heures tout le *mén* est illuminé et, dans le *véal-mén* les attractions sont nombreuses. La foule circule très-gaie au travers des *chhat-ruot*, des mâts qui supportent les pièces d'artifice (*pràtip-chhvala*) et les hautes illuminations qui les dominent au sommet d'autres mâts. Pendant ce temps, dans les quatre *sàmsan* qui sont les tourelles des quatre coins de l'enceinte sacrée du *mén*, 32 religieux disent les mantras de la sainte Loi (*mont préas Thomma*), à raison de huit par *sàmsan*, en l'honneur des personnages dont les ossements calcinés sont dans les trois urnes funéraires.

7. — A huit heures et demie, un religieux accompagné de quatre assesseurs, s'assied dans le *mén*, au pied Sud du catafalque, sur une chaire à prêcher et lit le *pétokun* et le *méattokun* qui est une salutation aux père et mère du roi défunt.

III

TROISIÈME JOUR, JEUDI 4 JANVIER. — RETOUR DES URNES DES ANCÊTRES AU HO-PRÉAS-ATHIS

1. — A 9 heures du matin, les *snôm-pol-rieun* viennent, dans la chapelle ardente du *mén*, au côté Ouest, faire l'offrande des vivres aux mânes des ancêtres qui sont

renfermées dans les trois urnes placées au sommet du catafalque. Ils sont au nombre de quatre et tiennent dans leurs mains des plateaux d'or chargés de petits bols et de soucoupes. Ils s'agenouillent, s'inclinent, élèvent les plateaux au-dessus de leurs têtes et les déposent sur la table basse en prononçant quelques paroles qui sont à peu près celles-ci : «Ô saints et éminents ossements (*préas barôm athis*) du roi père, de la reine-mère, de la tante, qui êtes dans les saintes et éminentes urnes placées sur ce catafalque, nous venons vous saluer, nous incliner devant vous, et vous offrir ces aliments. Recevez les ô saintes personnes royales ».

Ceci dit, ils saluent et se retirent. Un instant après un groupe de princesses et de femmes du palais pénètre par la même porte dans la chapelle ardente et prend place au côté Ouest, sur des nattes. Elles sont toutes vêtues de blanc et leurs cheveux sont rasés du matin.

2. Une heure plus tard, vers dix heures, les 32 religieux qui, la veille dans l'après-midi, ont dit les *préas tiph-mont* dans les *sâmsan* des quatre angles de l'enceinte, reviennent dire le *Dar* dans le *mén*, au pied Sud du catafalque. C'est en cet endroit que Sa Majesté leur fait elle-même l'aumône des vivres qu'elle distribue dans leur sébile avec une cuiller d'or, à manche ouvragé. Ce *réàp-bat* ou « distribution dans la sébile » terminé, les religieux se retirent et vont déjeuner dans l'une des galeries de l'enceinte du mén.

3. — Pendant ce temps, les théâtres annamite, chinois, et les danses cambodgiennes, les balançoires amusent la foule et le *véal préas men ne* désemplit pas jusqu'à minuit.

4. — A 2 heures du soir, un religieux, accompagné de quatre assesseurs, vient prendre place dans une chaire à prêcher placée au pied Sud du catafalque et lit un livre sacré en l'honneur des trois personnages dont les cendres sont dans les urnes funéraires et pour les princesses et les femmes du palais qui sont revenues prendre place à l'Ouest du *préas moha banhchà*.

5. — Vers 5 heures du soir, le Roi, le Résident supérieur, les ministres et les Européens présents prennent place dans le *préas banléa* situé au Sud du *mén*, en dehors de l'enceinte sacrée, pour assister aux luttes et à l'escrime des champions que les hauts dignitaires et quelques gouverneurs des provinces ont amenés.

Ces exercices ont lieu, et auront lieu les jours suivants, au centre d'un cercle formé par les *dàmruot* porteurs des faisceaux de rotin qu'ils tiennent horizontalement, étant accroupis, à hauteur de leur poitrine, les coudes sur les genoux. Les premières luttes mettent en présence des boxeurs dont les poignets sont serres dans des bandages destinés, m'assure-t-on, à garantir les doigts. Les autres sont des luttes à mains plates, puis de l'escrime à deux sabres de bois qui est plutôt une danse qu'un assaut. Des lutteurs armés chacun de deux bâtons courts leur succèdent ; viennent ensuite des lutteurs armés de bâtons longs de 2 mètres et enfin un lutteur armé d'un long bâton contre un homme dont les avant-bras sont extérieurement couvert de bambous

qui, liés en deux ou trois endroits à son bras, sont traversés par une cheville pointue qu'il tient à la main. Cette lutte est curieuse et très ancienne, celle des *chvéa* ou javanais ; elle est dite *kun-chvéa-pràchak* « lutte des perceurs javanais ». L'homme armé d'un bâton et debout porte des coups qui sont parés par l'avant-bras de l'homme armé d'une cheville et qui, marchant presqu'accroupi, pare avec ses avant-bras et cherche à atteindre l'adversaire avec ses chevilles en l'attaquant en dessous. La lutte s'achève toujours par la victoire du javanais armé de la cheville qui atteint l'autre au ventre, aux bras, le désarme et met son pied sur le bâton. Il est visible que tous ces gens se ménagent et qu'ils ne combattent que pour la galerie. Le vainqueur reçoit toujours de cinq à dix piastres d'argent et le vaincu de deux à cinq piastres.

Les luttes terminées, le Roi et le Résident jettent au peuple des citrons contenant une médaille comémorative d'argent à l'effigie de Noroudâm, et des juges montés au sommet des quatre *phka-popriks* placés aux angles de l'enclos, en jettent chacun un millier. On tend des parapluies renversés pour les recevoir ; les gens se pressent pour attraper ceux des citrons qui tombent à terre et tout cela presque sans tumulte, sans bousculade violente et même sans coups de poings entre les enfants.

6. — Pendant ce temps, 268 religieux (nous avons vu plus haut la raison de ce nombre) prennent place dans le *mén*, au Sud et à l'Est et disent le *Sattapakarana* ayant le *phusayong* étendu sur leurs mains. Ils viennent d'achever leur récitation et se retirent quand le Roi et le Résident supérieur pénètrent par la porte Sud dans la chapelle ardente et viennent prendre place sur des chaises préparées pour eux au côté Est du *mén*, à gauche du plan incliné que les charpentiers du palais ont amené.

Les ministres, les hauts dignitaires, les chefs de services royaux sont présents et, de nouveau, le flageolet pleure pour tout le monde sa triste mélopée que scandent les coups donnés avec un bâton recourbé par les tambourineurs. Les princesses et femmes du palais sont placées à l'Ouest, dans la partie qui leur est réservée. Une foule de dignitaires occupent le côté Sud et les Européens sont assis sur des chaises rangées au côté Nord du catafalque.

Le Roi donne un ordre, les *bakous* soufflent dans les conques marines et le char sur lequel ont pris part les *màlàphousas* et les *snôm-pol-rieun* vêtus de mousseline et coiffés du *romphak* à pointe monte le plan incliné et s'arrêté au sommet. Les trois urnes royales sont enlevées de sur le catafalque par les cinq hommes qui, assis à l'indienne les jambes croisées, les placent sur leurs cuisses et les tiennent respectueusement avec les deux mains. Les *bakous* soufflent de nouveau dans les conques et le char commence à descendre.

Il est reçu tout au bas par le Roi qui, s'étant déchaussé, est monté sur le char et qui touche successivement les urnes. Elles sont alors déposées sur le *yéanamal* ou *bossobok* qui est un palanquin porté par douze petits dignitaires vêtus de l'aube de mousseline lamée d'or et coiffés du *romphak*. Les conques meuglent par trois fois et le palanquin s'achemine par la porte Est vers la Grande-Rue. Un petit cortège s'organise avec les cavaliers de la garde royale, les *dâmruot* porteurs de faisceaux de rotins, les porteurs de lances qui marchent la pointe de leur arme tournée vers le

sol. Le flageolet précède le palanquin des trois urnes ; les ministres, les hauts dignitaires, les princes le suivent ainsi que les princesses et les dames du palais sous la garde des kromovéang ou gardiens du palais et la surveillance des chas-tûm ou duègues.

Le palanquin du roi régnant précède le *yéanamat* des urnes, mais le Roi n'y a pas pris place ; il est sorti du *mén* par la porte Sud avec le Résident supérieur et il a gagné, au raccourci, la salle intérieure du palais royal où elles seront conservées. Pendant ce temps, le cortège a gagné la Grande-Rue, l'a remontée jusqu'à la porte centrale Est du palais, a traversé la première et la seconde enceinte, tourné au Nord et, ayant passé la grille du Jardin des Fleurs, a suivi l'allée qui conduit à la porte placée entre la salle du Trône et le *Phiméanakas*. Le cortège s'arrêté, le *Bossobok* franchit cette porte et pénètre dans la petite cour dont j'ai parlé plus haut.

C'est dans cette cour que attendent le Roi, le Résident supérieur, les princes, les ministres. Le Roi reçoit les trois urnes et, guidant les dignitaires qui les portent, les fait replacer dans le « *hô préas athis* du saint palais, » ou elles étaient déposées avant qu'on vint les prendre pour les placer au sommet du *préas moha banhchâ* dans le *mén* d'incinération.

Les *bakous* soufflent dans les conques, le flageolet depuis le commencent de la cérémonie n'a pas cesser de pleurer et les tambourineurs ont piqué ses finales d'un coup de leurs bâtons recourbés.

Dans le Jardin des Fleurs, le peuple amassé pousse un *hou ! hou !* en l'honneur des cendres du roi Angk-duong, de la reine-mère Pou son épouse, et de sa belle-sœur, sœur de dame Pou.

IV.

QUATRIÈME JOURNÉE, VENDREDI 5 JANVIER 1906. — PROCESSION DE L'URNE AU TRAVERS DE LA VILLE. — SON DÉPÔT AU SOMMET DU CATAFALQUE.

1. — L'ordre a été donné la veille à tous les princes, princesses, alliés et alliées de la famille royale, à tous les ministres, conseillers royaux, hauts et petits dignitaires, à tous les habitants cambodgiens de la ville et de la province, qui n'ont pas encore fait raser leurs cheveux et pris les vêtements de deuil, de se faire raser et de revêtir des vêtements blancs en l'honneur du roi défunt. Et la foule des régnicoles se promène par les rues de la ville, dans les cours publiques du palais, dans le Jardin des Fleurs et dans la double enceinte du *mén*, vêtue de cotonnades blanches et neuves ; les têtes sont denudées et, pour les garantir des rayons du soleil, les femmes et les jeunes filles les couvrent qui d'un pan de son écharpe, qui d'un mouchoir blanc. Presque tous les hommes, dans cette foule, sont coiffés de chapeaux de paille ou de feutre noir (1).

2. — A huit heures du matin, trois heures plus tard que ne l'indiquait le programme en langue et caractères français et aussi le règlement en langue et caractères khmêrs

(1) Le roi seul a le droit de ne point avoir les cheveux rasés, mais alors il doit se faire tailler les cheveux rituellement, les porter en brosse.

dont j'ai parlé plus haut, Sa Majesté, les princes et princesses, les alliés et les alliées de la famille royale, le premier ministre, les quatres autres ministres et tous les conseillers, viennent dans le *hô préas Thomma-sângyêk*, saluer l'Urne funéraire du roi Noroudâm qui est placée au centre de la salle, sur un petit socle, à la place même où se trouvait le catafalque qui a été démonté et reconstruit dans le *mén*. Le Résident supérieur est arrivé, de nombreux Européens sont massés dans le Jardin des Fleurs.

Alors, Sa Majesté, s'adressant au Roi qui est dans l'Urne sainte, après l'avoir salué, l'invite à monter dans le char royal ou *bossobok* qui doit processionnellement le conduire au *préas mén* d'or.

A ce moment 70 religieux autant que le roi Noroudâm a vécu d'années, disent le *sattapakarana*, le phousayong sur les mains. Ce *bangskaul* terminé, le Roi donne un ordre, les bakous sonnent de la conque et les *snôm-dâmruot*, ayant par trois fois salué le « saint et éminent corps », soulèvent l'urne funéraire et la transportent à l'extérieur sur un palanquin doré ou *préas yéanamat méas* que douze hommes porteront. Le flageolet pleure, les tambourins sont battus et lorsque l'urne sainte est bien attachée sur le palanquin avec des cordelettes de coton, le cortège se met en marche pour sortir du Jardin des Fleurs, traverser la Grande-Rue, le *préasléan* ou place royale qui s'étend devant la face Est du palais, et gagner le char ou *bossobok* d'or qui attend au sommet de la digue, entre la vieille maison européenne, autrefois dite des ambassadeurs, et le mât du pavillon royal qui domine les Quatre-Bras. Deux princes, vêtus de mousseline lamée et bordée d'or, coiffés du rômphak, sont assis l'un en avant de l'urne, l'autre en arrière, et chargés de la soutenir. Le premier ministre marche en avant et les quatre autres ministres marchent sur les côtés du palanquin, à raison de deux par côté.

Le cortège avance lentement au son de la musique, précédé par les bakous qui sonnent de la conque et par le flageolet qui grêle ses pleurs, entre deux files de porteurs d'oriflammes qui soutiennent, à deux mètres les uns derrière les autres, les deux cordes qui maintiennent les distances, contiennent la foule et écartent les esprits mauvais du palanquin royal. Derrière la musique viennent 50 hommes de l'infanterie de marine commandés par un capitaine, 50 hommes de la compagnie des tirailleurs cambodgiens vêtus de blanc, ceinturés, jambières rouges et coiffés de bérets foncés commandés par un lieutenant français et enfin 50 miliciens cambodgiens vêtus de bleu sombre avec ceintures, jambières et bérets bleus commandés par un inspecteur de la milice. Ces trois corps de troupe portent le fusil sur l'épaule avec la bayonnette au canon. La foule des princesses et des femmes suivent derrière.

3. — Parvenus au pied du plan incliné qui a été roulé tout près du char *bossobok*, les hommes qui portent le palanquin d'or s'arrêtent et déposent l'urne royale sur le char du plan incliné. Le Roi et le Résident supérieur, venus en voiture, président à la réception du « saint et éminent corps ». Les deux princes prennent place sur le char avec deux *mâlâphousas*, soutiennent de leurs mains l'urne funéraire et le tout est hissé jusqu'au sommet de la plate-forme qui surmonte le *préas moha-banhchâ*

ou *balang* à cinq étages qu'on a élevé sur le char. Les bakous sonnent de la conque, la musique joue la marche royale des khmêrs, la foule pousse des hou ! hou ! d'honneur et l'urne est placée sur la plate-forme. Les deux princes prennent place près d'elle et le char *bossobok* d'or à cinq étages, traîné par six chevaux blancs carapaçonnés de blanc, conduits par deux saïs, et par 100 hommes vêtus et coiffés de rouge se met en marche. Les conques sonnent de nouveau et l'artillerie royale tonne vingt et un coups de canon. La foule meugle par trois fois des hou ! hou ! d'honneur et le cortège, d'abord un peu tumultueux, s'ordonne et s'ébranle.

4. — Voici quel était ce cortège, le mieux ordonné de ceux que j'ai vu au Cambodge, d'après mes notes prises boulevard Doudard de Lagrée, ayant à la main le *kbuon Hépréas barom Sàph*, c'est-à-dire le « livret du cortège du saint et éminent cadavre ».

Disons d'abord que ce cortège comptait 4.679 personnes, dont 116 princes ou alliés de la famille royale, 662 princesses ou alliées de la même famille, ou dames de la cour, 1.379 hauts et petits dignitaires relevant des cinq ministres, 351 militaires, tirailleurs cambodgiens, miliciens, fusilliers, artilleurs, etc., 2.171 musiciens de tous corps de musique, chanteurs, chanteuses, farceurs, porteurs d'oriflammes ou traîneurs de chars ou de socles, etc.

Le cortège commençant en pointe d'avant-garde, par 5 porte-étendarts dits *tong khmêrs* qui sont de forme triangulaires à fond rouge et bordure bleue, venaient ensuite un grand tambour de guerre (*skor-chay*) porté par quatre hommes et que battait un solide gaillard, un grand gong de guerre (*kong-chay*) porté de même par quatre hommes entre deux bambous, et 20 porteurs de parasols étagés ou *aphîrom*.

Derrière venaient : 5 petites pièces d'artillerie traînées par 25 hommes, commandés par deux chefs, 50 cavaliers commandés par deux chefs et porteurs de fanions noirs (*tong-khmau*) au milieu desquels on avait cousu des cotonnades blanches découpées et représentant, les uns une sorte de palais, les autres un plateau à pied portant le livre de la Loi, flanqués de deux parasols étagés, puis un corps de musiciens Cham et Malais, dit *khlang-khêk*, qui battaient des tambourins très peu profonds mais très larges ou qui jouaient de la clarinette.

Venaient ensuite quatre éléphants bâtés du palanquin khmêr, sans toiture, sur lesquels on voyait soit un *yéaks* ou ogre habillé à l'antique de brocard, soit un *sva* ou singe habillé de brocard d'argent.

Derrière ces quatre éléphants dont les défenses étaient ornées de trois lourds anneaux d'or ouvragés, venait un cavalier, habillé d'un langouti brodé, d'un veston militaire, coiffé d'un képi de colonel ; c'était l'oknha réach voréanaukol, chargé de veiller à ce qu'il ne se produise aucune confusion, aucun arrêt, puis son aide, l'oknha réach phéakkdey, vêtu comme lui, mais coiffé d'un képi moins galonné.

A la suite de ces deux hauts personnages militaires, chargés de la police du cortège, venaient : quatre nouveaux éléphants aux défenses garnie d'anneaux d'or ouvragés montés par des *yéaks* ou ogres ; l'éléphant du roi défunt dit *tinéang-kouchén*, la tête coiffée du frontal d'or, les superbes défenses chargées de trois lourds anneaux d'or,

sans palanquin, mais dirigé par un cornac armé du *kangvé* ou croc, qui se tenait sur son cou, par un cornac à pied qui marchait près de lui, et monté par le chef des éléphants royaux ; — un éléphant dit *préas tinéang-Préas*, portant un palanquin sur lequel on voyait une statue du Buddha en or, celle qui figurait au pied du catafalque ; il était conduit par un cornac armé du croc, monté par un chef qui se tenait derrière le palanquin et accompagné d'un cornac à pied ; — un éléphant de guerre conduit par un cornac, porteur d'un palanquin garni d'armes de guerre, monté par un chef et surmonté d'un parasol rouge fixé au palanquin ; — deux éléphants portant l'un un palanquin à roof ayant quatre faces, l'autre un palaquin à roof n'ayant que deux faces ; — quatre éléphants portant des palanquins ordinaires sans roof ; — quatre éléphants portant des palanquins de guerre ornés de drapeaux ; — quatre autres ornés des bannières ; — les deux chevaux blancs du roi défunt, scellés, bridées et houssés de brocard d'or, tenus en main par des palefreniers ; deux autres chevaux de rechange qui étaient conduits de même ; 12 cavaliers khmèrs ; — la voiture du roi Noroudâm attelée à quatre chevaux, — conduits par deux cochers assis sur le siège et par deux palefremiers à pied, tous vêtus de *l'au phat phay* et coiffés de *romphak* ; — deux cavaliers porteurs de fanions ; — une autre voiture royale attelée de deux chevaux ; — un palanquin royal et doré dit *réach-yéan-tinéang*, porté par quatre hommes ; — un grand parasol porté par deux hommes ; — encore un palanquin d'or porté par quatre hommes ;

Puis venaient dix pages chargés des vêtements royaux du roi, qui portaient sur des plateaux d'or à pied une paire de souliers, une paire de bas, une robe brodée d'or, un sâmpot de grande valeur, un chapeau et un *mokuta* royal, en or ; — 25 dâmruot ou gardes qui portaient leurs lances la lame enfermée dans une gaine et la pointe tournée vers la terre, le chef au centre, et douze d'entre eux formant file de chaque côté ; — un corps de douze musiciens dit *khlang yauv* qui battent du tambourin, jouent, dansent, rient et font des grimaces à la foule ; un grand diable tout barbouillé de blanc, se contorsionne du corps, se tord les bras et les jambes, monochordise des doigts, baritonne du derrière et fait rire la foule.

A partir de ces farceurs, commencent les deux lignes de porteurs d'étendarts, de pavois et de parasol qui soutiennent les cordes. Ils sont 100 porteurs d'étendarts triangulaires dits *tông-khmèr* ; — 100 porteurs d'étendarts dits *tong-néak* ou du dragon.

Entre ces porteurs d'étendarts vêtus et coiffés de rouge, vient un corps de 25 musiciens cambodgiens qui joue d'instruments français en cuivre, dirigés par M. Cazenobe ; — 50 soldats de l'infanterie de marine, fusil sur l'épaule et bayonnette au canon, commandés par deux officiers ; — un corps de musiciens qui joue du *péat kong* ou jeu de seize cimbales accordées sur un cadre, et d'autres instruments locaux ; — 50 tirailleurs cambodgiens commandés par deux officiers français ; — 50 miliciens cambodgiens commandés par deux inspecteurs de la milice ; — encore un corps de musiciens qui joue du *péat-kong* ; — 50 fusilliers khmèrs commandés par un vieux manillais à barbe blanche et très digne sous l'uniforme militaire ; — 50 autres fusil-

liers commandés par deux chefs ; — un corps de musiciens chams et malais, et 50 dignitaires pélerins de la Mecque ; — un corps de dix musiciens chinois avec cimbales, flageolets et clarinettes très grêle, avec gongs qu'ils frappent en cadence et qu'ils lancent en l'air après avoir piqué la dernière mesure afin qu'ils vibrent mieux, commandés par cinq chefs de musique et suivis de 50 chefs, sous-chefs et notables chinois que précèdent dix religieux chinois et leur chef porté sur un palanquin représentant un bélier dont la laine est en papier ; ce chef des religieux est coiffé d'une sorte de tiare basse de forme sexagonale.

Entre 100 porteurs d'étendarts khmêrs défilent ; — quatre scribes du ministre de la guerre (*smien-moha-thay*) sous l'ordre d'un chef ; — un corps de cinq musiciens cambodgiens ; — quatre hommes et quatre femmes de nationalité cambodgienne vêtus comme les danseurs et les danseuses, du costume antique ; — un corps de cinq musiciens *piphéat* avec quatre hommes pour porter les instruments ; — cinq danseuses et cinq danseurs cambodgiens tous vêtus du costume antique ; — un corps de cinq musiciens dit *phlang mohôthek* ; — 25 licteurs porteurs de faisceaux de rotin qu'ils tiennent horizontalement à hauteur de la poitrine.

Vient ensuite la statue en carton d'un rhinocéros, montée sur un socle roulant poussé par deux hommes vêtus et coiffés de rouge. — Sous un dais blanc lamé d'or, on apperçoit une jolie lanterne d'or et, dans cette lanterne, une lampe d'or où brûle le *préas phlœung-kêlas* ou feu sacré du *Kailasa* (la montagne de Çiva). — Ce porteur du feu sacré est escorté par cinq *snôm-polrieung* qui sont chargés de veiller à ce que ce feu ne s'éteigne pas et qui sont ici les *néak-chies-phlœung* ou gens « atiseurs du feu », moucheur de la torche. On a vu plus haut que ce feu provient d'un rayon de soleil concentré le jour de la mort du roi à l'aide d'un verre de loupe.

Derrière ce rhinocéros paraissent 69 statues d'animaux divers qui, avec le rhinocéros, font 70 animaux, autant que Sa Majesté Noroudâm a vécu d'années. Ils sont tous montés sur des socles à roues et portent chacun un petit dais abritant un costume jaune de religieux. Ce sont les offrandes que Sa Majesté régnante va faire aux religieux en faveur de son frère le roi défunt et pour lui acquérir des mérites. — Je distingue parmi les statues d'animaux ou *roup-saty* des tigres, des éléphants, des réachéa-sey ou lions royaux mythologique, des éléphants, des ânes, deux chamaux, des buffles, des bœufs, des chiens, etc. — Tous ces animaux sont placés sur deux lignes et avancent poussés chacun par deux hommes.

Derrière ces 70 animaux viennnent quatre surveillants du service du ministère de la guerre ; — quatre surveillants du ministère de la justice, tous marchant de front.

Entre deux files composées do 100 porte-étendarts khmêrs, de 100 porteurs d'étendarts dits du *Kaèp* ou du cent-pieds, marchent ; — deux surveillants, le luong-tépsèna et le luong-réachéa ; — 100 princes ; — 1000 conseillers ou dignitaires de l'intérieur de la ville royale ou de l'extérieur, tous portant des fleurs de lotus en papier (1) ; — 25 préas-vongsa ou membre de la famille royale tenant également des

(1) Tous ces dignitaires sont vêtus conformément aux coutumes anciennes rappelées par le

fleurs de lotus en papier ; 15 *bakous-borohets*, ou brahmanes chapelains, les cheveux noués en torchon sous la nuque, batteurs de *ping-pong* qui sont de très petits tambours à manche dont une bille de terre suspendue à l'extrémité supérieure du manche qui traverse l'instrument vient successivement battre les deux peaux quand on l'agite vivement ; — huit *bakous-borohets* sonneurs de conque ; — deux joueurs de trompettes longues et anciennes dites *krê-sângkha* ; — 25 *bakous-borohets* vêtus de diverses couleurs et portant tous une fleur de lotus en papier ; — 25 hommes du *sdach-Méakh*, (1) vêtus de couleurs diverses et portant tous une fleur de lotus en papier.

Entre 100 porteurs de lances, dites du *chamara* parce qu'elles sont ornées de longues crinières blanches, 100 porteurs de pavois ronds dits *phoutan*, 100 porteurs d'*aphîrom* qui sont des parasols à trois ou cinq étages viennent : un corps de 12 musiciens vêtus de rouge dit *phlêng-khlang-chhnak* ; un autre corps semblable de 12 musiciens vêtus de brocart d'argent ; — encore un corps semblable de musique vêtus de brocart d'or ; — puis le *Préas-salieng* qui est un palanquin d'or sur lequel

---

règlement en langue et caractères khmêrs dont j'ai parlé plus haut. Ils sont tous coiffés du romphak. Voici ce qu'ordonne le règlement en ce qui concerne le costume :

Les princes et les ministres, qui suivront le cortège du roi défunt, porteront le pantalon brodé au bas, avec la ceinture dite *bângkok* ; le *sâmpot* et le veston de brocart d'or ; par dessus ils vêtiront le *au-phay* ou aube de mousseline étoilée d'or et bordée d'une broderie d'or haute de dix largeurs de doigt. Le premier ministre sera coiffé du *romphak* orné d'un ruban d'or et d'une branche portant onze fleurs ; les ministres n'ont droit qu'à des fleurs *nhœur*: les princes qui sont *préas-Angk-machas* à 10 fleurs également, les princes qui sont *néak-Angk-machas*, à 7 fleurs seulement. (Pour cette distinction entre les princes, voir mon *Cambodge, le roi, la famille royale et les femmes du palais*). Les dignitaires à neuf dignités seront vêtus comme ci-dessus, mais sans étoile d'or, et les broderies n'auront que huit largeurs de hauteur ; le *romphak* sera orné du galon d'argent doré et de onze fleurs *nhœur* d'argent doré.

Les dignitaires à huit dignités seront vêtus comme ci-dessus, mais les broderies d'argent doré de l'aube blanche mesureront six largeurs de doigt en hauteur au bas des manches seulement. Ils auront le *rômphak* avec huit fleurs *nhœur*.

Ceux à sept dignités seront vêtus du *sâmpot-khieu* bleu, du veston brodé, de l'aube blanche ornée, au bas des manches, d'une broderie en cuivre doré haute de six largeurs de doigt. Ils seront coiffés du *rômphak* en bois peint en noir avec dorure mais sans fleurs.

Les dignitaires à six dignités seront vêtus et coiffés de même, sauf que les broderies mesureront seulement cinq largeurs de doigt en hauteur.

Les dignitaires à cinq dignités porteront le veston fait d'une étoffe couleur marron à fleurs d'or dite *qlalat* et l'aube sera bordée d'une broderie de quatre largeurs de doigt en hauteur.

Les dignitaires à quatre et trois dignités seront vêtus de même, mais ne seront pas coiffés du *rômphak*.

Les dignitaires à deux dignités et au-dessous seront vêtus de *sâmpot* et de vestons blancs. Ils tiendront une fleur de lotus à la main.

(1) Voir ce que j'ai dit de ce sdach ou roi du mois de Méakh dans la *Revue Indo-Chinoise* en 1905.

sont posées une statue du Saint Buddha en or et les saintes reliques du Saint (*préas-Sirika-théat*) porté par quatre hommes placé aux quatre coins et commandés par un chef ; — un autre palanquin, également porté par quatre hommes commandés par un chef portant un escabeau, sur lequel on voit un livre sacré en feuilles de palmier dit *trey-beydak* ou *tripitaka*, et le *khlœm-chant* ou bois d'aigle qui doit être jeté sur le bûcher funéraire ; — encore un palanquin, porté par quatre hommes commandés par un chef portant un escabeau, et sur lequel est assis, les jambes croisées à l'indienne, le vieux chef des Mahanikay, le Samdach préas moha-sângkha-réach, ou grand chef de la grande église royale, lequel lit un livre dit de *d'Abhidhamma* qui fait partie de la troisième collection des livres sacrés du buddhisme ; — un quatrième palanquin, ayant le même personnel de porteurs, sur lequel est assis le prince Chantalekha, fils du roi défunt, jouant le rôle le *buos-mukh-phlœung* (1), ou religieux marchant devant le feu, auquel on a noué autour de la tête l'extrémité du *phousayong* qui tombe de l'urne funéraire s'allonge de vingt mètre en avant, soutenue par deux cartouches ; — un cinquième palanquin sur lequel est un prince qui jette le *léach* au riz grillé dans sa balle et brisée au pilon afin d'éloigner les mauvais esprits (2), aussi des pièces d'argent aux gens du peuple ; — deux *horas*, ou astrologues, qui jettent aussi du *léach* et des pièces d'argent ; — quatre *snôm-préas-dâmruot* ou laveurs du saint cadavre ; — quatre autres laveurs de cadavres qui marchent de front ; — les deux chambellants, celui de la droite, l'oknha moha-montrey, et celui de la gauche, l'oknha moha-tép.

Viennent ensuite l'akkamohasêna ou premier ministre qui est assis sur un lit orné de flammes et porté par quatre hommes. Au-dessus de lui passe le *phousayong* qui descend de l'urne sainte et que nous venons de voir noué par son extrémité à la tête du prince Chantalékha remplissant le rôle de *néak-buos-mukh-phlœung*.

Derrière l'akkamohasêna, vient le char funéraire ou *préas bossabok* d'or qui est attelé de six chevaux blancs richement harnachés deux à deux, conduits par six palfreniers qui marchent à côté d'eux, tous vêtus de mousseline lamée d'or et coiffés du *rômphak* blanc à pointe ; 100 hommes, habillés et coiffés de rouge, qui tirent sur deux câbles à raison de 50 hommes par côté, aident les chevaux à traîner ce lourd véhicule. Sur le *préas-banh-châ* ou catafalque à cinq étages, qu'on a élevé sur le char, se trouve l'Urne sacrée au-dessus de laquelle est un dais à toitures étagées et à pointe très haute. Pour que cet édifice, qui mesure dix mètres de hauteur, puisse passer, il a fallu couper les fils du télégraphe et ceux de l'éclairage de la ville. — Ce char ou *bossabok* d'or, monté sur quatre roues basses, comporte cinq étages qui ont la forme de pirogues d'autant moins longues et moins larges qu'elles sont plus haut placées les unes s'emboîtant à demi dans les autres. Chaque étage est orné de flammes d'or qui se relèvent hardiment en avant et en arrière et sur ses quatre faces, de clinquant

(1) Voy. ci-dessus chap. VIII, paragraphe I, 8, 10, 11 : paragraphe II, 5 12, 14, 17 et 20 : paragraphe III, 1.

(2) Voy. ci-dessus chap. II, paragraphe IV, 3 et chapitre VIII, paragraphe II, 12, 14.

découpé et doré et de dorures qui, sous les rayons du soleil éclatant, font un très bel effet. Tout au-dessus, le dais à toiture étagée, pointue, d'où tombent des rideaux de mousseline de soie blanche lamée d'argent et liés par des embrasses de même étoffe aux quatre montants qui le soutiennent est très gracieux, très élégant et paraît d'une légèreté tout à fait de bon goût. Sur le devant du char, à la place des deux cochers, se tiennent assis deux petits dignitaires habillés d'aubes de mousseline lamée d'or, et coiffés du *rômphak*. Près de l'urne et pour la soutenir, l'un en avant l'autre en arrière, sont les deux princes dont j'ai parlé plus haut.

Sur les flancs de ce char énorme, sont : à droite l'oknha youmréach ou ministre de la justice et l'oknha krâlahôm ou ministre de la marine, et à gauche l'oknha véang ou ministre du palais et l'oknha chakrey ou ministre de la guerre, tous vêtus de blanc, avec aube de mousseline lamée d'or, coiffés du romphak et ayant autour de la taille un large morceau de brocard d'or. Ils sont assis sur des *krê* ou lits ornés de flamme portés chacun par quatre hommes.

Sur les étages du catafalque du char funéraire sont assises seize danseuses vêtues de costumes antiques et coiffées du *mokoth*, les bras, le cou, les mains, les doigts et la ceinture chargés d'or.

Derrière le char funéraire viennent : — deux porteurs de *préas krut* — deux porteurs de *préas bângsêk* — deux porteurs de *préas bângsêng* et deux porteurs de *préas vichînî* qui sont de grands éventails de forme hindoue.

Entre 100 porteurs de lances ornées de crins dites *lomphêng-chamaras*, de 100 porteurs de *phouthan* qui ressemblent à des pavois et qui sont parfois, tout au haut d'une hampe, des cercles de fer traversés par une barre horizontale sur laquelle on a plié un costume de religieux, de 100 porteurs *d'aphirom* qui sont des parasols à trois étages, viennent : — douze *maha-lék* ou pages qui portent, dans des plateaux d'or, des services à bétel en or ; — douze autres pages qui portent divers objets ; douze princes fils de rois tous montés à cheval ; — quatre chefs de service placés sur la même ligne vêtus de l'aube en mousseline et coiffés du *mokoth* ; — un palanquin sur lequel on a déposé le *khlêm-chant* ou bois d'aigle, porté par quatre hommes du service des *mieng ;* — deux *balat-toul-chhlang-kromovéang* ; — douze phouchhuoy du Kromovéang ; — douze autres agents du service du palais ; — vingt-quatre duègnes ou *chas-tûm* (vieilles-mûres) ; — douze femmes tenant des services en or à bétel et à cigarettes ; — les princesses, les unes sur des lits à porteurs, dits *sirikay*, d'autres dans des petites niches dites *vor*, d'autres dans des voitures, et enfin d'autre qui sont à pied ; — les femmes du roi qui sont en voiture ou à pied ; — 500 femmes ou filles de dignitaires qui sont en voiture ou à pied ; — les servantes du palais royal ; — deux balat-toul-chhlang du service des gardes du palais ou *kromovéang* ; — deux *phouchhuoy* du même service ; — douze agents du même service ; — cent femmes de petits fonctionnaires.

Derrière toutes ces femmes, vêtues de blanc et dont les cheveux ont été rasés, viennent : — 100 porteurs de costumes pour les religieux ; 400 porteurs de langoutis pour les religieux ; — 400 porteurs de langoutis pliés en forme de fleurs ; — 100

porteurs d'éventails en forme de cent pieds ; et enfin cinq surveillants du service des *kromovéang* ou gardiens du palais.

5. — Le cortège suit la digue jusqu'au boulevard de Takéo, où, sous un vélum tendu sur des bambous à droite de la voie, se trouvent 70 religieux qui prient en faveur du roi défunt ; il tourne à l'Ouest, longe le canal de Takéo, rencontre un nouveau groupe de 70 religieux qui prient ; il tourne au Nord et suit le boulevard Doudart-de-Lagrée jusqu'au pont des Nagas non sans rencontrer deux autres groupes de 70 religieux, l'un à la hauteur de véath Onalom et l'autre près de la rue de Kampôt ; au bout du boulevard Doudart-de-Lagrée, il tourne à l'Est, suit la rive droite du canal par le quai Piquet jusqu'à la Grande-Rue, tourne au Sud et s'achemine vers le *mên*.

6. — Dès que le *bossobok* ou char funéraire paraît à la porte Est de l'enclos, l'artillerie commence à tirer les vingt et un coups de canon d'honneur, les musiques qui se sont massées un peu partout jouent l'hymne national des khmêrs, les *bakous* soufflent dans les conques, les *pîng-pong* résonnent, et le flageolet pleure sans discontinuer.

Le char se range à la porte Est de l'enclos propre au *mèn*, devant les deux ogres ou *yaksas* qui en défendant l'entrée et, sur l'ordre du roi, le plan incliné est approché. Les *màlàphousas* et les princes placent l'urne sur le char du plan incliné de la même manière qu'il a été dit ci-dessus, puis il commence à descendre. Les conques meuglent tristement trois fois, les *pîng-pong* tambourinent de concert et le flageolet jette ses notes grêles toujours sur le même air.

Le Roi et le Résident supérieur, qui n'ont pas pris place dans le cortège mais qui sont allés en voiture le voir passer en plusieurs endroits de la ville, s'approchent du palanquin que des hommes viennent d'approcher du plan incliné. Le Roi fait le simulacre de recevoir l'urne funéraire et les *màlàphousas* la placent sur le palanquin. Les conques meuglent encore trois fois et le petit cortège, qui se presse en avant et en arrière de l'urne royale, s'ébranle. La musique joue la marche des khmèrs.

Pendant que le cortège funéraire fait trois fois le tour du *mén* en lui présentant l'épaule gauche, le Roi, le Résident supérieur et les Européens qui l'accompagnent pénètrent dans la chapelle ardente et y prennent place, les uns à droite d'un nouveau plan incliné qui a été dressé au côté Est, les autres au Nord du catafalque.

A la fin du troisième tour, le palanquin, où se trouve l'urne royale et les deux princes qui la soutiennent, pénètre dans le *mên* et s'arrête au pied de plan incliné. Le Roi retire ses chaussures, monte sur le char et fait le simulacre de recevoir l'urne, que les hommes placent au centre ; les deux princes et deux *husamàlàs* prennent place autour de l'urne ; le roi descend du plan incliné et les conques meuglent encore trois fois. Le char est lentement hissé au sommet, à hauteur de la plate-forme du catafalque. L'urne y est placé, puis les princes, les *màlàphousas*, les *snôm-polrieun* qui les ont aidés, descendent.

Le plan incliné est roulé hors du *mèn*, des tapis sont placés sur le plancher et 200 religieux viennent dire le *sattapakarana* avec le *pousayong* sur les mains.

7. — Un instant après, vers onze heures, les gens du palais viennent, au nom de Sa Majesté règnante, faire l'offrande au Roi défunt des vivres préparés dans les cuisines royales et qui sont fournis par l'oknha-piphéak-chàkrâvit qui est aussi chargé de les faire garder au pied Ouest du catafalque.

8. — A midi, 70 religieux viennent prier pour le roi défunt, et les bakous de nouveau soufflent par trois fois dans la conque, conformément à l'ancienne coutume.

9. – Vers deux heures de l'après-midi, 64 religieux sont rassemblés et invités à dire le *Préas-Thomma* tous les jours et toutes les nuits, à raison de 16 religieux par *sâmsan* ou bastion d'angle, de huit religieux par jour et de huit religieux par nuit. On charge aussi des religieux de venir, chaque jour, à raison d'un pour prêcher la Loi dans le *mén* et de quatre pour l'assister.

10. — Vers quatre heures du soir, le Roi, le Résident supérieur, les Européens, les princes, les ministres et les hauts dignitaires prennent place dans le *préas bànléa* et assistent aux luttes dont j'ai parlé plus haut ; ces luttes sont dirigées par l'oknha reachéa-noukol et par l'oknha réach-phéakkdey.

A l'issue de ce divertissement, le Roi et le Résident supérieur jettent ou distribuent des citrons contenant des médailles commémoratives en argent, et les juges, en ayant reçu de semblable des *alaks* ou secrétaires royaux, les jettent au peuple du haut des quatre *phka-pòpriksas*.

Dans les salles à manger, qui ont été dressées dans l'enclos, des vivres sont distribués en aumône aux gens du peuple.

11. — Vers 5 heures, le Roi pénètre de nouveau avec le Résident supérieur dans la chapelle funéraire, prend place sur un tapis placé à gauche et à l'Est du catafalque en face du chef des religieux, et 70 religieux dirent le *sattapakarana*, le *phusayong* sur les mains.

Une nouvelle offrande de vivres au Roi défunt, à l'issue de cette récitation est faite par les gens du palais, toujours sur la petite table basse placée à l'Ouest, puis un religieux s'assied au Sud sur la chaire à prêcher et lit un livre sacré pour les princesses et les dames du palais qui ont pris place à l'Ouest.

12. — A la nuit, toute les illuminations sont préparées et un banquet est offert par le Roi à tous les hauts dignitaires de l'extérieur et de l'intérieur, dans les salles à manger préparées pour les recevoir.

13. — A 8 heures du soir, les religieux et leurs aides embrasent les pièces d'artifices, lancent des montgolfières cylindriques en papier blanc dites *koum-hòr*, « lampes volantes, » et tous les théâtres sont ouverts ; dans toutes les salles de danse, les danseurs font rire la foule. Partout on entend les corps de musique, et, dans sa paillotte, le cinématographe amasse une salle complète qui se vide et se remplit tous les quart d'heure.

14. — A minuit, des pleureuses pénètrent dans le *mén*, prennent place sur les nattes au côté Ouest et chantent les louanges du Roi défunt.

V.

LES CINQUIÈME, SIXIÈME, SEPTIÈME, HUITIÈME ET NEUVIÈME JOURNÉES, 6, 10 JANVIER 1906. — CÉRÉMONIES DIVERSES

1. — Les pleureuses pénètrent dans le *mén* et prennent place à l'Ouest du catafalque dès six heures du matin.

2. — A 10 heures du matin, dix religieux viennent prier et se placent au Sud. Les 64 religieux qui ont jour et nuit récité des Dhammas dans les *sàmsan*, viennent les rejoindre. On leur fait, au nom du Roi, la distribution des vivres dans leurs sébiles et ils se retirent pour prendre leur repas dans les galeries ou *théau*.

3. — Les divertissements de la veille reprennent, y compris les luttes en présence du Roi, du Résident supérieur et du public, devant le *préas banléa*, et les distributions de citrons et de boulettes pour la loterie.

VI.

DIXIÈME JOUR, JEUDI 11 JANVIER 1906. — TRANSFERT DE L'URNE FUNÉRAIRE AU PAVILLON DES PARFUMS, LAVAGE DES OSSEMENTS, TRANSFERT AU MÉN SUR LE CATAFALQUE DONT LA HAUTEUR A ÉTÉ REDUITE, ET CRÉMATION DU ROI DÉFUNT.

1. — A 8 heures du matin, — le Roi et le Résident supérieur étant venus saluer le Roi défunt, — 70 religieux disent le *Sattapakarana*, le *phusayong* posé sur les mains, et se retirent sauf le *somdach préas Sàngkharéach*, leur chef, qui demeure assis sur une chaire. Le plan incliné est amené au pied Est du catafalque, les artilleurs tirent vingt-et-un coups de canon, les femmes du palais chantent en chœur les louanges du Roi défunt, l'urne royale est descendue, déposée sur un palanquin porté par douze hommes, soutenue par deux princes, et conduite processionnellement au bruit de la musique, des conques marines et du flageolet qui pleure, directement au pavillon des parfums, entre deux haies de fusilliers royaux et de miliciens.

2. — L'urne étant placée sur un piédestal bas et recouvert d'une cotonnade blanche est ouverte par les *snóm-pol-rieun* ou laveurs de cadavres, et le Roi, le Résident supérieur, deux européens et les Ministres sont invités par le chef des *màlàphousas* à verser des parfums sur le cadavre.

Le corps apparaît par la tête. On s'assure que les ossements ont tout d'abord été placés dans un linceul de cotonnade blanche à peu près dans la position qu'ils occupent dans le corps humain, et lié de cordons blancs. Ce qu'on peut distinguer, c'est une étoffe de brocard d'or épaisse qui recouvre le linceul de cotonnade blanche et qui est liée au-dessous de la tête et, dit-on, à peu près au-dessus du bassin et à deux endroits des jambes, par un cordon de coton également blanc. C'est sur ce qui semble être la tête du cadavre que le Roi, après avoir prononcé tout bas des paroles de souhaits en l'honneur du défunt, a versé des parfums, et que les assistants privilégiés l'ont imité.

Cela fait, tout le monde sort du pavillon des parfums et les rideaux blancs sont tirés et épinglés afin que nul regard indiscret ne puisse pénétrer à l'intérieur.

3. — Le Roi, quelques princes et princesses, les *snôm-pol-rieun* seuls demeurent dans le pavillon. Les snôm-pol-rieun tirent alors de l'urne d'or ou *préas sovanna-koth* le cylindre d'argent doré, dit *lat*, qui contient ce qui reste encore de Sa Majesté Noroudâm, un long paquet d'ossements dans une étoffe de soie blanche, renfermé lui même dans un coupon de brocard d'or. Cela fait, on tire les restes du Roi défunt du cylindre incliné par un *snôm-pol-rieun* et on le dépose sur une natte recouverte d'un mètre de cotonnade blanche. On retire le coupon de brocard qui enveloppe le corps et qui ralentirait la crémation, enlève tous les bijoux dont le corps du Roi est orné et on les remet aux bijoutiers du palais afin qu'ils en fassent une statue du Buddha. (1)

On le glisse ensuite dans le *préas-lat* dont le fond est fait d'une planchette de bois léger possée sur quatre tringles en cuivre qui se croisent à angle droit. Le *lat* est ensuite enlevé et glissé dans une nouvelle urne faite de bois de santal, exactement semblable à la première, mais qui, au lieu d'être plaquée d'or, est recouverte de feuilles d'or battu. Un couvercle à toiture pointue est posé sur l'urne, et le Roi, les princes se retirent, laissant les *snôm-pol-rieun* et les femmes pour veiller sur l'urne et pour pleurer sur le Roi Noroudâm.

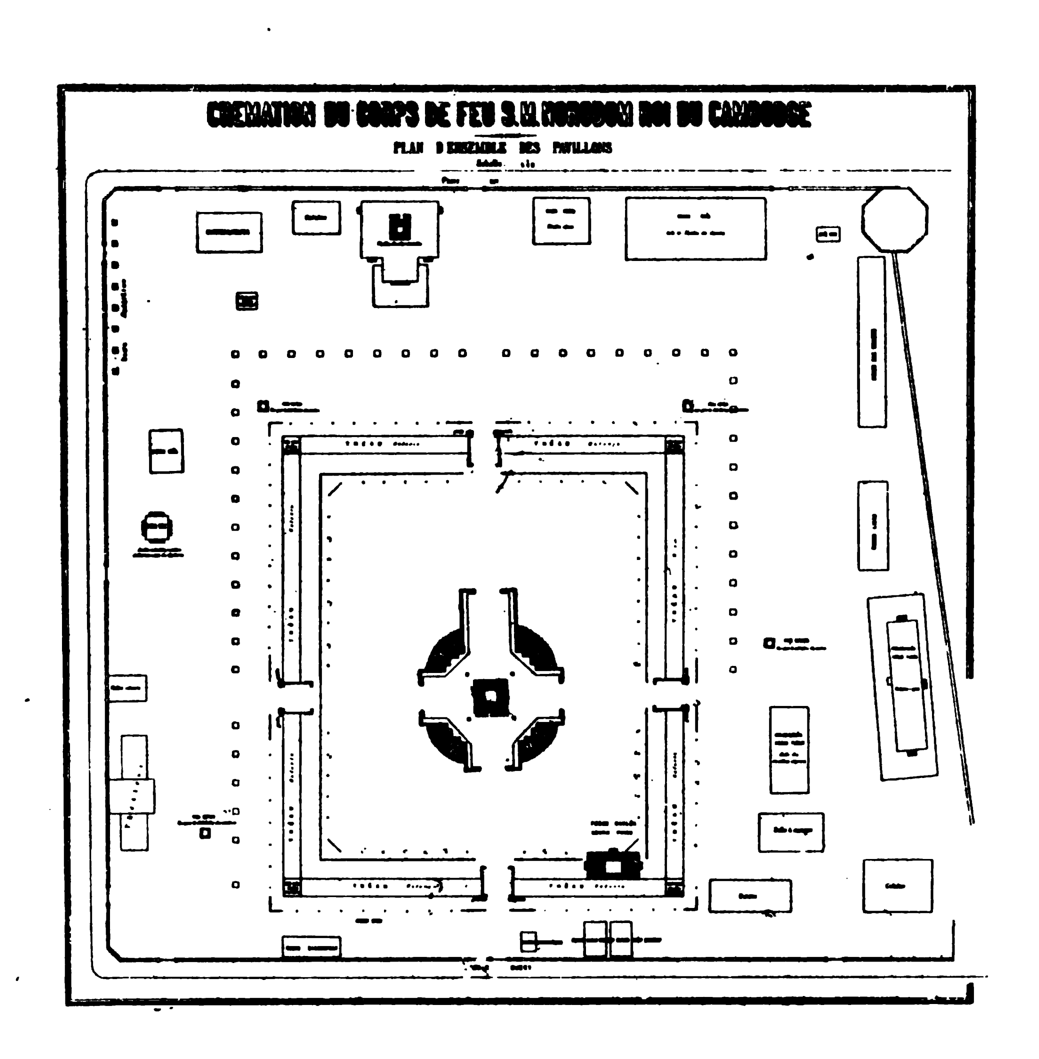
4. — Pendant ce temps, les charpentiers du palais se sont mis à l'ouvrage dans le *mén* et commencent à enlever les quatre étages supérieurs du catafalque, puis à construire quatre escaliers qui placés un sur chaque côté, permettront aux assistants de monter sur la plateforme de fer qui recouvre le cinquième étage. Sur cette plate-forme, ils dressent un pavillon ou *param*, carré de forme et dont la toiture est plate. On y suspend huit rideaux de mousseline de soie lamée d'argent et ces rideaux sont liés aux colonnes par des embrasses d'argent. Des hommes placent des jarres d'eau aux quatre coins de la plateforme et, près d'elles, des seringues avec lesquelles on empêchera les flammes de gagner les colonnes du *param* et le *param* lui même, puis des troncs de bananier vert sont placés sur le toit du *param*.

5. — A cinq heures du soir, tout est prêt. On a partout placé des sentinelles sur les paillottes pour le cas où le *mén* viendrait à s'embraser et des pompes à incendie sont prêtes à fonctionner. On attache, aux quatre côtés du catafalque, des pièces d'artifices dites *sâmrék-satv*, « cris d'animaux », qui gémiront quand on mettra le feu et dont les pétard éclateront. On place un dragon en bois doré et creux, long de trois mètres, qui va depuis le pied de l'escalier de l'Est jusque tout près du catafalque ; on y introduit une mèche soufrée qui communique aux quatre *sâmrék-satv* et la lampe où brûle le feu sacré ou *préas phlœung* est saluée par ses gardiens.

On roule, jusqu'au pied du catafalque, le plan incliné sur lequel on a placé le char.

---

(1) A la fin des fêtes, cette statue sera consacrée dans le *mén* même par la cérémonie Aphisék, et de l'ouverture des yeux du Saint, puis un jour enfermée avec les cendres du Roi Noroudâm dans une pyramide qui sera élevée dans la courdu Véath Préas-Kev-morokoth.


CREMATION DU CORPS DE FEU S.M. NORODOM ROI DU CAMBODGE
PLAN D'ENSEMBLE DES PAVILLONS

Un cortège semblable à celui que j'ai décrit ci-dessus s'organise, prend l'urne royale dans le pavillon des parfums et la rapporte dans le *mén* sur un palanquin d'or, où deux princes fils du Roi défunt ont aussi pris place. Le cortège fait trois fois le tour du *mén* en lui présentant le côté gauche. La foule pousse des hou ! hou ! d'honneur, les conques meuglent, le flageolet pleure et les soldats français, les tirailleurs et les miliciens cambodgiens font la haie, les clairons sonnent. Enfin le palanquin pénètre par la porte Est jusqu'au pied du plan incliné et l'urne est hissée par le même procédé que j'ai déjà décrit jusqu'à la plateforme d'incinération, et placée sous le *param*. Les conques meuglent, le flageolet pleure toujours, le canon tire soixante-dix coups et les dames du palais chantent une mélopée triste. 300 religieux prennent place à l'Est et au Sud du catafalque, disent le *sattapakarana*, puis se retirent.

On distribue à toute l'assistance des fleurs faites avec des copeaux de bois de santal et à Sa Majesté, au Résident supérieur et au Samdach préas Sângkha réach chacun un petit cierge rituel. Les gardiens du feu sacré apportent le *préas phlœung* qui a été obtenu du soleil, je l'ai déjà dit, le jour de la mort du Roi à l'aide d'une loupe, et le Roi, ayant dit tout bas quelques paroles propitiatoires, allume religieusement son cierge. Le Résident supérieur et le Chef des religieux allument ensuite le leur, puis, gravement, ils gravissent tous les trois l'escalier de l'Est et, rassemblés autour de l'urne, mettent cérémonieusement le feu au bûcher fait de bois des antal et de copeaux de santal. Le Roi, le Résident supérieur et le chef des religieux descendent, le Roi allume la mèche qui sort de la bouche du dragon et, quelques secondes plus tard, les *samrék satv* s'embrasent et gémissent, sifflent et éclatent. Les clairons de l'infanterie de marine, ceux des tirailleurs et des miliciens cambodgiens retentissent, les conques meuglent et le flageolet continue de pleurer ses notes aigrelettes.

Maintenant le bûcher est tout en feu, les flammes commencent à consumer l'urne, et les *snóm-pol-rieun* l'arrosent avec des seringues, dirigeant ainsi le feu. Le Roi et le Résident supérieur, ayant chacun une fleur de copeaux de santal dorée, montent de nouveau l'escalier Est et les jettent au feu du bûcher. Les assistants montent par l'escalier Nord, les princes par l'escalier Sud, les princesses et les femmes par l'escalier Ouest et vont jeter sur le bûcher les fleurs de copeaux de santal qui leur ont été remises. C'est un hommage que tout ce monde rend au roi défunt et c'est un honneur que le roi régnant fait à l'assistance.

Enfin l'urne de bois de santal se fend, se consume, tombe par morceau et le *lat* d'argent doré paraît aux yeux de tout le monde comme un cylindre où s'engouffrent les flammes du bûcher, avant de venir lécher les troncs de bananiers qui forment la toiture du *param*. A ce moment, il est évident que les ossements du roi Noroudâm n'ont plus aucune forme et qu'il ne reste plus que des calcinations. Le roi régnant offre de boulettes de loterie à tous les assistants et tout le monde se retire.

70 religieux pénètrent alors dans le *mén*, prennent place à l'Est du catafalque et commencent à prier. Ils prieront ainsi toute la nuit, pendant que veilleront les *snóm-pol-rieun* et que pleureront les princesses et les dames du palais.

6. — Dans la soirée, tout l'enclos est brillamment illuminé, des pièces d'artifice sont embrasées et 70 montgolfières sont lancées par des religieux.

7. — Un peu plus tard, les *màlàphousas* retirent du foyer crématoire les débris calcinés de l'urne de santal et les distribuent aux dignitaires, petits et grands, aux femmes du palais qui viennent les demander. Ce sont des souvenirs pieux, des reliques que chacun emportera chez soi et qui seront précieusement conservés, ou qui, mêlées à la terre, à du mésrok, à du plomb, entreront dans la matière avec laquelle on coulera une statue du Buddha.

VII.

ONZIÈME JOUR, VENDREDI 12 JANVIER.

Triage des ossements calcinés. — Rentrée des Urnes des ancêtres au préas athis. — Jet des charbons du bûcher en eau profonde.

1. — Dès hier soir, huit heures, le bûcher était consumé ; il ne restait plus que des charbons ardents et, parmi ces charbons, quelques os calcinés qui achevaient de se réduire en poussière et que les *màlàphousas* et les *snôm-pol-rieun* rejetaient dans la partie du foyer la plus vive. Ce matin, les gardiens surveillent négligemment le bûcher au sommet du catafalque ; une légère fumée monte lentement sous la voûte ; les femmes du palais qui ont veillé et pleuré toute la nuit, à cinq heures du matin gisent dans leurs vêtements blancs, étendues sur les nattes et dorment.

2. — Vers huit heures du matin, le roi et le résident supérieur pénètrent dans le *mèn* et viennent prendre place à l'Est du catafalque d'incinération ; près d'eux se tiennent les princes et les membres de la famille royale, le premier ministre, les quatre autres ministres, tous les conseillers et les dignitaires. Les 64 religieux qui, dans la journée d'hier et cette nuit, ont prié dans les quatre *sâmsan*, prennent place en face du roi et du résident supérieur. Il sont assis sur des tapis, le dos tourné au sud et disent le *préas Thomma*.

Les *màlàphousas* et leurs aides, sur les cendres encore chaudes du bûcher jettent de l'eau consacrée, puis de l'eau qu'ils prennent aux quatre jarres placées aux angles de la plateforme. Une petite fumée s'élève des cendres avec une mince poussière qu'on sent mais qu'on ne distingue pas.

Les cendres, les charbons mêlés de petits fragments d'os calcinés, ayant été « arrosés » et refroidis, les ministres et quelques princes, soit douze personnes, gravissent l'escalier de l'Est ou du Sud et viennent s'accroupir autour du bûcher : ils font le *préas ottara popil* (1) des 19 tours avec trois disques auxquels on a fixé un petit cierge dit *trêng* parce qu'il n'est pas plus gros que le roseau de ce nom. Le disque tourne ainsi de gauche à droite, c'est-à-dire que chacun des douze hommes reçoit de

(1) C'est-à-dire le *bângvil popil* du nord.

la main gauche le disque qui lui est présenté de la même main par son voisin de gauche ; d'un geste de la main droite il chasse la fumée du cierge vers les cendres et passe le popil à son voisin de droite qui le reçoit comme lui de la main gauche.

Le *bangvil-popil-otara* achevé, les ministres et les princes descendent de l'estrade et les *màlàphousas* donnent aux cendres la forme d'un corps dont la tête serait tournée à l'Ouest puis, après avoir consulté les *snôm-pol-rieun*, ils brassent de nouveau les cendres et leur donnent la forme d'un corps dont la face regarderait l'Est.

A ce moment, 70 religieux prennent place dans le *mèn*, disent le *préas sattapakarana* assis sur des tapis placés à l'Est du catafalque. Quand il s'agit d'un particulier, le *sattapakarana* ou *bângskaul* a lieu par les religieux debout autour des cendres. Le *sattàpakarana* achevé, ils se retirent.

3. — Les présents que le Roi et la famille royale offrent aux religieux, rassemblés par les *màlàphousas* et les *snôm-pol-rieun* qui ont été chargés d'arroser les cendres, sont d'abord l'objet d'un *otara-popil*. Puis placés sur cinq palanquins, ils font la triple circum-ambulation autour du *mèn* en allant de gauche à droite et sont portés processionnellement aux monastères Onalom, Bantum-votey, Phnôm-pénh, Kêvpréas-Phloeung, Piphot-rangsey. Ces présents se composent d'argent, d'or, de bijoux, — anneaux de bras, de jambes, de bagues, — et même d'un diadème d'or qui sont destinés à la fonte et dont on fera une statue du Buddha.

4. — C'est alors seulement que commence la recherche par les *màlàphousas* et les *snôm-pol-rieun*, au milieu des charbons et des cendres, des petits fragments d'os calcinés. Le roi et le résident supérieur montent l'escalier Est et vont religieusement ramasser chacun un petit fragment qu'ils déposent sur un plateau d'or, puis ils se retirent. Les princesses montent par l'escalier Ouest et commencent à aider les *phousamàlàs* et les *snôm-pol-rieun* ; les dames du palais viennent ensuite et emportent chacune un petit morceau d'os calciné, puis c'est le tour des princes qui font de même. L'un d'eux remplit de charbons un petit plateau à pied. Les fragments d'os calcinés seront enchassés dans un bijou, parfois porté au cou par un enfant, ou bien ils seront enfermés au cœur d'une statue du Buddha qu'on gardera dans la famille ou qu'on offrira à un temple ; les charbons seront enfermés au creux d'une statue qui sera offerte de même ou conservée dans la maison.

Quand tous les ossements dont les plus gros sont plus petits que le pouce, sont rassemblés dans le plateau d'or, les *màlàphousas* et les *snôm* les lavent avec de l'eau consacrée puis avec de l'eau prise aux jarres ; ils les mettent ensuite dans un morceau de cotonnade blanche ou, de nouveau, ils sont baignés, secoués, lavés, jusqu'à ce que l'eau sorte aussi claire en dessous que lorsqu'on l'a versée. Alors, le chef des *Phusamàlàs* verse sur ces os calcinés de l'eau consacrée pour les purifier, de l'eau de coco pour achever leur purification et, enfin, des parfums afin de les honorer. Cela fait, ils sont placés dans une Urne funéraire en or, haute d'environ 30 centimètres, mais dont la forme est exactement celle du *préas sovanà khôt* où le « saint et éminent corps » de sa Majesté a si longtemps été exposé.

Cette petite urne est ensuite descendue et placée sur un petit socle installé au bas et au sud du catafalque. Elle y reste pendant que les charpentiers du palais font disparaître le petit dais et, à l'aide de poulies, de cordes, remontent sur le catafalque qu'on a réduit en hauteur pour l'incinération, les quatre étages qui lui avaient été enlevés.

Pendant ce temps un cortège exactement semblable à celui que j'ai décrit plus haut (2[e] journée) va prendre, dans le *hô préas Athis* ou « hôtel des saints ossements », les trois urnes funéraires du roi Angk-Duong, de la reine-mère et de la tante maternelle du roi Noroudâm.

Quand, après avoir fait autour du *Mèn* la circum-ambulation à gauche qui est rituelle, les trois urnes sont apportées au bas du plan incliné, on y joint l'urne du roi Noroudâm et, avec les cérémonies dites plus haut, on les hisse au sommet du *préas moha-banhchâ*.

A ce moment, 268 religieux se rassemblent dans le *hô préas Athis* et disent encore une fois le *sattapakarana*, ayant sur les mains le *phusayong* qui les mettait en communication avec les quatre urnes qui, tout là haut, attendent sous le parasol à sept étages.

5. — Vers neuf heures du matin, les charbons, les cendres, enfin tout ce qui reste du bûcher est renfermé dans un sac en cotonnade blanche, qu'on met dans un autre sac fait de soie lamée d'or, dit *préas thavika*, et porté processionnellement sur un palanquin d'or, par la Grande-rue, jusqu'au fleuve en bas du mât de pavillon royal, où une jonque est préparée pour les recevoir. Sur cette jonque prennent place un à l'avant, l'autre à l'arrière, deux porteurs d'*aphirom*, l'un blanc et l'autre rouge, et dix *dâmruot* porteurs de lances à fanions et d'étendarts. Dans deux pirogues qui doivent, l'une à droite, l'autre à gauche, escorter la jonque royale, prennent place une dizaine de porte-étendarts de différentes formes et couleurs. Puis, alors que les bakous soufflent dans leurs conques, la jonque, les deux pirogues, conduites par des agents du ministre de la marine, quittent la rive et gagnent le milieu du fleuve. C'est là, à hauteur du phare de Chruoy-Changva, à plus de cinq cents mètres de la berge, que les cendres et les charbons du bûcher sacré sont jetées « en eau profonde » au meuglement des conques marines et alors que le flageolet continue de pleurer et de gémir.

6. — Pendant ce temps, vers dix heures du matin, les religieux disent le *dar*, reçoivent l'aumône des aliments et vont déjeuner sous les galeries.

7. — A 3 heures du soir dans le *Mèn* un religieux, accompagné de quatre assesseurs, s'assied dans la chaire à prêcher et lit le *préas Kéatha-péan*.

8. — A 4 heures et demie du soir, le roi se fait porter sur un palanquin d'or jusqu'au *préas banléa*, où le Résident supérieur vient quelques instants après prendre place et assister aux luttes dont j'ai déjà parlé. A la fin de ces luttes, le roi fait aux Européens une distribution de boulettes contenant des billets de loterie. On jette des citrons et aussi des boulettes du haut des tourelles dites *phka-popriks*.

9. — La fête reprend comme les jours précédents. On allume les cadres de verrerie, on enflamme les pièces d'artifice, on lance des montgolfières devant la maison du ministre du palais, on mange, on boit du thé qui est offert aux pauvres gens au nom du roi et le cinématographe exhibe ses vues de batailles sur terre et de combats navals entre Russes et Japonais.

10. — Les 64 religieux qui priaient dans les *sâmsan* n'y paraissent plus, mais les 70 autres viennent à sept heures dans le *Mén* consacrer, « ouvrir les yeux » d'une statue d'or du Buddha, faite avec les bijoux qu'on a enlevés de sur le corps de Sa Majesté Noroudâm et remises aux orfèvres du palais (1).

VIII.

DOUZIÈME JOUR, SAMEDI 13 JANVIER. — TRANSFERT DE L'URNE D'OR AU KONG-TEK ANNAMITO-CHINOIS

1. — Les 70 religieux qui ont hier soir consacré la statue du Buddha sont de nouveau rassemblés à 9 heures du matin dans le *Mén*. Ils y disent la prière *dar* et y reçoivent l'aumône des vivres qui leur est fait au nom du roi, puis ils se retirent.

2. — A 2 heures du soir, un religieux, accompagné de quatre assesseurs prend place sur la chaire à prêcher et lit le *préas Thomma* en présence de 1000 religieux massés à l'Est, au Sud et au Nord du catafalque que les ouvriers ont remonté à neuf étages et des princesses et femmes du palais rassemblées à l'Ouest.

3. — A 5 heures du soir, un cortège semblable à celui de la veille s'organise près du *Mén*. L'urne du roi Noroudâm est descendue du *préas moha-banhchâ* à l'aide du plan incliné ; le roi Sisovath la reçoit lui-même des mains des *màlàphusas* et la dépose sur un palanquin doré. Les bakous soufflent dans les conques, le flageolet pleure, les tambourins sont battus avec des batons recourbés et le cortège se met en marche. Il s'arrête devant le pavillon annamito-chinois dit *Kong-ték* élevé à droite de la porte Est de l'entrée principale du *véal Mén*, et l'Urne, ayant été enlevée de sur le palanquin par les *màlàphousas* est déposée au sommet d'un catafalque à cinq étages tendu d'andrinople rouge, afin que les religieux annamites et chinois lui rendent le culte funéraire, conformément aux rites buddbistes communs à ces deux nations.

4. — Le cortège revient au *mén*, y reçoit, sur le palanquin qui vient de porter au *Kong-ték*, les urnes saintes du roi-père, de la reine-mère et de la tante maternelle de Noroudâm, et sort du Mén, alors que meuglent les conques marines, que battent les ping-pong, que pleure le flageolet et que résonnent les tambourins. Il gagne la Grande-rue, la remonte vers le sud, puis pénètre dans la seconde enceinte du palais par la porte principale, tourne au nord, entre dans le Jardin des Fleurs et, de ce jardin,

(1) J'ai, dans la *Revue Indochinoise*, décrit cette cérémonie très curieuse, de la conservation ou de l'ouverture des yeux d'une statue du Buddha.

dans l'enceinte réservée du palais, par la porte qui se trouve entre la salle du trône et le *tinéang phiméanakas* et enfin dans la petite cour et dans le *hô préas Athis* où elles sont déposées sur un catafalque haut de neuf étages et au-dessus duquel se balance un parasol blanc à sept étages, le *svéttrachhat*.

IX.

TREIZIÈME ET QUATORZIÈME JOURNÉES, 14-15 JANVIER. RITES ANNAMITES DANS LE KONG-TÉK

Ces cérémonies, qui ont été célébrées dans le pavillon annamite-chinois du 13 janvier au soir au 16 janvier au soir ont duré trois jours. Je n'ai pas à les décrire ici : elles sortent de mon sujet, les *Incinérations au Cambodge*. Elles furent celles que les Annamites célèbrent pour les hauts personnages de leur nation, et ces cérémonies ont été décrites par d'autres auteurs.

X.

SEIZIÈME JOURNÉE, MARDI 16 JANVIER 1906.

Transfert de l'urne funèbre royale du Kong-ték au hô préas Athis.

70 religieux pénètrent, vers cinq heures du soir, dans le *Kong-ték* annamito-chinois et disent le *sattapakarana*, puis ils se retirent.

L'Urne funéraire est alors descendue de son catafalque, remise à Sa Majesté et déposée par elle sur un palanquin doré porté par huit hommes. Les bakous soufflent dans les conques et le cortège se met en marche. Un instant après, il pénètre dans le Jardin des Fleurs, puis dans la partie réservée du palais où le palanquin s'arrête à l'entrée de la petite cour dont il a été parlé plus haut. Le roi et le Résident supérieur, qui n'ont pas suivi le cortège et qui l'ont devancé, l'attendaient entourés des princes et des ministres.

Le roi va prendre l'Urne de son frère sur le palanquin doré, et le porte lui-même dans l'*hô préas-Athis* où sont déjà les Urnes des aïeux. C'est là au sommet du catafalque qu'elle attendra l'heure où, conformément aux dernières volontés de Noroudâm, elle sera portée au temple Préas Kev-morokoth et emmurée dans une pyramide ou *chédey* qui sera élevée dans la cour.

C'est par cette dernière cérémonie que s'achève ce qu'on a appelé « les fêtes de la crémation du roi Noroudâm ».

CHAPITRE IV

INCINÉRATION DE LA REINE-MÈRE DU ROI SISOVATH,

des princes et princesses de sa famille.

CHAPITRE QUATRIÈME

Incinération de la reine-mère du roi Sisovath, des princes et princesses de sa famille.

1. — Les cérémonies qui ont suivi celles accomplies pour le roi Noroudam ont été répétées pour la mère du roi Sisovath, la samdach préas voréachchini Pou, décédée à l'âge de 49 ans. — pour la reine épouse du roi régnant, la samdach près akkamahésey décédée à l'âge de 23 ans. — pour la princesse Changkoloney, décédée à 66 ans. — pour les princes Vathanavong, décédé à 46 ans, Pong-Essara décédé à 45 ans, Péchyarakh décédé à 40 ans, Tralach décédé à 35 ans, Khattiyarakh décédé à 24 ans, Moniroth décédé à 8 ans, Yourosa décédé à 6 ans ; — pour les princesses Sunthoraksmey décédée à 28 ans, Sophantha décédée à 29 ans qui tous étaient Préas Angk-machas ; — pour le prince Moukdavongs décédé à 29 ans ; — pour la princesse Sanerî décédée à 30 ans ; pour le prince Monthonthaney, décédé à 23 ans qui étaient néak Angk-machas (1) ; — pour les néak-Monéang Im, Lînchî, Kês, Tés, Prang, Yem et Sum qui sont décédées respectivement à 23 ans, 44 ans, 27 ans, 42 ans, 20 ans, 59 ans, 45 ans et 53 ans ; pour les ak-yéay Chhouk et Ouk qui sont décédés l'une à 84 ans et l'autre à 80 ans.

2. — Les cérémonies sont les mêmes mais moins importantes.

Ainsi la cérémonie pour la reine-mère a duré quatre jours. Elle a commencé le dimanche 14 janvier et fini le mercredi 17. C'est le 14 janvier qu'a eu lieu la procession des douze urnes sur quatre chars, moins grandiose et dont le parcours fut réduit à la Grande-Rue, au quai Piquet et à la rue Ohier.

La cérémonie pour la reine, a eu lieu les jeudi 18 janvier et vendredi 19 ; le roi y a paru en noir, conformément à un rite siamois adopté il y a une centaine d'années par le roi du Cambodge pour l'incinération de sa reine ; celle pour les princesses Changkoloney et Suntharataksmey et pour les princes Pong-Essara et Tralach, a eu lieu samedi 20 janvier et dimanche 21 ; la cérémonie pour les princes Vathanavong, Pechyarakh, Khattiyarakh et la princesse Sophantha a eu lieu les lundi 22 janvier et mardi 23 ; celle pour les princes Moniroth, Yourosa, Moukdavong et Mouthouthonay a eu lieu les mercredi 24 janvier et jeudi 25 ; la cérémonie pour les Néak-monéang a eu lieu les vendredi 26 janvier et samedi 27, celle pour les Ak-yéay a eu lieu les dimanche 28 janvier et lundi 29.

Ce même jour furent brûlés dans le *Mén-Sék* situé en dehors et au nord de l'enceinte sacrée du Mén (je ne dis pas en dehors du *Véal Mén*) les dignitaires dont les

---

(1) Voy. mon *Cambodge, le Roi, la famille royale et les femmes du palais*, Saigon 1905.

noms suivent : oknha Chetha montrey Em, oknha Achhanikan Chu et oknha Piphit Seney toch.

4. — Le mardi 30 janvier l'urne de la reine-mère fut exposée dans le Mén sur le *préas moha banhchâ* ramené à cinq étages, les autres urnes furent exposées aux étages inférieurs suivant leur rang, et une nouvelle statue du Buddha fut consacrée dans la soirée par 49 religieux, autant que la reine-mère a vécu d'années.

5. — Le 31 janvier, les urnes de la reine-mère et de la reine furent transférées du Mén au *hô préas athis* près des autres urnes royales.

HANOI. — IMP. F.-H. SCHNEIDER.

TABLE DES MATIÈRES